INITIATION AU KORAN

DR. MOHAMED ABDULLAH DRAZ

Re'sume' par
Mohamed Abdel-Azim Aly





EL-FALAH
for Translation, Publishing & Distribution

*Dr. Mohamed Abdallah
Draz
Professeur a l'Université du Caire (Al-Azhar)

INITIATION
AU
KORAN

(Abrégé)

Exposé historique, analytique et comparatif sur Le Koran

[sa Compilation; sa Diffusion; son Origine; ses aspects principaux: religieux, moral et littéraire; précédés par un aperçu de la vie du Prophète Mohammad]

Résumé par
Mohamed Abdel-Azim Aly

DEUXIÈME THÈSE

Ce travail constitue l'une des deux thèses, soutenues le 15 décembre 1947 à l'Université de Paris , et grâce auxquelles l'auteur a mérité le grade de Docteur ès-Lettres avec la mention "Très-Honorable".

PRÉFACE

Le Saint Coran: ce sont les paroles révéleés par Allah à Son Prophèté Muhammad - à lui bénédiction et salut - en longue arabe par l'intermédiaire de l'Archange Gabriel - paix soit sur lui - le Saint Coran requiert de la part du mosulman une longue méditation devant cette création divine pleine de sagesse qui a défié les plus éloquents des arabes produire un exemple semblable à la plus petite oles Sourates du Coran.

[S'ils disent, Il lá imaginé, dis: Apportez une Sourate semblable à ceci et invoquez qui vous pourrez en dehors d'Allah, si vous êtes véridiquez] Jonas, v.38

Le Saint Coran ne se limite pas à cet aspect de l'inimitabilité de son éloquence, mais il lá surpassé par des descriptions des divers aspects de la vie.

Chaque jour, les ulémas décourent tout ce que ce liore divin renferme d'éloquence dans les divers domounes, comme si le Saint Coran présentait de jour en jour des versets qui confirment son éloquence et la certitude qu'il est certes révélé de la part Allah, le Maître des mondes.

Cet ouvrage est une bréve initiation au Saint Coran qui jette une lumiére sur l'inimitabilité du Saint Coran à

travers ses trois aspects: religienx, littéraire et moral au moyen d'un style aisé et une exposition claire visant à réaliser le but souhaité de cet ouvrage: faire mieux connaître le livre du Seigneur des mondes à travers une vue d'ensemble.

L'objectif des publications d'**El-Falah** c'est d'explaquer l'Islam et de propager ses principes de vérité à travers le monde entier.

Nous présentons cette édition à nos chers lecteurs, côte à côte avec nos autres grandes publications en invoquant le trés cejlorieux pour qu'elle soint agréé.

Louange à Allah, le Seigneur des mondes que la bénédiction et le salut soient sur Son Prophèté ainsi que compagnons et les membres de sa famille.

El-Falah

AVANT-PROPOS de l'Abréviateur

Le Livre "INITIATION AU KORAN" que j'ai le grand plaisir de présenter aujourd'hui dans sa nouvelle version " abrégé ", est un des livres les plus importants sur le Koran, tant par sa forme que par son fond.

Son auteur, le Dr. Mohamed Abdallah Draz, un des éminents savants de l'Islam, était professeur à Al-Azhar durant plusieurs années avant son voyage pour la France pour préparer son doctorat. Il le rédigea en langue française avec la thèse principale "LA MORALE DU KORAN" en tant que professeur compétent et non comme étudiant qui apprend comment écrire.

Dans mon abréviation, j'ai maintenu la langue et le style de l'auteur dans l'ensemble de l'ouvrage, et j'ai résumé ou éliminé certains passages ou détails; sans toutefois rompre le lien des idées ou l'équilibre de l'exposé... qui reste absolument fidèle à l'original.

D'autre part, j'ai ajouté à la fin de cet abrégé un index groupant la traduction française complète des versets du Koran dont l'auteur, au cours de son étude, a cité le numéro des sourates et des versets, sans indiquer le texte même. Cette addition a été faite en vue de faciliter au lecteur de lire instantanément le texte de ces versets et de l'exempter de se référer à une traduction du Koran qui se peut ne pas être disponible à ce moment. Ces textes koraniques ont été recueillis de la "Traduction du sens des versets du Saint Coran", éditée

et publiée par le " Complexe du Roi Fahd" à Al-Madinah, en l'an 1410 de l'Hégire.

Le grand mérite de ce livre réside principalement, outre son style littéraire le plus raffiné, dans sa manière d'exposer les différents thèmes, d'administrer ses arguments et ses raisonnements, et d'analyser les preuves et les documents d'une façon aussi claire et tranchante, capable de persuader tout chercheur impartial de la vérité et de la vertu.

Peut-on espérer que l'étude d'une telle saine doctrine, celle du Koran, puisse contribuer à atténuer l'atmosphère de tension, de haine et de conflits qui infecte notre siècle?

Souhaitons - le ...

Mohamed Abdel-Azim

Alexandrie, le 15 Août 1997

PRÉFACE de l'Auteur

On peut étudier le Koran sous des rapports extrêmement divers, mais qui peuvent se ramener à deux chefs: langue et idée. Le Koran étant en même temps, et à titre égal, un ouvrage littéraire et doctrinal.

Aussi le rapport sous lequel nous mènerons ici une étude sérieuse du Koran est-il ce trésor d'idées qu'on découvre sous sa forme littéraire et dont il nous suffira d'exposer trois groupes. C'est d'abord la nature de sa doctrine: l'ensemble des solutions qu'il propose pour résoudre les deux problèmes éternels du savoir et de l'agir; c'est ensuite les moyens de persuasion dont il se sert pour établir la vérité de sa doctrine, c'est enfin la manière dont il démontre le caractère sacré et divin qu'il attribue à son message.

En vérité, l'objectif principal de notre étude était de dégager la loi morale du Koran , abstraction faite de tout ce qui attache cette loi au reste du Livre (ce à quoi nous consacrons un autre volume intitulé "La Morale du Koran"). Mais nous avons cru juste et utile de présenter dans leur unité indivisible les grandes lignes de cette structure doctrinale, de faire voir ainsi la place qu'occupe l'élément moral dans ce cadre intégral et de discerner les idées mères dans chacune de ses parties.

A part certaines notions historiques indispensables - que nous avons dû ajouter sur la demande très justifiée de M. Maurice Patronnier de Gandillac, Professeur à la Sorbonne - l'objet essentiel du présent ouvrage sera ainsi d'exposer dans son ensemble le message Koranique tel qu'il se présente lui-même , et

non comme il a pu être jugé, interprété ou appliqué plus ou moins fidèlement à travers l'histoire. Chemin faisant, nous rencontrerons à propos de ce Livre saint, soit des jugements sévères à réformer, soit des conclusions hâtives à redresser; mais c'est en principe le texte Koranique que nous laissons parler pour sa propre défense et sa propre justification. Tout en laissant au lecteur le soin de juger de la validité historique et philosophique de l'argumentation.

Il faut remarquer qu'en dépouillant l'idée Koranique de son enveloppe , et en la dégageant ainsi de son cadre local pour lui donner accès aux esprits non familiarisés avec la langue arabe, nous ne faisons que lui rendre une partie de sa véritable destinée. Faisant constamment appel à la raison, au bon sens, aux sentiments humains les plus généreux, le Koran s'adresse en effet à l'homme , en quelque partie du monde qu'il se trouve et à quelque origine qu'il appartienne. C'est un enseignement universel qui veut purifier les mœurs, éclairer et concilier les croyances, faire tomber les barrières raciales et les chauvinismes nationaux, et remplacer la loi du plus fort par celle de la vérité et de la justice.

Paris , Le 21 Février 1947. *M.D.*

N.B. Dans les références des citations koraniques, les chiffres romains indiquent les numéros des sourates; les chiffres arabes, ceux des versets, suivant le numérotage de l'édition arabe du Caire.

Dans les références aux recueils de hadiths: K = كتاب (livre); B = باب (Chapitre).

PREMIÈRE PARTIE

DONNÉES HISTORIQUES PRÉLIMINAIRES

Avant de nous engager dans une analyse méthodique du Livre sacré de l'Islam, nous devons rappeler les conditions dans lesquelles il parut , et les étapes qu'il a franchies pour parvenir jusqu'à nous.

Et d'abord quelques dates relatives à la vie antérieure du Prophète, l'histoire de l'un étant inséparablement liée à celle de l'autre.

Quelle que soit, en effet, la nature du jugement que l'on porte sur l'origine du Koran, il ne fait de doute pour personne qu'historiquement parlant, le Koran est un apport Mohammadien. Soit qu'il l'ait puisé , comme disent les incrédules, du fond de son âme ou des connaissances de son milîeu; soit qu'il l'ait reçu textuellement, comme l'affirme le Koran , sous la dictée d'un messager céleste intermédiaire entre Dieu et lui. C'est *"l'Esprit fidèle .."* dit-il (XXVI,193), c'est l'ange "*Gabriel*" qui "*sur l'ordre de Dieu, l'a fait descendre du ciel et, l'a déposé dans ton cœur, afin de confirmer les Ecritures antérieures et de servir de guide et de bonne nouvelle pour ceux qui y croient" (11,97).* Notre expérience ne pouvant guère remonter jusqu'à cette source sur-humaine, c'est de Mohammad en définitive que nous tenons ce texte , soit comme de son véritable auteur, soit comme de son unique reproducteur et transmetteur à l'humanité.

CHAPITRE I

LA VIE ANTÉRIEURE DU PROPHÈTE

Qui était donc ce personnage qui est Mohammad?

Il appartient à une famille très illustre de Mekka , de la tribu de Koraïche, de la branche de Hâchime laquelle est connue par une noblesse plus religieuse que politique.

La tradition le fait descendre d'Ismaël, fils d'Abraham, par des générations sur le nombre et le nom desquelles elle ne nous donne d'assurance que pour vingt-et-une, jusqu' à 'Adnâne.

Selon l'opinion unanime des biographes, Mohammad naquit un lundi[1] de la deuxième semaine du mois lunaire Rabî '-I de l'année dite de l'Eléphant , c'est-à-dire de cette invasion du Hedjaz entreprise (et d'ailleurs manquée) par le vice-roi du Yémen , Abraha , sous la domination byzantine, avec une armée où figura le plus grand éléphant du royaume abyssin. Les savants les plus accrédités font correspondre cette date à l'année 53 avant l'hégire , soit l'année 571 après Jésus-Christ.

Mohammed est né orphelin (XCIII,6), son père 'Abdallah étant mort sept mois avant sa naissance.

---

[1] Dans son Mémoire sur le Calendrier Arabe avant l'Islam ,p. 38. l'astronome égyptien, Mahmoud Pacha Al-Falaki, situe la naissance du Prophète précisément au 9 Rabî-I qu'il fait correspondre au 20 avril 571 de l'ère Julienne, d'accord en cela avec Sivestre de Sacy.

Suivant une coutume consacrée chez les notables de la Ville d'élever leurs nouveaux-nés dans l'air salubre de la campagne, l'enfant est confié aux soins d'une nourrice bédouine, Halîma, de la tribu de Bani Sa 'd, jusqu'à l'âge de quatre ans. Sa mère, Âmina, aidée d'une gouvernante abyssine, Omm-Aïmane, se charge alors de son éducation. Malheuresement, il ne va pas jouir longtemps de cette tendresse maternelle. Ayant perdu sa maman à l'âge de six ans , l'orphelin est recueilli par son grand-père, 'Abdel-Mottalib, qui lui montre une affection toute particulière et prédit pour lui de grandes destinées. A peine âgé de huit ans , il perd enfin son grand-père et reçoit désormais la protection de son oncle 'Abd-Manâf, surnommé Abu Tâlib. Quoique chargé déjà d'une famille nombreuse , et se trouvant par conséquent dans une situation peu aisée, Abou-Tâlib réserve à son neveu un amour sincèrement paternel. Aussi voyons-nous Mohammad (alors âgé de douze ans) accompagner son oncle dans son voyage en Syrie en 582, pour ses affaires commerciales.

C'est à ce voyage que se rattache la fameuse histoire de son premier contact avec le milieu religieux, dans la personne d'un moine chrétien de Bosra (en Syrie), appelé Bahîra. Ce docte , nous dit la tradition, ayant remarqué quelques signes annoncés par les textes sacrés accompagner la marche de la caravane, invita celle-ci à déjeuner avec lui et se mit à examiner la physionomie des caravaniers et à confronter leur signalement avec les documents qu'il possédait. Aucune identité. Mais, interrogeant enfin notre adolescent, qui arriva plus tard, il s'approcha d'Abou Tâlib et lui dit "

Ce jeune homme est appelé à remplir un rôle immense dans le monde. Fais-le rentrer au plus tôt dans ton pays; mais veille toujours sur lui et méfie-toi surtout des juifs, qui pourraient lui faire du mal, s'ils savaient de lui ce que je sais." [1]

On connaît peu de détails sur lui entre cette date et celle de son mariage. On sait en gros qu'il passa sa jeunesse dans un état voisin de la pauvreté. Le Koran l'atteste (XCIII,8) et la tradition l'explique. Son père étant mort jeune du vivant de son grand-père, il ne reçut pour tout héritage à la mort de sa mère qu'une esclave noire, un troupeau de moutons et cinq chameaux. Son occupation la plus fréquente dans cette période semble avoir été celle de berger. Fonction dont il dira plus tard qu'elle était aussi celle des Prophètes antérieurs, Moïse et David entre autres.

Mais il se distinguait parmi les adolescents par ses mœurs raffinées, au premier chef par sa pudeur extrême, son éloignement des plaisirs faciles des jeunes gens et sa chasteté absolue. Et la confiance qu'il acquit dans les cœurs de ses compagnons justifiait le surnom qu'ils lui donnaient: "Al-Amîne", (l'homme fidèle et sûr).

Ainsi nous le voyons encore jeune (âgé de vingt ans) appelé à s'asseoir aux côtés des chefs les plus vénérables des tribus dans la ligue du Foudoul.[2]

---

[1] (V. Ibn Hichâme, Sîrah, T. 1, P.115).

[1] Le mot Foudoul signifie littéralement "intervention de bons offices". Cette association mekkoise avait pour but de soutenir =

Chargé d'une mission commerciale par Khadîdja, cette vertueuse, riche et noble veuve quadragénaire , il s'en acquitte avec intelligence et probité. Elle lui fait des ouvertures pour un mariage , qu'il accepte nonobstant la différence d'âge. Durant un quart de siècle elle reste sa femme unique dont seule la mort pourra les séparer, et dont le fidèle souvenir suscitera la jalousie naïve de son ménage postérieur. Leur union est des plus heureuses et des plus fructueuses. Elle lui donne deux garçons: Al-Kâssème et 'Abdoullah , qui meurent tous deux en bas âge,[1] et quatre filles: Zaïnab, Rokayya, Omm-Kolthoume et Fâtima . Cette dernière sera la femme de 'Ali (quatrième calife); les deux autres cadettes épouseront successivement 'Othmâne (troisième calife). Quant à l'aînée , Zaïnab, elle épousa avant l'Islam un de ses cousins maternels, Abou-l-'As, qui se convertit plus tard. Elle meurt deux ans avant son père, laissant une fille, Omâma.

Excellent père et fidèle époux, Mohammad se montre d'une tendresse très profonde pour ses enfants et ses petits-enfants . Il fait plusieurs kilomètres de marche tout juste pour les voir et les embrasser chez leurs nourrices; il les laisse s'accrocher à son cou pendant la prière; il interrompt son discours pour les accueillir et les

---

= les faibles, de rendre justice aux opprimés et d'assurer la paix intertribale contre quiconque eût tenté de la violer.

[1] Plus tard , à Médine , le Prophète aura encore un garçon , Ibrahim, de Marie la copte. A son tour, ce garçon mourra quelques mois avant la mort de son père (V. Mahmoud Al-Falaki , ouvrage cité,p.7).

mettre à côté de lui sur la chaire.

Devenu riche par son mariage, et pour acquitter sa dette de reconnaissance envers son oncle , qui avait soigné son enfance , il se charge de l'aider dans l'éducation de son dernier fils , 'Ali , à qui il donnera Fâtima , la plus jeune de ses filles .

L'acte le plus marquant s'accomplit quand il atteint l'âge de trente-cinq ans , à l'occasion de la réparation de la Ka'ba, le temple national de l'Arabie. Malgré la diversité de leur culte , toutes les tribus arabes l'entouraient de la plus profonde vénération . Aussi les voyons-nous toutes tenir absolument à se procurer l'honneur de participer aux travaux de sa reconstruction. Par une sorte de division de travail , on s'était arrangé pour donner satisfaction à toutes les revendications, quand les concurrents se trouvèrent un jour en face de l'indivisible: la pose de la fameuse Pierre-Noire. Nul ne voulait alors céder le droit de s'en charger. Toutefois, avant de recourir aux armes, on décida de s'en rapporter à l'arbitrage de la première personne qui entrerait dans l'enceinte sacrée par la porte de Bani-Chaïba .Le hasard voulut que cette personne fût Mohammad. Dès qu'on le vit entrer, tout le monde s'écria:"Al-Amîne! Al-Amîne!" (l'homme fidèle et sûr !). Et avec une présence d'esprit et une impartialité dont il a toujours donné la preuve, Mohammad étendit son manteau par terre, mit la Pierre-Noire au milieu et pria les principaux chefs de tenir chacun un bout du manteau et de le soulever simultanément á la hauteur réglementaire. Parvenus ainsi à l'endroit que la Pierre devait occuper, il la prit lui-même et la posa de ses propres mains . La satisfaction

unanime fut pleine, et la paix immédiatement rétablie .

Arrivé à cet âge, Mohammad est physiquement, intellectuel-lement et moralement un homme fait; et son caractère ainsi formé va l'accompagner jusqu'à la fin de sa vie. D'une taille un peu au-dessus de la moyenne , il est solidement constitué: poitrine et épaules larges ; tête grosse; front développé et toujours serein ; bouche large avec des dents blanches un peu séparées ; barbe abondante; cheveux noirs ondulés ; yeux noirs , mais la cornée en est sillonnée de rouge. Teint blanc légèrement rose; allure à la fois agile et imposante: vêtements simples, propres et soignés ; sobriété rare , sans refuser l'usage de bonnes choses, quand l'occasion s'en présente de façon spontanée; endurance pour les peines et les fatigues sans les chercher exprès; ordinairement recueilli; il parle peu, mais cette économie de mots n'exclut ni l'aggrément de ses conversations ni sa sensibilité à l'enjouement innocent. Devenu chef et maître unique de l'Etat, il écarte délibérément pour les siens comme pour lui-même toutes sortes de luxe dans tous les domaines. L'opposition formelle nous la voyons éclater à propos de certaines revendications matérielles de sa famille , (XXXIII,28-29). Enfin, le peu de chose qu'il garde en sa possession sera entièrement distribués aux pauvres après sa mort.

C'est surtout dans la vertu sociale que nous le voyons exceller. Il ne brusque jamais l'entretien avec qui que ce soit, et ne montre aucun empressement à le finir ; jamais il ne retire le premier sa main de la main de son interlocuteur; tout en se montrant intransigeant et impartial quand il s'agit d'appliquer la justice commune,

il est très indulgent pour tout ce qui a trait à ses droits personnels. Un de ses serviteurs, Anas Ibn Mâlik , affirme que, pendant les dix années de son service, il n'avait jamais été interrogé sur les motifs pour lesquelles il faisait telle chose et ne faisait pas telle autre.

Mais s'il a vécu jusque-là en paix avec tout le monde, il ne va pas tarder à provoquer contre lui l'animosité et les oppositions de ceux-mêmes qui n'avaient cessé de le chérir. Il s'approche maintenant de la quarantaine. Il est à la veille de l'événement décisif qui va imprimer à sa conduite une nouvelle orientation et constituer un véritable tournant dans l'histoire générale.

Le premier symptôme de sa vocation prophétique,d'après son propre récit à 'Aïcha, consiste dans ce fait que tout ce qu'il voyait en songe se réalisait ponctuellement dans la veille "avec une clarté semblable à celle du jour". Ensuite, il éprouva une certaine inclination à la solitude. Sur le Mont Hirâ ou جبل النور "Montagne de la lumière" au nord de Mekka., il aimait se retirer dans une grotte . Or voici qu'une nuit, exactement le 17 du mois de Ramadan, nous dit Ibn Sa'd, (=février 610 de l'ère chrétienne) Mohammad a la première expérience de la révélation proprement dite. Le processus en est rapporté par l'expérimentateur lui-même sous la forme d'un dialogue se déroulant entre Gabriel et lui. "Lis! (ou récite!)" lui dit l'ange - " Je ne suis pas de ceux qui savent lire" répond Mohammad , étonné. "Lis !" répète Gabriel en exerçant sur son interlocuteur une étreinte à peine supportable - "Que dois-je lire"? reprend ce dernier. Le même ordre de lire

se trouve réitéré avec une pression encore plus violente, comme pour éveiller à l'extrême son attention et inculquer dans son âme tout le sérieux de la charge surhumaine qui lui sera imposée. Mais "Comment lire , (ou réciter) ? réplique notre solitaire épouvanté. Alors l'ange récite devant lui:

"Lis au nom (ou à l'aide) de ton Seigneur qui a [tout] créé,

Qui a créé l'homme d'un grumeau de sang;

Lis , et ton Seigneur est le plus généreux;

C'est lui qui a enseigné par l'écriture, (lit. , par la plume)

qui a enseigné à l'homme ce que l'homme ne savait point." (XCVI, 1-5)[1]

Mais, à peine sorti de la grotte pour se rendre à sa demeure, il entend une voix l'interpellant. Il lève la tête , et voici l'ange emplissant l'horizon et lui déclarant: " O Mohammad, en vérité tu es l'apôtre de Dieu, et moi, je suis Gabriel". Puis il ne voit plus rien.

Le bouleversement qu'éprouva Mohammad de ce double phénomène, auditif et visuel, inouï, a dû probablement susciter un instant chez lui quelque doute sur l'identité de la voix révélatrice, une certaine crainte d'être victime d'une hallucination diabolique , lui qui

---

[1] Ce premier jaillissement de la révélation Koranique montre qu'il s'agit d'annoncer une science, non point déjà acquise, mais à recevoir par la suite , grâce à la bonté du Créateur. Il est évident que l'expression eût été tout autre , si cette inspiration était l'aboutissement de longues et mûres méditations comme on a voulu l'expliquer.

n'avait rien détesté autant que les procédés des sorciers et des devins. Avec ce trouble moral et physique, il retourna directement chez lui, et, agité d'une sorte de fièvre froide, demanda qu'on l'enveloppât de bonnes couvertures. Faisant part ensuite de cet incident à Khadîdja, la dévouée compagne le rassura de son mieux avec les paroles les plus sages et les plus consolantes. "Non, lui dit-elle; ne t'afflige point. Au contraire, c'est une bonne nouvelle qui doit te réjouir. Dieu ne voudrait sûrement pas t'infliger de mal, ni te couvrir de honte; car tu n'as jamais fait du mal, tu dis toujours la vérité, tu entretiens excellemment tous les liens qui te relient avec tes proches, tu aides les faibles, tu enrichis les nécessiteux, tu te montres hospitalier pour tes hôtes, tu portes secours à tous ceux qui souffrent pour une cause juste."

Toutefois, ne pouvant donner une explication positive et certaine de la nature du phénomène lui-même, elle décida de s'en aller avec lui consulter son cousin, à elle, Ouaraka Ibn Naoufal, un vieillard converti au Christianisme, autrefois versé dans l'hébreu et familier avec les livres saints, quoique maintenant atteint de cécité - "Si ce récit est exact, leur dit Ouaraka, ce ne peut être autre chose que le Namous[1] qui visitait Moïse (ou que Dieu avait révélé à Moïse) ; et Mohammad sera l'envoyé de Dieu à cette nation. Que ne puis-je vivre jusqu'au jour où tes compatriotes te feront sortir, ô Mohammad, de ton pays!"- "Comment! Ils m'expulseront!" s'écria Mohammad. - "Mais

---

[1] Le "Namous" signifie: ou le Grand Secrétaire céleste, ou la Loi.

assurément, reprit Ouaraka, jamais homme n'apporte ce que tu apportes sans être l'objet d'hostilités et de persécutions. Mais si Dieu prolonge mes jours jusqu'à ce moment-là, et que je possède encore quelque énergie, je t'apporterai dans cette lutte le plus solide appui".

Mais la vie de Ouaraka ne fut pas aussi longue. Et, si des propos aussi réconfortants avaient pu jeter quelque lueur d'espérance dans cette âme anxieuse, nous allons voir que cet espoir n'était pas de longue durée. Or Mohammad retourne souvent chercher la deuxième leçon, il se place dans les mêmes conditions qu'auparavant, il parcourt la montagne, il tourne ses regards dans tous les sens, et les jours passent, les semaines s'écoulent, les mois succèdent aux mois, une année finit, une autre commence et , selon Ach-Cha'bi, une troisième , et il ne voit rien venir. Seulement, chaque fois qu'il se trouve sur le bord du désespoir, il voit et il entend: "O Mohammad , tu es l'apôtre de Dieu, et moi , je suis Gabriel". Ces mots le tranquillisent un peu, mais la révélattion substantielle se faisant toujours attendre, il retombe dans la même tristesse et la même angoisse. Les uns diront : ce ne fut là qu'un accès de folie. Les autres au contraire supposeront plus tard que c'eût été vraiment une offre céleste inappréciable, mais dont, par la fragilité de sa résistance, Mohammad se serait montré incapable, et comme indigne de la sollicitude divine . Deux courts révélations Koraniques (LXVIII,2;XCIII-3), vont le rassurer contre cette double appréhension , mais sans lui fournir l'enseignement tant attendu.

Il est maintenant sur sa quarante-troisième année lunaire. Il doit toujours veiller une grande partie de la

nuit dans l'attente de cette "*lourde et grave parole*" promise (LXXIII,1-5). Il a même pris l'habitude, depuis la première révélation, de se retirer sur le mont Hirâ au mois de Ramadan. Enfin, il vient d'y achever sa retraite et de descendre la côte quand il entendit quelqu'un l'interpeler. Il regarde à droite, à gauche, par derrière ..., il ne voit rien. Levant ses regards vers le ciel, il reconnaît l'ange qu'il avait vu à Hirâ. Mais la soudaineté de l'apparition et l'immensité majestueuse de la Créature Céleste le frappent tellement que ses jambes ne peuvent le porter. Tremblant, il retourne chez Khadîdja lui demander les mêmes soins qu'au début. Et voici que l'honorable visiteur le rejoint chez lui et lui porte le décret par le equel il l'investit de sa seconde attribution" "*O toi, qui te couvres soigneusement le corps, lève-toi et lance ton avertissement..*" (LXXIV,1-2). Ainsi, son rôle de prophète se double désormais de celui d'apôtre. A partir de son apostolat, le Prophète va recevoir ses révélations, je ne dis pas régulièrement ni même fréquemment , mais avec une certaine continuité et sans subir d'aussi longues ruptures.

L'an 612 après J.C., c'est là le vrai point de départ de la carrière du messager de l'Islam, carrière que la date de l'hégire[1] vient partager en deux périodes

---

[1] "Hégire" veut dire rupture de relations et éloignement volontaire. On sait que, Mohammad dut s'expatrier, à la vielle d'un attentat comploté contre sa vie, pour s'installer à Médine où il arriva au début du mois de Rabi'-I (le 2, le 8 ou le 12, suivant les auteurs). L'astronome égyptien prénommé s'est prononcé pour le lundi 8, correspondant au 20 septembre 622 de J.C.). Mais il =

presque égales: dix ans à Mekka , et dix autres à Médine, où il mourut le 12 ou 13 Rabî'-I de l'an 11 H (7 ou 8 Juin 632) âgé exactement de soixante-trois ans lunaires, ou, d'un peu plus de soixante et une années solaires.

Il serait très intéressant, sans doute , de le suivre à travers son infatigable activité prédicative pendant cette vingtaine d'années qui ont produit l'une des plus grandes révolutions civilisatrices qu'ait connues l'humanité. Mais, comme l'objet principal de ce travail est l'analyse du système Koranique lui-même, nous pouvons maintenant considérer l'œuvre qu'il nous a laissée. Dans le Chapitre suivant , nous avons à décrire la manière dont cette œuvre fut composée, ordonnée, conservée et transmise à travers l'histoire.

***

= ne faut pas oublier que l'ère musuluman prend pour point de départ, l'année lunaire où cet événement eut lieu, (le Ier Moharrame; 15-16 juillet 622). Etant donné que l'année lunaire bissextile est de 355 jours seulement, et que par conséquent 33 années lunaires ne font que 32 années solaires environ, il suffit pour convertir une date hégirienne (H) en une date chrétienne (C), ou vice versa, de retenir les deux formules suivantes:

$H + 622 - \frac{H}{33} = C$ $\quad\quad$ $C - 622 + \frac{C - 622 \;\; 32}{32} = H$

CHAPITRE II

LA COMPOSITION DU TEXTE RÉVÉLÉ

Si le texte du Koran reste rigoureusement le même que sous la dictée du Prophète, l'aspect en a considérablement changé. D'abord, il n'y avait pas ce qu'on peut appeler un volume ou un recueil. Le Koran a paru par fragments plus ou moins longs, variant depuis une sourate entière jusqu'à un seul verset , et parfois même une partie d'un verset. Chaque fragment inspiré au Prophète fut récité par lui, appris par ses auditeurs, diffusé parmi ceux qui ne l'entendaient pas directement de sa bouche. Tout le monde l'attendait avec ardeur et désirait en être saisi au fur et à mesure de son émission.

Mais le texte sacré n'est pas seulement un "Koran" ou ensemble de récitations orales, destinées à être conservées uniquement dans les mémoires; il est aussi un "Kitab" c'est-à-dire une Ecriture, un Livre: deux aspects se corroborant et se contrôlant toujours mutuellement. Aussi chaque fragment inspiré au Prophète et récité par lui fut-il aussitôt couché par écrit sur n'importe quel objet se trouvant alors à la portée des scribes: feuilles, planches, morceaux de parchemin, de cuir, pierres plates, omoplates, etc ... . Les savants portent à vingt-neuf le nombre des personnes ayant été appelées à remplir ce rôle de secrétaires du Prophète . Les plus connus sont les cinq premiers successeurs (Abou Bakr, 'Omar ,'Othmâne , 'Ali, Mou'aouia). Mais ce sont Mou'aouia et Zaïd Ibn Thâbit qui étaient le plus particulièrement attachés à ce service. Si, à Mekka, cette fonction ne portait pas ce cachet officiel, un fait est

certain, c'est que les fidèles ne manquaient pas de reproduire le texte révélé dans des manuscrits personnels pour leur usage privé. On s'était aperçu en effet de bonne heure que ces émissions n'étaient point destinées ni à rester complètement isolées ni à prendre la suite les unes des autres dans l'ordre chronologique de leur révélation. On a vu plusieurs groupes de passages se développer à part les uns des autres et constituer petit à petit des unités indépendantes par l'addition d'autres versets qui venaient plus tard les rejoindre et qui devaient , les uns être ajoutés ici, les autres intercalés là, suivant les indications expresses du Prophète, indications que lui-même affirmait être conformes aux ordres de l'Esprit céleste. Afin de laisser la porte ouverte à ces constructions progressives, on était donc obligé d'attendre l'achèvement de l'ouvrage avant de le mettre en un seul corps. Mais , chaque passage a toujours connu sa place déterminée dans telle ou telle sourate. Ainsi, du vivant du Prophète, plusieurs centaines de compagnons qu'on appelle "les porteurs du Koran" s'étaient déjà spécialisés dans la lecture du Livre et savaient par cœur chaque sourate dans sa forme indiquée, provisoire ou définitive. Le Prophète, à son tour, nous affirme que , chaque année au mois de Ramadan , il faisait une sorte de révision générale en récitant le texte déjà révélé en présence de Gabriel; et que, la dernière année, le messager divin confronta le Koran avec lui deux fois , ce qui fit présager au Prophète l'approche de son heure.

Mais à peine un an s'était écoulé après la mort du Prophète, que la nécessité se fit sentir de rassembler

ces documents épars en une collection maniable, facile à consulter et dans laquelle les parties de chaque chapitre se suivraient, selon l'ordre déjà fixé dans les mémoires. L'idée en fut suggérée par 'Omar au premier calife après la bataille de Yémamah dans laquelle furent tués des centaines de musulmans, dont soixante dix "porteurs du Koran". On voulait par ce moyen, non seulement mettre la totalité de cette source écrite en sûreté, mais aussi sanctionner la forme de ce document uni par l'autorité des lecteurs existants et de tous les compagnons qui savaient chacun en réciter une partie.

La tâche en fut confiée à Zaïd Ibn Thâbit. Abou Bakr lui dit: "Tu es un homme intelligent ; nous n'avons aucun soupçon contre ta probité, et tu écrivais les révélations sous la dictée du Prophète. Charge-toi donc de recueillir le Koran".[1] Zaïd avait en outre assisté à la dernière récitation que le Prophète en avait faite. Une règle de travail fut établie: n'admettre aucun écrit qui ne fût certifié par deux témoins comme étant rédigé, non de mémoire, mais sous la dictée même du Prophète et faisant partie du texte dans son état dernier.

L'ouvrage terminé avec toutes ces précautions, Zaïd le remit entre les mains d'Abou Bakr, qui le gardait chez lui durant son califat. Avant sa mort , le premier calife le confia à 'Omar, qui, à son tour, le mit au dernier moment à la garde de sa fille Hafsa , l'une des

---

[1] Rappelant ce document, Leblois a écrit; "Qui ne désirerait qu'après la mort de Jésus un de ses disciples immédiats n'eût été chargé de mettre son enseignement par écrit?" (Leblois , Le Koran et la Bible Hébraïque, P. 47 , note 5).

veuves du Prophète.

Outre son intégralité, ce premier recueil officiel, (qu'on peut se représenter sous la forme d'un dossier réunissant des feuilles صحف ordonnées, mais non reliées et épuré des titres même des chapitres) se distingue des autres copies, entières ou partielles, qui existaient alors chez les particuliers, par une sorte de rigorisme absolu, excluant tout ce qui ne fait pas partie du texte même à réciter, dans sa dernière collation.

Mais, quelque grande que pût être la valeur d'un tel document, quelque louable que fût le soin apporté à l'établir et par le fait qu'il demeurait précieusement gardé chez les deux premiers califes, ce premier recueil n'a acquis son autorité universelle qu'à partir du jour où il a été publié.

L'occasion de cette publication ne se présenta que sous 'Othmâne, le troisième calife, après les batailles de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan.

Les armées de la Syrie et de l'Irak, étant rassemblées à cet effet, s'aperçurent de quelque différence dans leurs récitations. Les Syriens suivant la lecture de leur concitoyen, Obaï, les Irakiens celle du leur, Ibn Mas'oud, les uns disaient aux autres: "Notre leçon vaut mieux que la vôtre". Effrayé de ce spectacle, Hodhaïfa Ibn-el-Yamâne vint trouver le calife 'Othmâne et lui demanda d'urgence qu'il mît fin à " de telles disputes qui pourraient aboutir à des divisions semblables à celles des Juifs et des Chrétiens au sujet de leurs Livres". 'Othmâne institua alors un comité de quatre copistes, le même Zaïd, de Médine, et trois

autres de Mekka : 'Abdallah Ibn-ez-Zobaïr, Sa'ïd Ibn el'As et Abd-er-Rahmâne Ibn el Hârith Ibn Hichame. Les chargeant de copier l'original de Hafsa en autant d'exemplaires[1] qu'il y avait de villes principales dans l'empire musulman. Le travail ainsi terminé en parfaite concordance avec l'original, celui-ci fut rendu à Hafsa , et les autres exemplaires furent reliés مصاحف et distribués comme des types immuables frappant de nullité tout ce qui présentait quelque écart avec eux.

Certains Chi'ites ont pu soupçonner 'Othmâne d'avoir altéré le texte du Koran, ou plus précisément d'en avoir omis quelque chose pouvant se rapporter à 'Ali. Si le fait était exact , les "Porteurs du Koran", encore très nombreux à l'époque où il fut publié, auraient pu le vérifier en le comparant avec ce qu'ils en savaient par cœur . Or , même Ibn Mas'oud, qui avait plus d'une raison d'être mécontent de la politique, n'en a pas moins reconnu l'exactitude du travail. Etant donné le zèle des premiers musulmans, encore plus ardents que leurs successeurs envers la parole de Dieu, il nous est impossible d'attribuer à un esprit de conformisme ce fait que le recueil de 'Othmâne fut accepté de tous, sans contradiction. Nœldeke en conclut qu'il faut voir là la meilleure preuve que le texte "était aussi complet et

---

[1] Sans compter l'exemplaire personnel de 'Othmâne, la plupart des traditionnistes s'accordent à dire que cinq manuscrits furent destinés aux cinq villes suivantes: Mekka, Médine, Basra, Koufa et Damas. Mais Abou Hâtim es-Sidjestâni mentionne deux autres exemplaires pour les deux provinces du Yémen et de Bahrein (cf. Ibn Abi Daoud, Kitâb-el-Massâhif,p. 74).

fidèle qu'on pouvait l'attendre"[1]

Quoi qu'il en soit, cette édition est depuis treize siècles la seule en vigueur dans le monde musulman, y compris les Chi'ites. Ecoutez la profession de foi des Imamiens (la secte la plus importante du chi'isme) telle qu'elle se trouve dans l'ouvrage d'Abou Dja'far de Comm: "Notre croyance en ce qui concerne la quantité du Koran que Dieu le Très-Haut a révélé à son Prophète Mohammad, qu'il soit béni, lui et sa famille, c'est qu'il consiste dans ce qui est conservé maintenant entre les deux couvertures à l'usage des hommes, et rien de plus. Le nombre des sourates reconnu par la généralité des musulmans est de 114; mais, d'après nous, les sourates 93 et 94 forment une seule sourate; les sourates 105 et 106 en forment une; de même les sourates 8 et 9. Celui qui nous attribue la croyance que le Koran est plus que cela est un menteur." [2]

---

(1) Nœldeke, Geschichte des Korans , 2e , Partie , p. 93.

(2) Encore cette différence n'existe-t-elle qu'en théorie chez ces docteurs. En fait, leurs exemplaires ne diffèrent en aucune manière de ceux des Sounnites. Il en est de même, de cette pièce apocryphe سورة النورين que Garcin de Tassy avait publié sous le titre de "Chapitre Inconnu du Koran" et dont Mirza Alexandre Kazem a fait le procès. Ce savant a montré en effet que cette prétendue sourate, non seulement n'a aucune trace dans le Koran des Chi'ites, mais il n'en est fait aucune mention dans leurs ouvrages de polémique traditionnels. Le titre même de نورين "Deux Lumières", appliqué à Mohammad et 'Ali, ne parut pour la première fois chez les Chi'ites qu'au 7e siècle de l'hégire, après Toussi. Il suffit , au reste , de lire cette pièce, qui n'est =

Aussi, Leblois a-t-il pu affirmer : "Le Koran est aujourd'hui le seul Livre sacré qui ne présente pas de variantes notables" [1]. W. Muir l'avait proclamé avant lui : "La recension de 'Othmân est arrivée de main en main jusqu'à nous sans altération; on l'a si scrupuleusement conservée qu'il n'y a pas de variantes importantes, et l'on pourrait même dire aucune variante, dans les copies innombrables du Koran qui circulent dans le vaste domaine de l'Islam ... Il n'y a jamais eu qu'un seul Koran pour toutes ces factions implacables ; et cet usage unanime de la même écriture acceptée par toutes jusqu'à nos jours est une des preuves irrécusables de la sincérite du texte que nous possédons et qui remonte jusqu'à l'infortuné calife"[2] ('Othmâne, mort assassiné).

Tout en témoignant d'une impartialité historique indiscutable, ces jugements n'en appellent pas moins un double rectificatif. Car ils pêchent à la fois par défaut et par excès.

Par défaut, en faisant remonter la source du texte Koranique au troisième calife seulement, alors que 'Othmâne, nous l'avons vu, n'a fait que rendre public le

---

= qu'une compilation médiocre de mots et d'expressions dérobés au Koran, pour constater le contraste choquant qu'elle présente avec l'élégance et l'harmonie du style Koranique V. Aussi Nœldeke. IIe, pp. 107-112

(1) Leblois, ouv. cité, p.54.

(2) W.Muir The Life of Mahomet.Cité par B.St-Hilaire, Mahomet et le Koran, p.33.

manuscrit constituté sous Abou Bakr, et qui ne fut autre chose que la reproduction intégrale, suivant l'ordre de la récitation, (ordre qu'il ne faut pas confondre avec celui de la révélation) du texte enregistré sous la dictée du Prophète lui-même.

Mais on pêche par excès si l'on affirme catégoriquement que ces éditions, quoique se répétant graphiquement l'une l'autre, ne comportent aucune variante de prononciation. Ceux qui ont un minimum de connaissance de l'écriture arabe le savent très bien. D'une part, si les voyelles longues ont presque toujours figuré dans les corps des mots arabes, il n'en a jamais été de même des voyelles courtes, ni de certaines voyelles moyennes. D'autre part, plusieurs groupes de lettres non seulement se ressemblent mais s'identifient quant à leur graphique et ne diffèrent que par des points dits diactriques. C'est ainsi par exemple qu'un (i) peut être lu (n) ou (t) ou (b) ou (i), suivant que l'on met un ou deux points au-dessus, ou un ou deux points au-dessous. Or, ni du vivant du Prophète ni à l'époque des trois premiers califes, on ne faisait usage de tels points. Le plus souvent la prononciation ne pouvait être déterminée que par une indication orale. Or, la tradition nous apprend que, dans son enseignement, le Prophète n'a pas toujours suivi une prononciation unique. D'un même mot (ou plutôt d'un même radical), il n'est pas rare d'avoir donné plusieurs leçons toutes bonnes et significatives. Ainsi le mot ملك peut être lu ; *mâlik* = maître, propriétaire, et : *malik* = "roi" ; de même فتبينوا peut se lire: *fatabayyanou* = "informez-vous" et: *fatathabbatou* = "agissez avec circonspection" ; et ces

différentes lectures sont également traditionnelles. Al-Boukhari rapporte qu'un jour 'Omar fut très furieux contre Hichâme Ibn Hakîme Ibn Hizâme pour l'avoir entendu réciter la sourate XXV d'une façon différente de celle que lui-même avait apprise du Prophète . At-tabari nous dit qu'Obaï Ibn Ka'ab fut également choqué par une différence de lecture de la sourate XVI. Le Prophète , approuva les deux lectures et ajouta: "En vérité, le Koran est révélé en sept lectures ou variantes , recitez-le suivant celle d'entre elles qui vous sera facile".

A notre avis, la publication du texte Koranique par les soins de 'Othmâne avait un double but : I° - En légitimant et protégeant les différentes lectures qui restaient dans le cadre du texte écrit et qui avaient une origine prophétique communément reconnue - d'empêcher les disputes impies à leur sujet. 2° - En excluant tout ce qui ne présente pas une identité absolue avec l'original - de " prévenir" une scission très grave entre les musulmans et une altération éventuelle du texte par l'insertion, possible à la longue , de quelques variantes plus ou moins discutées, ou de quelques explications que les particuliers auraient mises de bonne foi sur leurs exemplaires.

Il ne faut pas croire non plus que cette édition 'othmanienne, encore moins son prototype, contienne toutes les variantes qui étaient probablement enseignées par le Prophète , sous le titre de سبعة أحرف ou sept manières de lire. Car, si elle a conservé les lectures sur lesquelles les témoignages concordaient comme ayant été incorporées au texte dans son état définitif, elle en a exclu, par contre, toute forme transmise par des voies

individuelles et n'offrant pas cette garantie. Et ce principe de base a rallié dès le début l'opinion de milliers des Compagnons en présence.

Ajoutons que cette exclusion dans le document écrit ne nous paraît pas avoir pour but , ni pour conséquence, leur suppression dans l'usage oral. Mettant ainsi les choses à leur place , la règle a laissé à ceux qui affirmaient avoir entendu le Prophète lire le texte d'une certaine manière la liberté de suivre leurs leçons particulières sous leur responsabilité morale, sans leur permettre d'en faire autorité pour la communauté entière. Cette attitude nous est attestée d'abord par 'Othmâne. " ...Quant au Koran, s'expliqua-t-il , je ne vous ai interdit que parce que je craignais une scission ; mais vous pourrez lire suivant la lettre que vous voudrez".

Il reste que l'érudition islamique de tous les temps n'a pas cessé de s'intéresser à l'étude de ces lectures particulières, et , ces variantes revêtent toujours un certain caractère sacré , et sont encore utilisées par les écoles sounnites, non pas certes comme un texte koranique, mais comme un hadith âhâd.

Il reste encore que la condition la plus essentielle pour établir l'authenticité d'un texte, c'est l'assurance que , sous sa forme écrite , il se trouve suffisamment vérifié et approuvé par l'auteur , ou son représentant. Et c'est précisément cet ensemble de conditions qui , au moment de la recension, firent défaut à certaines variantes et déterminèrent leur exclusion des codex-types.

Remarquons surtout qu'elles ne portent pas sur toutes les sourates,ni sur toute l'étendue d'aucune sourate.

Le seul souci que nous voyons dominer l'établissement du texte koranique par les Compagnons du Prophète est celui de la stricte fidélité littérale de chaque parcelle à son énconcé dans le document rédigé d'abord sous la dictée de leur Maître , relu ensuite devant lui et remportant enfin son approbation définitive. Et c'est cette objectivité absolue qui reste éternellement à leur honneur.

Si la destruction de ces manuscrits privés semble toutefois un peu trop sévère, à un moment où il n'y avait lieu d'aucune altération, elle montre cependant combien le calife a vu grand et visé loin[1]. C'est à cet acte de clairvoyance, en effet , que les Musulmans doivent l'unité et la stabilité de leur Livre saint. On a beau y introduire par la suite différents systèmes de signes extérieurs, le corps en reste toujours immuable, défiant l'action du temps. L'existence encore dans tous les exemplaires, imprimés ou manuscrits, de quelques lettres superflues, de certains mots attachés, de cette orthographe archaïque et tout à fait réservée à l'écriture koranique, est un témoignage éloquent de la plus pieuse fidélité avec laquelle ce monument a été transmis de génération en génération jusqu'à nous.

---

[1] Il ne l'a pas fait , du reste , de son propre chef et sans avoir consulté le peuple. Son successeur, déclare que cette mesure rigoureuse fut prise en commun accord avec tous les Compagnons en présence. "Si 'Othmâne ne l'avait pas fait, ajoute 'Ali, je l'aurais fait , moi-même" (cf. I. A. Daoud, pp. 12,22).

CHAPITRE III

COMMENT LA DOCTRINE KORANIQUE S'EST ANNONCÉE AU MONDE

Tout le monde sait en gros ce que c'est que la doctrine Koranique, qu'on appelle l'Islam. Mais on la connaît trop souvent par une définition tout extérieure. C'est cette Réforme à la fois religieuse, sociale et morale qui, à peine née sur la côte est de la mer rouge au début du VIIe siècle de l'ère chrétienne, se mit en marche victorieuse vers le nord et le sud , l'est et l'ouest et la voici, au bout d'un temps relativement très court, établie sur la moitié du monde connu d'alors.

Evénement sans précédent dans l'histoire, et qui n'a cessé ni d'intéresser l'humanité ni d'exciter la curiosité des historiens des mœurs et des religions.

C'est en vain qu'on essaie de lui trouver un prototype dans l'antiquité, en le comparant parfois à la conquête d'Alexandre. Expansion rapide, il est vrai , mais qui n'a apporté aucun changement ni dans les idées ni dans les mœurs des peuples et qu'au premier souffle de l'Islam , n'a laissé aucune trace derrière elle.

L'œuvre alexandrine, a au moins le mérite d'avoir jalonné la route orientale de belles cités où la vie économique devenait bien prospère, mais la masse des peuples, les paysans, ont toujours gardé intact leur caractère propre: langue, mœurs, régime politique et économique. Même dans les villes, l'hellénisme, n'atteignait profondément qu'une minorité de la bourgeoisie. Est-il besoin d'ajouter que les colons grecs

ne tardèrent pas trop à passer la main à d'autres conquérants et que , sous l'empire romain , ces villes ont été progressivement ruinées?

Au point de vue des idées, il est indéniable que le conquérant macédonien, a purement et simplement adopté les idées courantes des pays conquis et s'est affilié à leurs divinités. Ses successeurs , pas plus que lui, n'ont rien révolutionné dans ce domaine. D'une manière générale, durant les deux périodes, grecque et romaine, les idées philosophiques et religieuses, doctrines essentiellement orientales, se servaient du véhicule grec pour se transporter en Europe sous le nom de néo-platonisme et de Christianisme. De sorte qu'on a le droit de dire ici que c'est bien l'Orient qui a conquis ses conquérants. Arrive enfin l'Islam, et voilà changé du jour au lendemain, non pas cette fois la façade politique et économique, mais le fond même de l'âme humaine chez des peuples entiers. Langue, pensées, lois, aspirations, coutumes, conception du monde et de Dieu, tout a été d'un coup transformé.[1]

Et cette conquête de l'esprit, non seulement a subjugué de façon durable les âmes dans lesquelles elle a pénétré, mais elle tend toujours à gagner du terrain partout où on la laisse se montrer dans sa simplicité et sa pureté primitives. Constatation qui cadre mal , cependant, avec cette opinion assez répandue et mille

---

[1] Pour mieux saisir le contraste de cette révolution avec les autres conquêtes historiques, on lira avec profit: Jouguet, l'Impérialisme Macéd. et l'Hellénisation de l'Orient ; Gautier , Mœurs et Coutumes des Musulmans, livre III..

fois répétée que l'Islam ne fut fondé que sur les armes. L'ascendant qu'il exerce actuellement n'est-il pas une preuve tangible qu'il agit sur les esprits en vertu d'une force interne, par une affinité particulière avec la nature humaine et la vérité des choses?

A un moment donné, il est vrai , les puissances antagonistes avaient trop déversé de leur haine et usé de leur violence à persécuter et à martyriser la doctrine naissante.Et les dix premières années de la prédication mohammadienne nous montrent combien , malgré tous les obstacles, le simple exposé de la doctrine amena chaque jour de nouvelles conversions. Elles nous témoignent en même temps avec quelle vaillance et quelle longanimité, le maître et ses disciples acceptèrent, non seulement les railleries et les insultes de leurs concitoyens, mais aussi l'isolement, l'interdiction de tout rapprochement avec le public et parfois, même les tortures et les supplices les plus cruels (XVI,I06; XXIX,10) Ce qui obligea finalement une centaine des premiers musulmans, dont certains des plus nobles , à chercher refuge (XVI,110) auprès du roi d'Abyssinie.

Mais l'exemple le plus frappant de cette période, et qui constitue l'effet le plus prodigieux produit par cet appel pacifique, fut donné par les habitants de Yathrib (appelée plus tard Médine). Bien longtemps avant de voir le visage du maître et d'entendre sa voix, et rien qu'à écouter son message Koranique transmis par leurs pélerins, les Arabes médinois l'accueillirent avec tant d'empressement qu'il ne resta plus aucune famille qui ne comptât plusieurs croyants parmi ses membres. Et, qui plus est, toutes les divisions et les hostilités qui régnaient

parmi eux depuis un quart de siècle, [1] furent tout-à-coup éteintes comme par un souffle divin. (VIII,63). Si bien qu'ils devinrent désormais des frères (III, 103). En même temps, les institutions islamiques qui ne pouvaient point être observées ouvertement à Mekka, commencèrent tout de suite à être pratiquées chez eux en commun et au grand jour (ainsi la prière de vendredi dirigée par أبي أمامة un an avant l'hégire). C'est dans ce milieu accueillant et hospitalier que seront bientôt reçus, après avoir abandonné "leurs foyers et leurs biens" (LIX, 8) presque tous les fidèles qui furent persécutés à Mekka.

Jusque-là, tout se passait en paix et avec dignité, du moins du côté musulman. Rien n'annonçait le recours à la force. Rassuré sur le sort de ses disciples et sur leur arrivée à bon port, Mohammad crut devoir prolonger son séjour, et continuer à prêcher dans son pays natal, où il resta seul avec ses deux amis : Abou Bakr et 'Ali. C'est à la veille du grand complot tramé contre son existence qu'il reçut l'ordre divin de partir ; et c'est à l'heure même où commença la mise à exécution de ce perfide projet, qu'il quitta discrètement la ville. Mais, après avoir échappé miraculeusement au danger, ne devait-il pas songer à tirer vengeance de ses ennemis qui voulaient le mettre à mort? - Nullement. Et, si nous suivons les étapes de son activité à Médine, nous trouvons ses efforts consacrés au contraire à des œuvres saintes et constructives: construction de la mosquée, prescription du jeûne, institution de l'appel à la prière,

---

[1] Lammens, Berceau de l'Islam à la veille de l'Hégire p. 265.

organisation intérieure et pacifique de la société. Tout semblait indiquer que les musulmans allaient définitivement, et jusque dans la direction de leur prière, tourner le dos à leur ancienne patrie, lorsque vers le milieu de la deuxième année ils commencèrent par intercepter les convois de marchandises de leurs persécuteurs pour aller ensuite à leur rencontre.

D'où vient ce revirement , ce changement brusque d'attitude?

Il nous est impossible - les jugements impartiaux des orientalistes sont concordants sur ce point - d'en attribuer la cause à la psychologie personnelle du Prophète. Les mesures belliqueuses, en effet, ne sont point de son caractère ni de son goût. Au contraire , c'est son indulgence et sa sollicitude envers ses adversaires qui lui attiraient souvent des reproches du Koran. (VIII,67;IX,80,113) La tradition a conservé de lui une foule d'actes de clémence pour des forfaits commis contre sa personne et les siens.[1]

D'aucuns ont essayé d'expliquer cette nouvelle orientation par une pression de la part de son peuple , dont l'esprit guerrier serait la caractéristique la plus

---

[1] C'est ainsi qu'il fit grâce à l'émissaire Koraïchite qui venait pour l'assasiner après Badr; à la femme juive qui tenta de l'empoisonner à Khaïbar ; à l'autre qui bouscula sa fille aînée Zaïnab, et la fit avorter; On connait l'indulgence dont il couvrit les calomniateurs de sa femme innocente, 'Aïcha. On admire surtout sa conduite infiniment pacifique et généreuse pendant et après la conquête de Mekka (voir J. B. St-Hilaire , Mahomet et le Koran P. 125-130).

essentielle. Mais les savants[1] ne peuvent se rallier à une telle hypothèse. Ils ont montré au contraire combien chez les Arabes, même ceux du désert, l'effusion du sang provoque de l'horreur. Ils nous affirment que les Bédouins ne cherchent pas la guerre, mais, quand elle s'impose, ils l'acceptent plutôt que la honte et l'humiliation.

C'est donc dans un fait historique qu'il faut chercher quelque chose qui déterminât une telle réaction. Et le Koran nous fait assister à un spectacle provocateur. Il nous fait entendre un cri angoissé émis par des musulmans sans soutien, "hommes , femmes et enfants" résidant à Mekka, souffrant pour leur foi et invoquant le secours de Dieu contre l'oppression des infidèles (IV , 75). C'est qu'en l'absence de toute propagande renouvelée, les anciennes semences, la leçon et l'exemple, ne cessèrent d'être fécondes. Et, à mesure que la foi palpitait, l'acharnement et la cruauté s'exerçaient sans scrupule pour l'étouffer.

Quoi! Parce que les Emigrants et leurs Hôtes jouissent maintenant dans leur sûr asile d'une entière liberté de foi et de culte, ont-ils le droit de s'enfermer dans leur égoïsme et de demeurer indifférents au sort de leurs frères? Peut-on raisonnablement et sans parti pris refuser à la Vérité et à la Vertu leur droit au secours, tout en laissant le despotisme s'armer contre elles?

Toutefois, ce secours matériel justement exigé ne fut pas facilement entrepris par les musulmans, du moins

---

[1] V. Lammens , Berceau de l'Islam , p. 247.

sous sa forme vraiment belliqueuse. Là encore, il suffit de consulter le Koran pour voir les hésitations et le recul que manifestèrent les "libres" pour libérer les "captifs". Mais l'impératif du devoir était là, l'heure du suprême dévouement avait sonné. Dieu a voulu trancher le débat entre le vrai et le faux.

Telles sont les circonstances. Tant que les persécutions présentaient encore un aspect individuel et sporadique, les musulmans étaint tenus, durant leur séjour à Mekka, de s'abstenir de toute réaction violente et de supporter courageusement leurs blessures. (IV, 77). Maintenant que l'acharnement des païens se généralise et se transforme en une lutte combattive décidée, (II,217) les fidèles sont enfin, après plus de dix ans de patience, autorisés (XXII,39) puis engagés [1] (II, 216) à se défendre collectivement , et surtout à soulager ceux d'entre eux qui sont sans protection. (IV,75) En toute objectivité, nous ne pouvons faire aucun reproche à une telle attitude absolument défensive et hautement dévouée. Mais la question est de savoir si la législation Koranique a évolué par la suite , et a étendu ce droit de

---

[1] La transformation de cette autorisation en un commandement étant survenue dans des conditions si défavorables, on ne voit pas comment affirmer avec Sinclair que la loi Koranique a été modifiée proportionnellement aux succès des armes de Mohammad (P.279). L'auteur est tombé en d'autres erreurs sur le même chapitre-I°) en renversant le sens du verset (II , 217) qui condamne toute hostilité pendant le mois sacré (P. 276) - 2°) en prenant les modes de repression institués contre les terroristes (V,33) pour une nouvelle forme de guerre constituant une troisième étape dans cette évolution (P.277).

légitime défense à toute opération d'initiative offensive.

Le monde occidental nous semble mal informé sur ce point. On croit généralement que les peuples musulmans ont le droit , et même le devoir d'après leur Livre sacré, d'employer les armes soit pour imposer leur doctrine, soit pour anéantir ceux qui ne l'adoptent pas. Et à ce concept on donne le nom de "Guerre sainte", terme qu'on fait correspondre au vocable Koranique جهاد djihâd. La vérité est que ce terme générique qui signifie "effort" n'a rien de spécifiquement militaire; puisque nous les trouvons aussi bien employé dans les sourates mekkoises pour désigner, soit un effort édifiant de prédication et de persuasion pacifique, (XXV ,52) soit un effort moral purement personnel (XXIX, fin). Le terme qui signifie proprement le combat est celui de قتال: Kital.

Or une référence au texte suffit pour nous apprendre l'objet, le but et les limites que la loi Koranique assigne à une telle lutte. "*Combattez*", dit-il,"*contre ceux qui vous combattent, et n'agissez pas en agresseurs. Dieu n'aime pas ceux qui passent outre.*" (II, 190) "*S'ils cessent le combat* [pardonnez-leur] , *car Dieu est indulgent et miséricordieux ... S'ils cessent le combat, abstenez-vous de toutes mesures répressives, qui ne seront applicables qu'aux méchants*" (II-192-3) "*S'ils restent neutres, sans vous attaquer, et qu'ils vous donnent toute sécurité, Dieu ne vous accorde pas le droit de les inquiéter. Vous en trouverez d'autres, qui essaieront de gagner votre confiance et celle des leurs; mais chaque fois qu'ils auront l'occasion de semer le désordre, ils s'y livreront. S'ils*

ne cessent pas de vous attaquer, ne vous assurent pas la paix et ne s'abstiennent pas de toute agression, combattez-les et mettez-les à mort où vous les rencontreriez. Contre ceux-là , nous vous donnons évidemment raison" (IV,90-1). Ailleurs encore, nous trouverons la même distinction. *"Dieu ne vous interdit pas d'être bons et justes envers ceux qui ne vous attaquent pas à cause de votre religion et ne vous expulsent pas de vos demeures. Il aime les justes . Mais il vous interdit toute alliance avec ceux qui vous combattent pour votre religion, vous expulsent de vos demeures ou aident à perpétrer ce crime. Une telle alliance serait une injustice" (LX8,9)* . Même dans la sourate IX, nous voyons avec quel soin le texte soustrait à cette mesure ceux qui n'avaient pas voilé leur traité. Cette rupture, précise-t-il, ne s'applique pas aux *"idolâtres avec qui vous avez conclu des pactes et qui ne vous ont point lésés ni ne se sont coalisés avec quiconque contre vous. Avec ceux-là, vous devez observer votre engagement jusqu'au terme fixé. Dieu aime les hommes de bonne foi" (IX,4).*

L'objet du combat auquel le Koran exhorte ses adeptes est encore mieux défini dans le verset 13 de la même sourate: *"Hésiteriez-vous à combattre un peuple qui a violé ses serments et qui a voulu bannir l'Apôtre? Au reste , ce sont ces gens-là qui vous ont combattus les premiers. Les craignez-vous? Dieu est plus digne de votre crainte, si vous êtes croyants"*. Il va de soi que *"Vous combattez tous les idôlâtres, s'ils vous combattent tous"* (ibid 36). Mais *"aussi longtemps qu'ils* (les pactisants) *restent corrects et loyaux envers*

vous, soyez-le également à leur égard. Dieu aime les gens respectueux de sa loi" (ibid 7). Nulle part nous ne voyons une initiative violente légitimée. Il s'agit toujours d'un retour de justice adaptée à l'attitude du partenaire. Bien plus! Pour ceux-là même qu'aucun pacte ne lie aux musulmans et qui demandent leur protection, le Koran engage le Prophète à la leur assurer loyalement (ibid.6).[1]

Toute la reponsabilité de la guerre retombe donc sur le peuple qui l'a engagée le premier. Lorsque le Koran dit: combattez ceux qui vous combattent, il faut entendre par là ceux qui se battent effectivement en faisant usage de leurs armes. La tradition a eu le grand soin d'établir cette condition de manière à écarter toute confusion. Femmes, enfants, vieillards, aveugles, infirmes, aliénés, paysans dans leurs champs, ermites isolés dans leurs cellules[2], tous sont immunisés contre les hostilités. D'où la défense de tout engin à effet destructif général, tels que l'inondation et l'incendie. Appliquant rigoureusement le commandement Koranique qui prescrit de pardonner à ceux qui cessent le combat , le Prophète est allé jusqu'à interdire la poursuite d'un ennemi en fuite.

---

[1]Arrivé à cet endroit, après avoir omis systématiquement de mentionner les passages limitatifs du droit du recours à la force. Sinclair s'est vu obligé , pour être d'accord avec ses conclusions, de remplacer par des points de suspension ce verset, qui commande la protection hospitalière des neutres.

[2] S'il s'agissait vraiment de combattre une religion . n'est-ce pas la personne des religieux qu'il eût fallu choisir plutôt pour cible.?

Quel est donc le but de cette législation? nous le voyons maintenant. Elle se propose tout juste d'écarter un danger. L'Islam condamne l'esprit de destruction et celui de domination (XXVIII, 83). Il ne veut même pas imposer une idéologie universelle. (X,99). Peut-on changer la volonté de Dieu"? C'est par un décret divin qu' *"il y aura toujours des divergences entre les hommes"* (XI,118) *"Malgré tous tes efforts, la plupart des gens resteront incrédules"* (XII,103). Bien loin de vouloir forcer les consciences et entraver la liberté de la foi (II, 256), l'Islam s'oppose au contraire à ceux qui empêchent l'essor de cette liberté et qui la soumettent à leurs dures épreuves (II, 217). Briser cette entrave, telle est l'intention libérale et désintéressée qui doit inspirer les combattants. (II, 193 ; VIII, 39).

Est-ce à dire que le salut ou la damnation des autres doit laisser le musulman "froid"? - C'est cette explication qu'on a parfois essayé de donner de cet esprit clément envers les autres confessions[1]. Mais ce n'est là qu'une autre manière de méconnaître le vrai caractère de la doctrine Koranique. On lui accorde ou trop ou trop peu de prosélytisme; on lui impute ou fanatisme ou indifférence. En réalité, la position du Koran ne s'explique ni par l'un ni par l'autre de ces deux extrêmes. C'est un devoir de prêcher la vérité et d'exhorter à la vertu (III, 104; CIII, 3), et de le faire énergiquement (XXV,52). Mais notre appel doit s'effectuer de la manière la plus sage, la plus persuasive et la plus douce (XVI, 125). Libre à autrui d'y adhérer

---

[1] V. Gautier, Mœurs et Coutumes des Musulmans, P. 209.

ou de n'y pas croire. Pourvu seulement qu'il laisse à ceux qui croient la liberté de vénérer leur idéal et de lui donner l'éclat qu'il mérite. Pour le reste, chacun assumera entièrement ses responsabilitiés (II, 272; V, 105).

Le principe qui détermine juridiquement le rapport de la communauté musulmane avec les autres nations et confessions , on l'appelle généralement "tolérance". A certains égards, cette appellation peut être considérée comme au-dessous de la vérité. Car I° - Le peuple qui n'adopte pas la foi de l'Islam et se soumet pacifiquement à sa loi civile, non seulement doit être toléré, non seulement le respect pour son territoire et pour ses membres (leurs personnes, leurs biens , leurs religions et coutumes) est garanti , mais l'Islam se charge de leur assurer ces libertés au même titre que ses propres sujets لهم مالنا و عليهم ما علينا . 2° - De ceux-là mêmes qui n'acceptent ni la foi ni la loi musulmane, le Koran n'exige qu'une attitude inoffensive pour leur assurer en contre-partie un traitement des plus généreux, fondé à la fois sur la justice et la bienfaisance (LX,8) . Mais quand l'incrédulité porte son coup contre la croyance pour la persécuter et l'anéantir serait-il concevable que la religion demeurât les bras croisés et qu'elle assistât passivement à sa propre disparition ?

Quiconque prétend découvrir un autre but dans cette lutte sera prié de nous donner un nombre approximatif des prosélytes gagnés à l'Islam par ces moyens sévères. Les premiers musulmans ont fait de bonne heure les deux expériences , et ont constaté que , dans l'intérêt même de la foi, rien ne vaut les échanges

des idées dans la paix et la liberté. Aussi nous disent-ils que, pendant la trêve de Hodaïbya, grâce à l'ouverture des frontières entre les deux régions adverses, le nombre des convertis à l'Islam dépassait de beaucoup celui de toutes les années précédentes ensemble.

On peut assurément supposer quelques erreurs commises, et d'ailleurs inévitables, dans les périodes de confusion ; on peut même soupçonner quelque déviation de l'intention chez les générations suivantes. Mais écoutons d'abord cet aveu d'un critique contemporain,[1] qui ne se déclare d'ailleurs pas en faveur du régime musulman: "Malgré les obstacles officiels, dit-il, mis à la conversion,[2] il y eut conversion en masse" (p.217) "Jamais l'Arabe, dans toute l'ardeur de sa foi nouvelle, n'a songé à éteindre dans le sang une foi concurente" (p,207) "Vis-à-vis des chrétiens comme vis-à-vis des manichéens , le calife n'a jamais passé à la persécution" (P.208)

En toute hypothèse, les misères à déplorer pendant les conquêtes islamiques sont relativement si minimes , les opérations si rapides, qu'on a parfois

---

(1) Gautier , Mœurs et Coutumes des Musulmans.

(2) L'auteur fait , sans doute , allusion aux impositions immobilières. Les historiens rapportent en effet, que les califes tenaient à ce que ces impositions fussent beaucoup moins lourdes pour les peuples autochtones que pour les musulmans, conquérants. C'est ainsi par exemple, que 'Omar II ordonna au gouverneur d'Egypte d'imposer à chaque propriétaire musulman 40 dinars et à chaque propiétaire copte la moitié: 20 dinars (Ibn Taghribirdi , An-Noudjoum Az-Zâhira, T. I , P. 238 , cité par Dr Salâma , Enseignement Islamique en Egypte. P. XIV).

l'impression que les portes étaient déjà entr'ouvertes devant les conquérants et que ces derniers n'avaient qu'à les pousser. Cette rapidité , l'établissement de l'ordre et le règne de la justice qui ont suivi immédiatement ont épargné bien des pertes humaines et matérielles. La Réforme protestante, qui n'a porté que sur quelques articles du Christianisme , a coûté à l'Europe bien plus de maux et de deuils déplorables.

Toute construction artificielle, si elle vit un moment en vertu de la force acquise, tend à se désagréger dès que disparaissent les facteurs étrangers qui avaient contribué à l'édifier. Or, qu'est-ce que nous voyons aujourd'hui, à plus de douze siècles de distance après la cessation de l'expansion islamique? Cette institution, répandue parmi des peuples différents de race, de langue, de couleur, de climat, depuis la Chine au Maroc et de la Lithuanie à la Mozambique, exposée à travers l'histoire à tous les agents de destruction intérieurs et extérieurs, son édifice religieux et moral reste toujours debout et tellement solide qu'on peut affirmer avec plus de certitude que les musulmans sont beaucoup moins disposés à se défaire de leurs croyances que les adeptes de toute autre confession. Ne serait-ce pas méconnaître les lois psychologiques que d'attribuer cet attachement indéfectible à une sorte d'entraînement atavique dont l'origine serait une simple contrainte exercée sur leurs aïeux les plus lointains et dont ils conservaient encore le souvenir gravé jusque dans leur structure cérébrale?

Force nous est donc d'admettre l'existence de certaines qualités intrinsèques ayant permis à l'Islam cette extension et cette fixation si loin de son berceau.

DEUXIÈME PARTIE
LE KORAN
SOUS SES TROIS ASPECTS,
RELIGIEUX , MORAL ET LITTÉRAIRE.

Si, le Koran a toujours fait son admirable effet sur les divers esprits, c'est qu'il a dû se présenter aux hommes avec un attrait particulier, comme s'adaptant à leur véritable manière de penser et de sentir, comme répondant à leurs exigences de croire et d'agir , et comme apportant une solution exacte aux grands problèmes qui les agitent. C'est, en un mot, qu'il a dû accorder une entière satisfaction à leur besoin de vrai, de bien et de beau , par une œuvre à la fois religieuse , morale et littéraire.

CHAPITRE I
LE VRAI OU ÉLÉMENT RELIGIEUX.

Un premier trait de la force entrainante de la prédication islamique réside, à notre avis, dans la manière dont elle a présenté la vérité religieuse et essayé de faire cesser les disputes à son sujet.

Sur les deux grosses questions théoriques qui ont divisé et subdivisé la pensée philosophique: " D'où vient le monde?" et "où va-t-il?", on sait comment les religions dites révélées , après avoir donné une réponse précise, ont fondé sur cette réponse un système de dogmes et de culte, qui a varié d'une époque à l'autre et d'une communauté à l'autre et qui varie encore sous nos yeux, non seulement dans ses formes, mais aussi dans ses principes fondamentaux. Or , par une sorte d'instinct logique , l'homme n'admet pas facilement qu'une vérité

divine puisse en contredire une autre. Moïse ne se réclame-t-il pas sans cesse d'Abraham, d'Isaac et de Jacob? Jésus n'est-il pas venu pour accomplir les lois et les prophètes?.

C'est sur cette idée que le Koran a insisté avec encore plus de force et de ténacité. Il affirme catégoriquement, non seulement que tous les prophètes ne constituent qu'une communauté religieuse une et indivisible sous l'égide du Seigneur (XXI,92;XXIII,52); mais aussi que cette unité fut primitivement celle de tous les hommes et que ce sont les successeurs qui se sont divisés (II , 253:X, 19).

Et, toujours conséquent avec lui-même, le Koran ne définit pas l'Islam comme un Mahométisme rivalisant avec le Mosaïsme et le Chistianisme et leur disputant l'honneur de la véracité. Être musulman, c'est appartenir en même temps à Moïse, à Jésus et à tous les messagers divins, en les confondant tous dans le même respect et en ajoutant foi à tous leurs enseignements, sans aucune distinction entre eux (II, 133, 285; III , 84;IV , 152); ou plutôt c'est appartenir à Dieu et suivre sa volonté qui s'est manifestée successivement par leur bouche (II,133;III,84). Dès lors, sus au schisme et à la rivalité (VI,159; XLII, 13); car s'il est vrai que la doctrine que tel homme vient prêcher est identique à la mienne, il n'y a pour moi aucun motif de la repousser. C'est dans leur unanimité que nous trouvons l'équilibre nécessaire à notre repos intérieur.

C'est donc à un retour à l'unité primitive que le Koran fait appel. Union que toutes les belles âmes

chérissent et souhaitent, et dont il suffit de prononcer le nom pour lui ouvrir les cœurs bien disposés. Un premier pas, sans doute, mais le tout réside dans le programme et la méthode.

Nous croyons que le point de départ, le noyau autour duquel s'organise le système d'argumentation Koranique, consiste dans cette idée centrale d'un artisan transcendant, tout-puissant et tout bienfaiteur, qui a créé toutes choses dans le monde et dont tout dépend absolument. Ce qui fait le bonheur de cette idée , c'est que d'une part , elle répond parfaitement à l'unité religieuse , que le Koran se propose de rétablir, le schisme ne pouvant naître que dans le pluralisme . (III, 64; XXIX, 46). C'est d'autre part , qu'en s'élevant au-dessus de toutes les particularités religieuses, cette idée ne fait que rappeler les hommes à la vérité éternelle qui n'a jamais cessé d'être reconnue ou facilement reconnaissable par tous. En effet , même les Arabes païens, qui étaient descendus jusqu'à l'idolâtrie grossière, n'en reconnaissaient pas moins un Dieu Suprême, Créateur de l'univers et Administrateur du monde céleste. (XXIX, 61). Cette reconnaissance n'est pas seulement due à quelque vestige conservé chez eux de la religion des patriarches , Abraham et Ismaël ; elle existe en germe dans l'esprit humain: les àmes en ont fait l'aveu avant de s'unir aux corps. (VII,172). Mais ce monothéisme primitif, cette religion naturelle comme l'appelle le Koran (XXX, 30), n'était chez eux qu'une sorte de vue théorique enveloppée et pratiquement submergée par les cultes qu'ils rendaient à une inifinité de divinités inférieures (XII-106). N'invoquant Dieu

qu'au cas d'un grand danger (X,22) , ils ne lui consacraient de leurs offrandes qu'une partie infime (VI, 136). Par leur contact quotidien avec les éléments de la nature , ils ne pouvaient pas ne pas attribuer quelque influence aux étoiles (LIII,49) et aux astres (XLI,37) devant lesquels ils se prosternaient . Entre Dieu et l'homme , ils instituaient des puissances intermédiaires, capables de rapprocher l'homme de son créateur (XXXIX, 3) ou d'intercéder en sa faveur auprès de Dieu (X, 18). Ainsi les anges, qu'ils tenaient pour les filles de Dieu, faisaient l'objet de leur adoration (XLIII, 19-20) Les statues (XXII, 30) et les pierres levées (V,90) , qui devaient ou récéler quelque principes cachés ou symboliser à leurs yeux quelque divinités invisibles, avaient fini par recevoir la même vénération que la chose symbolisée.Petit à petit, les imaginations les plus superstitieuses ne manquèrent pas d'inventer au-dessous du grand Dieu Créateur une infinité de petits dieux pour les petites affaires. Comment cet anthropomorphisme invétéré peut-il concevoir un roi sans lui adjoindre des aides et des collaborateurs , aussi dignes que le créateur, d'être adorés?

De cette conception batarde, où les dieux créés sont à la fois une possession du Dieu Créateur et des associés à lui, la tradition nous a conservé une formule merveilleuse que les pélerins païens employaient dans leurs invocations : .. لبيك لاشريك لك إلا شريكا هو لك "Je me consacre à toi, O Dieu!. Tu n'as aucun associé , excepté un associé dont tu es absolument le maître, ainsi que de tout ce qui est à lui". Que les dieux ne soient qu'un, c'eût été pour eux chose étrange (XXXVIII,5).

D'autant plus étrange et mensongère qu'ils n'avaient jamais entendu prêcher cette unité de Dieu ni parmi eux ni dans la révélation précédente (ibid. 6), c'est-à-dire le Christianisme tel qu'il fut introduit en Arabie du nord et du sud par quelques sectes réfugiées. Malgré la différence entre les personnages déifiés ici et là, ils y trouvaient assez d'analogie pour en tirer argument en faveur de leur polythéisme grossier (XLIII,57-8). Car ces gens de l'Ecriture Sainte avaient réussi, eux aussi, à concilier l'unité du Dieu Créateur avec la pluralité des dieux adorés. Avec les uns et les autres, et contre les uns et les autres, le Koran s'empare du premier concept pour détruire le second . Il prend ses adversaires par leur propre aveu pour leur montrer, sinon l'absurdité, du moins l'ingratitude de ce mélange et de cette confusion (II, 21-2; XVI, 17; XXII, 73). L'unité qu'il enseigne s'appuie donc sur une idée préexistante, qui se trouvait déjà sur place , quoique ensevelie sous les décombres d'idées antagonistes. Il la dégage du milieu du chaos et lui rend sa pureté plutôt qu'il ne la découvre et ne l'invente de toutes pièces. Il y procède par élimination , non par addition.

Ainsi que nous l'avons insinué plus haut, la force d'une idée religieuse est dans son caractère originel. Elle entraîne notre adhésion avec autant plus d'attachement qu'elle plonge ses racines dans les croyances de nos ancêtres les plus reculés. Voilà pourquoi, outre le raisonnement déductif, le Koran appuie sa doctrine de l'unité du culte sur la tradition prophétique de toutes les époques (II, 133; III, 79; XXI, 24-5; XXII, 78; XLIIII, 45). Ainsi la raison et la tradition concourent pour lui à

établir le culte d'un Dieu unique et à réfuter l'idolâtrie et l'association sous toutes leurs formes. (XL VI 4).

Mais comment expliquer qu'une telle proposition, si rationnelle et si primitive , sans cesse renouvelée par les enseignements positifs, soit aussi prête à disparaître des esprits pour céder la place à des idées tout opposées?

C'est que, de par sa nature, l'homme se sent porté à admirer la puissance créatrice partout où elle se manifeste. Et, de l'admiration à l'adoration, le processus va de continuité et ne rencontre que des différences de degré. Le soleil; l'arbre; la source sont autant de merveilles capables de captiver l'esprit d'un observateur assez attentif. Que dire des prodiges extraordinaires ou surnaturels d'un magicien ou d'un thaumaturge? Guidé le plus souvent par les sens extérieurs, l'intelligence tend facilement à localiser ces phénomènes dans le milieu immédiat qui les produit. Elle les attribue à l'objet qui les manifeste comme l'effet d'une cause réelle, efficiente et autonome. Ce n'est que par un effort volontaire de réflexion - et c'est ce qu'elle ne fait pas toujours - que l'intelligence peut s'élever du phénomène actuel à ses origines, et du sensible à l'intelligible.

Un des premiers buts du Koran est de soutenir puissamment cet effort, en nous rappelant sans cesse l'impossibilité pour toute créature ni de sortir du néant sans un acte créateur, ni de se créer soi-même, ni de créer quoi que ce soit dans les cieux et la terre (LII,35-6,VII,191-2), pas même un insecte, à supposer qu'à la création duquel se soient réunis tous les efforts

(XXII,73). Mieux! si , aux plus puissants du monde, une mouche ravit quelque chose, ils seront incapables de la recouvrer sur elle (Ibid). Tous, en dehors de Dieu, ne possèdent même pas le poids d'un atome dans les cieux ou sur la terre, ni par participation ni en auxiliaire (XXXIV,22) . Nul autre que Dieu ne peut ni changer l'ordre de la nature (XXXIII, 62; XXXV, 43; XLVIII, 23) ni le maintenir tel qu'il est (XXII, 65; XXXV, 41). Nous appelons lois inexorables cet ordre constant des choses dans lesquelles notre intervention ne saurait rien modifier. Par rapport au Créateur, cette constance, et toute la loi de la causalité, ne tient qu'à un mot de sa volonté. S'il le voulait, il rendrait l'eau de la pluie salée et amère (LVI, 70), il ferait tomber le ciel sur la terre (XXII ,65), il ferait disparaître le genre humain et mettre d'autres créatures à sa place (XIV, 19; XXXV, 16). Qui pourrait arrêter son bras s'il voulait perdre tout ce qui vit sur la terre (V,17)? Dieu n'est pas seulement le plus puissant, il est proprement le Tout-puissant.Toute la chaîne des causes prochaines et lointaines, n'est qu'un instrument dans la main toute-puissante de l'artisan du monde (XXXIX, 62-3). Tout doit s'expliquer en dernière analyse par Dieu. (LIII,42).

A entendre ce langage, on serait tenté d'en conclure non seulement à une fatalité absolue, rendant vaine toute intervention humaine, mais à une entière passivité du monde où disparaîtrait tout lien de causalité. Une telle conclusion, outre qu'elle déconcerte la raison et interdit toute science, est en opposition avec deux groupes de textes Koraniques: ceux qui font un appel constant à notre effort moral et ceux qui expliquent tel

phénomène physique ou historique par tel autre. La seule solution soutenable serait celle qui accorde à chacune des données une portée définie. N'attribuer à l'homme et au monde ni un pouvoir autonome ni une impuissance absolue, tel est le juste milieu dans lequel le Koran semble bien vouloir nous placer.

On n'a pas compris le Koran quand on a interprété autrement ce refus systématique du Prophète à se faire passer pour un faiseur de miracles. On insinue par là qu'il n'a pas donné des signes de la divinité de sa mission. La vérité est que, dans toutes les circonstances extraordinaires qui accompagnent les Prophètes, établissent leur mission et assurent leur succès, la doctrine Koranique ne voit jamais un ouvrage directement humain. C'est par la puissance de Dieu que telle ou telle merveille s'accomplit dans la bouche ou sous la main de ses apôtres. Noé et les anciens Prophètes l'ont déjà proclamé (XI, 33; XIV, 11). Et quand les pharisiens lui demandèrent de leur faire voir un signe du ciel, Jésus fit-il autre chose que décliner leur demande et s'en aller? (Matthieu, XVI,1-4). Moïse jette son bâton et le voilà transformé, à sa surprise, en un véritable serpent. (XX,20). Jésus appelle le mort, et c'est par l'autorité de Dieu que le mort revient à la vie (V, 110)[1]. Il en est de même pour l'œuvre Mohammadienne. D'abord, quand la récitation de quelques versets désarme les rebelles les plus acharnés et

---

[1] Comparez l'Evangile: " C'est par l'esprit de Dieu que je chasse les démons" (Matt, XII,28).

les fait passer de la mort à la vie spirituelle (VIII,24), ce n'est point Mohammad qui ouvre leur cœur fermé (ibid). Ensuite, lorsque la société, divisée et rongée par la haine et la guerre intestine, devient du jour au lendemain un groupe soudé d'amis intimes; il n'y a que celui qui a le pouvoir sur les cœurs qui peut les unir (VIII, 62; III, 103). Et lorsque, enfin , la foi triomphe de l'infidélité, c'est Dieu lui-même qui les a tués (VIII,17). D'un bout à l'autre du Koran, on trouve la même explication des miracles accomplis par l'entremise des Prophètes, Mohammad comme les autres. Ce n'est ni grâce à la perspicacité de leur intelligence ni à une ampleur de leurs instructions humaines, mais à une intervention miséricordieuse dont procède toute création, toute science et toute bonté.

Avec l'idée de la plénitude des attributs divins, le Koran a ainsi établi la première partie de la doctrine religieuse commune, à savoir qu'il n'y a qu'un objet unique digne de notre adoration. Avec la même idée, il va maintenant construire la seconde partie, le dogme de la vie future. C'est à lui que nous retournerons (II,28) pour lui rendre compte de nos œuvres et recevoir nos rétributions selon nos mérites . (II,281).

Il est nécessaire de distinguer ici deux points : la survie de l'âme et la résurrection du corps.

Sur le premier point, il ne semble pas que la prédication islamique ait rencontré quelque opposition considérable. Le Koran, qui enregistre avec une extrême fidélité toutes les objections soulevées par ses adversaires, n'en fait aucune mention à cet égard. Les

Arabes païens croyaient à une entité fabulueuse qu'ils appelaient هامة Hâma , qui planait la nuit au-dessus du sépulcre de la victime en criant : "Donnez-moi à boire!" et ne cessait de reparaître jusqu'à ce qu'une satisfaction fût tirée du crime. La tradition prophétique "لاهامة" nous confirme que c'était bien une conception antéislamique.

C'est contre la deuxième proposition que les impies ont multiplié leurs objections et leur sarcasme. "*Se peut-il, disent les incrédules, qu'étant os et poussière, nous soyons répartis en une nouvelle créature?*" (XVII,40). Quiconque soutient une telle assertion ne peut être qu'un "*fou*" ou un "*menteur sur le compte de Dieu*" (XXXIV, 7) , "*Rendez-nous nos pères, si vous êtes véridiques*" (XLIV,36) "*Non, il n'y aura point de vie autre que la présente, c'est le temps qui anéantit notre être ....*" (XLV - 24-5).

A tous ces raisonnements faciles, le Koran oppose son argument décisif, qu'il puise dans le livre de la nature. Que l'on médite un peu sur les formes successives que prend l'être humain, (LXXI,14) depuis une goutte de sang jusqu'à l'état merveilleux où il naît. (XXIII,12-16) "*Dieu fait jaillir la vie du sein de la mort, et la mort du sein de la vie*" (XXX,19). L'artisan qui a œuvré la première création, ne lui sera-t-il pas plus facile de la recommencer? (XXX,27). Le Koran attire particulièrement notre attention sur les faits saisonniers Ne voit-on pas comment la terre. "*A peine arrosée, elle palpite, s'épanouit, se couvre de verdure et donne naissance à une variété de plantes qui charment les yeux*" (XXII,5-7). "*Admire les effets de la grâce de Dieu ! Regarde comment il vivifie la terre morte! C'est*

ainsi qu'il ressucitera les morts. Il est tout-puissant" (XXX,50).

Mais sur quoi en fonder la certitude? Le Koran la fonde non seulement sur un décret divin, cette sorte d'obligation que Dieu s'est faite à lui-même, (XVI, 38) mais aussi sur une exigence de la justice suprême et de la sagesse la plus haute : *"afin de mettre en lumière la vérité sur laquellle le monde dispute"* (ibid .39) et de rendre à chacun selon ses œuvres (XLV,22). Autrement, la création de l'homme serait vaine (XXIII,115; LXXV,36).

Ainsi la religion unique que le Koran veut rétablir est fondée sur des principes évidents.

Si le thème religieux demeure dans le fond ce qu'il a toujours été, il n'en est pas moins qu'il a réalisé un progrès réel sous la forme qu'il a prise dans le Koran. Non seulement parce que celui-ci en a administré la preuve d'une manière propre à convaincre les esprits les plus rigoureux et à faire vibrer les cœurs les plus endurcis. Non seulement par les vues extrêmement étendues et pénétrantes qu'il a données sur l'ensemble de l'univers céleste et terrestre , et les leçons qu'il a tirées de chaque aspect de la création interne et externe. Mais la matière religieuse elle-même, en ce qui concerne les attributs de Dieu et la destinée de l'âme, se trouve avoir ici un développement bien plus poussé que partout ailleurs.

Ajoutez que le sens divin se caractérise à la fois par une pureté toute particulière qui l'éloigne de cet

anthropomorphisme grossier et par une force tellement envahissante que l'auditeur s'en trouve transporté d'un coup dans le monde sublime de l'esprit[1].

***

---

[1] Lisez par ex , les sourates XIII, XX, XXXIX, XL, XLI, XLII ou des passages comme II, 255-260, III, 190-195; IV, 77-79; V, 109-fin; VI, 95-104; LVIII, 7; LIX, 21-fin.

CHAPITRE II

LE BIEN OU ÉLÉMENT MORAL

Outre son besion de savoir et de croire, l'homme exige invinciblement une règle pratique, propre à diriger son activité, aussi bien dans son comportement personnel que dans ses rapports avec les autres ou avec Dieu. A ce besion, la dernière Révélation a répondu de la manière la plus large et la plus précise. Elle a tracé pour chaque branche de l'activité humaine une voie déterminée à suivre.

Le côté pratique a, dans le Koran , une importance telle, qu'il y figure fréquement, et d'une manière explicite, comme une condition nécessaire du salut final et du bonheur éternel. Nous nous contenterons d'indiquer certains côtés par lesquels cet enseignement a dû avoir de l'emprise sur les âmes , tant par la matière et le contenu de la doctrine que par la façon de la présenter.

Et d'abord la méthode.

Il y a en chacun de nous un moraliste inné. Nous reconnaissons nous aimons et admirons la vertu en elle-même et chez autrui , quand même nous n'aurions pas le courage de nous y élever. Le spectacle d'une attitude indigne nous répugne. Nous haïssons en nous-mêmes nos propres défauts , et , nous tâchons toujours de nous en disculper. Quel est l'homme qui voudrait passer pour ayant un grand défaut quelconque?

C'est sur ce sentiment plus ou moins universel du juste et de l'injuste, du bon et du mauvais , que le Koran s'appuie le plus souvent dans sa prédication; et c'est à lui qu'il se réfère en définissant sa doctrine pratique. Le Prophète, est-il dit, commande aux hommes *"ce que les âmes reconnaissent comme juste, et leur interdit ce qui est inavouable, il autorise ce qui est pur, et proscrit ce qui est immonde"* (au propre et au figuré) (VII,157). *"Il ne défend que les choses abjectes, faites en public ou en secret , ouvrage des membres ou du cœur, ainsi que tout acte impie et toute violence non justifiée"* (ibid 32). Au lieu de multiplier les citations, il nous suffit de noter que la référence à cette conscience morale universelle , à ce sentiment inné du bien et du mal, se rencontre dans le Koran en plus de 45 endroits.[1]

Néanmoins, ce sentiment naturel auquel on fait appel n'étant pas toujours assez vif chez tous les hommes pour déterminer leur soumission à la règle, une méthode complète d'éducation ne saurait s'y borner. Or, parallèlement au sens moral et au-dessus de lui, l'âme humaine est douée d'intelligence et de raison. A défaut de ce sentiment vivace du bien et du mal , il reste toujours l'idée du devoir universel. Le meilleur moyen d'éveiller cette idée, et de la faire transcender nos sentiments actuels, sera d'invoquer à son appui le témoignage des compétences, à savoir les sages et les saints de tous les temps.

---

(1) Voir à titre d'exemple notre Morale du Koran , ch. III. Parag. III. A.

Voilà pourquoi la dernière Révélation s'attache solidairement à celles qui l'ont précédées. Tous les messagers de Dieu ont tenu la balance de la justice (LVII,25). Tous ont reçu l'ordre de gagner leur vie avec honnêteté , d'adorer Dieu et de pratiquer la vertu (XXIII,51-2). La prière et l'aumône ont été instituées par Abraham, Isaac, Jacob, (XXI, 73) Ismaël,(XIX, 55) Moïse, (XX, 14) Jésus (XIX, 31). Le jeûne également prescrit aux peuples précédents (II,183), le pélerinage établi par Abraham (XXII, 27). Toutes les nations ont eu leurs rites sacrés (ibid 34, 67). Le matérialisme, l'amour exessif du monde, l'agression et la corruption sont condamnés par Houd et Saleh (XXVI, 128, 152). Loth s'élève contre la débauche de son peuple. (ibid. 165); Choaïb, contre la fraude dans le commerce (ibid , 181-3); le sage Locmâne conseille son fils d'exhorter les autres au bien et de les empêcher de faire le mal , (XXXI,17-19)...

Ce n'est pas par coïncidence fortuite que Mohammad enseigne la même loi que ses prédécesseurs. Le Koran dit en propres termes à l'adresse des musulmans: *"Dieu veut vous instruire en vous montrant le chemin de ceux qui vous ont précédés"* (IV,26). Et , à l'adresse du Prophète lui-même, après avoir énuméré les messagers divins, ses prédécesseurs: *"Ce sont là les hommes que Dieu a dirigés. Suis donc leur direction!"*(VI, 90). De fait , nous ne trouvons pas un précepte moral rapporté par le Koran comme ayant été enseigné par tel prophète ou tel sage et qui ne soit pas repris par lui quelque part comme un devoir pour la communauté musulmane.

Veut-on voir les lois morales de Moïse et celles de Jésus telles qu'elles sont rendues par la Sainte Bible ? Vous les trouverez précieusement conservées par le Koran. Non pas , certes , données en bloc comme elles l'étaient dans le Décalogue ou dans le Sermon sur la montagne, mais réparties en divers chapitres mekkois et médinois, et, la plupart du temps, énoncées chacune comme une sentence destinée à juger une situation donnée.

Hormis le sabbat, que le Koran considère comme un devoir local et conditionné, voici en effet la confirmation des Dix Commandements du Décalogue.

Le Pentateuque	**Le Koran**
Tu n'auras point d'autres dieux.	entre autres passages: (XVII,23)
Tu ne te prosterneras point devant les images taillées.	(XXII,30)
Tu ne prendras point le nom de l'Eternel en vain.	(II,224;V,89)
Honore ton père et ta mère.	(XVII,23)
Tu ne tueras point.	(IV,29)
Tu ne commettras point d'adultère.	(XXIV,30-1)
Tu ne déroberas point.	(V,38;LX,12)
Tu ne porteras point de faux témoignages.	(XXII,30)
Tu ne convoiteras aucune chose qui appartienne à ton prochain.	(IV,32)

Ce sont là les assises de la loi morale dont Jésus

dira que celui qui supprimera l'un des plus petits commandements sera appelé le plus petit dans le royaume des cieux , et celui qui les observera et qui enseignera aux autres à les observer , celui-là sera appelé grand dans le royaume des cieux.

Mais ce serait sous-estimer l'œuvre de Moïse que de la réduire à ces devoirs élémentaires. En poussant notre recherche dans la Taurah, nous y trouverons, un peu disséminés (Exode 22-23 ; Lévitique 19-25; Deutéronome, 6) d'autres commandements qui regardent aussi bien l'acte du cœur que l'action extérieure, et qui annoncent déjà les préceptes évangéliques.

Le Pentateuque	**Le Koran**
Tu ne répandras point de faux bruits, de calomnie.	(XXIV,11-19; XLIX,12)
Tu ne te joindras point aux méchants pour faire le mal.	(V ,2)
Tu ne favoriseras point le pauvre dans un procès ..	(IV,135)
Tu aideras ton prochain.	(V , 2)
Tu traiteras l'étranger parmi vous comme un indigène.	(IV , 36)
Tu soutiendras le pauvre , frère ou étranger , qui te tend la main.	(LXX,24-5)
Tu n'opprimeras point l'étranger.	(IV , 36)
Tu n'affligeras ni la veuve ni l'orphelin.	(IV,127 ; XCIII,9)

Le Pentateuque	Le Koran
Tu ne prononceras point de sentence inique.	(IV,58)
Vous n'userez ni de mensonge ni de tromperie...	(XXII,3 ; II,204,IV,107-8)
Tu ne te vengeras point.	(III,134)
Vous ne commettrez point d'iniquité dans les mesures.	(LXXXIII,1-3)
Tu ne garderas aucune rancune contre les enfants de ton peuple.	(LIX,10)
Soyez saints.	(III,79;IX,108)
Tu aimeras ton prochain comme toi-même.	(LIX,9)
Tu aimeras ton Dieu de tout ton cœur.	(II,165)

Ainsi, le Koran s'acquitte merveilleusement de sa première mission, celle d'être le gardien fidèle de tous les livres sacrés. (V,48) Seulement, au lieu d'accumuler tous les conseils en une fois, il préfère le plus souvent ne donner chaque leçon qu'à propos. Suivons donc pas à pas cette prédication évangélique et voyons comment les principes en sont confirmés dans le livre saint de l'Islam

L'Evangile	Le Koran
Heureux les pauvres en esprit , car le royaume des cieux est à eux.	entre autres (II,212;III,14)
Heureux les affligés , car ils seront consolés.	(II,155-7)
Heureux les débonnaires , car ils hériteront la terre.	III,133-4; XXVII,83)

L'Evangile	Le Koran
Heureux ceux qui ont faim et soif de la justice , car ils seront rassasiés.	XLV , 21 ; LXXXIII,29-36)
Heureux les miséricordieux, car ils obtiendront miséricorde.	(XC,17-18)
Heureux ceux qui ont le cœur pur.	(XXVI,89;L,33)
Heureux ceux qui procurent la paix.	(IV,114)
Heureux ceux qui sont persécutés pour la justice.	(II,214;III,186)

Poursuivons notre rapprochement!

Jésus a dit rigoureusement vrai, quand il a affirmé qu'il n'est pas venu pour abolir, mais pour accomplir, et qu'il continuait l'œuvre d'épuration morale commencée déjà avant lui , mais qui laissait encore de la place au progrès et au meilleur

L' Evangile	Le Koran
Non seulement:"Tu ne tueras point"; mais, tu ne te mettras point en colère contre ton frère, tu ne lui diras point :Raca! ou Insensé!	(III,134; XLII,37)
Avant d'offrir ton offrande, va te concilier avec ton frère.	(XLIX,II) (VIII,I;V,27)
Non seulement "tu ne commettras point d'adultère"; mais tu ne regarderas point une femme pour la convoiter.	(XXIV,30-1)

L' Evangile	Le Koran
Non seulement: tu ne parjureras point, mais tu ne jureras point.	(II,224)
Non seulement: aime ton prochain mais aimez vos ennemis ...	(III,119)
... Faites du bien à ceux qui vous haïssent ...	(XIII,22; XLI,34)
... et priez pour ceux qui vous persécutent.	(IX,128)
Si vous saluez seulement vos frères, que faites-vous d'extraordinaire?	(XXV,63 ; LX,8)
Donne à celui qui te demande ...	(II,177; LI,19)
... et ne te détourne pas de celui qui veut emprunter de toi.	(CVII,7)
Ne fais pas le bien pour être vu des hommes.	(ibid. 6)
Pardonne aux hommes leurs offenses, ton Père céleste te pardonnera.	(IV.149; XXIV,22)
Ne vous amassez pas des trésors de la terre ...	(LXXXIX, 19-20)
... Mais amassez-vous des trésors dans le ciel.	(XLII,20)
Nul ne peut servir deux maîtres.	(XXXIX,29)

L' Evangile	Le Koran
Ne vous inquiétez pas pour votre vie , regardez les oiseaux du ciel , votre Père céleste les nourrit.	(XXIX,60)
Ne jugez point; Pourquoi vois-tu la paille dans l'œil de ton frère et n'aperçois-tu pas la poutre qui est dans ton œil ?	(XLIX,11)
Ne donnez pas les choses saintes aux chiens .	(LXXXVII,9)
Demandez et l'on vous donnera.	(II,186;XL,60)
Faites aux hommes ce que vous voulez qu'ils vous fassent.	(II,267 ; IV,9)
Entrez par la porte étroite.	(XC , 11)
Gardez-vous des faux prophètes , ils viennent à vous en vêtement de brebis, mais au dedans ce sont des loups ravisseurs.	(II, 204-6)

Au cours de cette énumération , nous avons omis deux articles du Nouveau Testament qui semblent contredire la loi de Moïse sur le divorce et le talion.

A une liberté sans frein , qui semble avoir été accordée par le Pentateuque au mari, de répudier sa femme quand il trouve en elle quelque chose de "honteux" ou quand il éprouve de l'"aversion" pour elle, l'Evangile paraît opposer l'indissolubilité du lien du

mariage, sauf pour cause d'infidélité. De même, contre l'exigence implacable du sang du meurtrier et de la réparation de toute offense reçue par une pareille, Jésus enseigne le devoir de ne pas résister au méchant et de lui pardonner.

A ne considérer que la lettre de ces formules, le Christianisme aurait donc aboli des lois établies auparavant. Mais, à regarder les choses de plus près, on verra deux aspects ou deux degrés d'une seule et même loi éternelle, dont l'un s'appelle justice et l'autre charité. La justice assigne à celui qui veut user de son droit des conditions humaines qu'il ne doit pas dépasser; mais à celui qui veut se passer généreusement de son dû, elle n'a rien à reprocher.

Ainsi donc, à notre avis, les deux formules de l'Ancien et du Nouveau Testament , ou elles doivent se comprendre et se reconnaître mutuellement dans leur alternance, ou il faudrait avouer qu'elles ne sauraient régir, chacune séparément, qu'un groupe restreint de l'humanité ou une période limitée de l'histoire.

La vraie formule morale sera donc celle dont les deux Livres saints ont retenue apparemment chacun une partie, en laissant l'autre plus ou moins sous-entendue. Cette formule intégrale, le Koran se charge de la donner de la façon la plus explicite , sans oublier d'en marquer les deux éléments par leurs valeurs respectives. "*Si vous êtes appelés à châtier*, y est-il dit, *que la punittion ne dépasse point l'offense; mais ceux qui souffrent avec patience accomplissent une action plus méritoire. Sois [donc]endurant;Dieu aidera ta constance*"

(XVI,126)[1]. Voilà pour ce qui regarde le talion et le pardon.

Quant au droit du divorce, il faut lire le Koran (IV,19,128,35)pour se rendre compte des barrières que l'homme doit franchir. Il faut lire encore (II,228-30; LXV,1-2) pour savoir combien d'essais de reconciliation à faire. Mais , celui qui revient sur sa décision de séparation n'accomplit -il pas par là une action capable de lui procurer la miséricorde divine? (II,226). Le divorce ne peut donc être considéré en Islam comme un acte absolument permis ou indifférent. Aussi le Prophète a-t-il affirmé: " Parmi les choses tolérées, l'acte que Dieu déteste le plus est la rupture du mariage".[2]

Ainsi le Koran explique les Prophètes et les justifie en réunissant et en synthétisant leurs œuvres. Nous croyons trouver dans cette unité du divers, et dans cette manière d'admettre au sein de la loi morale des degrés plus ou moins méritoires , un des facteurs très importants par lesquels la doctrine islamique a pu s'étendre sur une partie considérabble de l'humanité, en y abritant sous une même orthodoxie des pensées, des tendances et des caractères si divers, que ni un rigorisme abstrait et intransigeant ni une tolérance excessivement inerte n'eût pu satisfaire.

En indiquant cette méthode conciliatrice du Koran, nous avons entamé en même temps la matière qui fait l'objet de son enseignement.

---

(1) Voyez encore , entre autres: III,186;XLII,40-3.

(2) Abou-Daoûd , K. Talak , B.3.

Mais le Koran ne s'arrête pas là.

Si son premier but est de sauvegarder et de consolider le patriomoine moral légué par la Révélation antérieure , il a une autre mission non moins précieuse dont il doit encore s'acquitter. C'est, comme le dit le Prophète, de compléter, de parachever, de couronner l'édifice divin que les Prophètes ont petit à petit élevé avant lui "إنما بعثت لأتمم مكارم الأخلاق" "مثلى ومثل الأنبياء كرجل بنى بيتا" ou , comme le dit le Koran lui-même , d'indiquer aux hommes la manière la plus droite de se comporter (XVII,9).

Qu'y a-t-il de neuf et de progressif dans l'enseignement moral du Koran?

1. - Vertu personnelle.

Sur le plan de la morale individuelle , nous trouvons au moins un précepte et un principe nouveaux dans le Koran.

Le précepte, c'est l'abolition de l'alcoolisme et le tarissement de sa source par la suppression de tout usage d'une boisson enivrante (V, 90-1).

Quant au principe, il est celui qui regarde l'intention morale . Pour exhorter son peuple, Moïse faisait miroiter à ses yeux la perspective du pays promis, la victoire sur ses ennemis, la bénédiction et l'abondance dans tous les domaines de la vie présente. La venue du Christ marque une ère nouvelle, car le bonheur promis n'est presque plus dans le monde d'ici--bas . Les regards de l'âme doivent s'èlever plutôt vers le ciel. Enfin, le Koran arrive , et voilà avec une méthode toujours

constructive et jamais destructive , les deux promesses, tout en étant solidairement maintenues, ne devant point constituer un mobile d'action. Le but que se propose l'homme vertueux est placé, on ne peut plus haut, dans le Bien absolu. C'est Dieu lui-même qu'on doit avoir en vue, en accomplissant sa volonté. (entre autres: II,272;XCII,20).

2. Vertu interindividuelle.

Avec les préceptes du Pentateuque et ceux de l'Evangile , nous voyons déjà l'arbre de la vertu avec ses feuilles et ses branches. Sur le terrain Koranique, cet arbre toujours verdoyant va fleurir et porter ses fruits. Le Koran va ajouter un excellent chapitre sur ce qu'on peut appeler la civilisation éthique . Il s'agit d'un véritable code de politesse (IV, 86; XXIV, 27, 28, 58, 59, 61, 62; XLIX 2-5; LVIII, 8-11), de discrétion (XLIX,12), de bienséance (XXIV, 31, 60; XXXIII, 32, 33, 53, 59).

3 et 4 - Vertu collective et Vertu universelle.

Un point saillant de la loi morale judaïque , c'est cette cloison étanche qu'elle élève entre Israël et non-Israël. La bienfaisance qu'un Israélite doit pratiquer, si elle n'est pas bornée à son peuple , elle ne dépasse point son pays (l'étranger en séjour avec lui), "Tu pourras tirer un intérêt de l'étranger , mais tu n'en tireras point de ton frère" (Deutér. XXII, 20) "Tu pourras presser l'étranger, mais tu te relâcheras de ton droit pour ce qui t'appartiendra chez ton frère (Deutér. XV, 3) "Tu ne lui imposeras point le travail d'un esclave" (Lévit. XXV,39) "Tu ne domineras point sur lui avec dureté .. c'est des

nations qui vous entourent que tu prendras ton esclave ... vous pouvez aussi en acheter des étrangers qui demeurent chez toi" (ibid. 43-45).

La morale chrétienne a le grand mérite de faire tomber cette barrière "Si vous aimez ceux qui vous aiment , quelle récompense méritez-vous? ... Si vous saluez seulement vos frères , que faites-vous d'extraordinaire?" (Sermon , 46-7). Mais , en revanche , on n'aperçoit pas ici ce sentiment de responsabilité collective que nous révèlent des textes hébraïques. La vertu sociale chrétienne , telle que les Evangiles nous la présentent , est d'ordre plutôt interindividuel que proprement collectif. En s'étendant au dehors de sa frontière, et en voulant embrasser l'humanité , l'amour chrétien a bien fait d'effacer cet aspect exclusiviste et de la remplacer par une fraternité universelle , mais il n'a pas assez insisté pour consolider plus particulièrement le lien sacré de la communauté.

Cet heureux mariage entre la vertu universelle et la vertu collective, le Koran l'a solennellement conclu. Il nous enseigne, en effet, qu'en dehors de la fraternité dans la foi, il y la fraternité dans Adam (XLIX ,10 ,13) , que la diversité des sentiments religieux ne saurait nullement nous empêcher d'être charitables et bienfaisants envers les autres.(LX, 8); que la méchanceté des infidèles ne doit ni déterminer chez nous une attitude agressive ni nous empêcher d'être justes à leur égard (V,2,8,). Il est défendu aux musulmans de prêter à intérêt à qui que ce soit . (II,275) Celui qui est pieux et juste au sein de la communauté l'est également en dehors d'elle (III,75-6). Le soin particulier de délivrer

ses frères en captivité, (IV,92) et la mise en liberté de l'esclave en général, (V, 89) (II, 177; XC, 13). Ainsi l'idée d'une vertu universelle lancée par l'Evangile se développe en s'étendant aux divers domaines de la vie. Est-ce à dire que la communauté musulmane doive relâcher ses liens internes pour se perdre dans cet océan de l'humanité? Deux commandements principaux vont au contraire lui rappeler son rôle d'une collectivité distincte et plus organique.

Le premier engage vivement les croyants à se montrer comme une unité indivisible , sans schisme ni dissension , autour de leur idéal et derrière leur chef (III, 103, IV, 59; VIII, 46). Certains orientalistes se sont plu, cependant, à dépeindre le musulman comme un "individualiste incoercible" n'ayant jamais connu " le lien de la solidarite"[1]. "La religion musulmane respecte et consacre l'individualisme. Elle ne connaît point la communion des âmes en un grand ensemble: les actes en commun, la prière de vendredi , la cérémonie d'Arafa, les prières des fêtes sont des actes individuels accomplis par les fidèles au même moment et dans le même lieu , mais ne sont point des cérémonies d'ensemble dirigées, ordonnées, harmonieuses"[2]

Quiconque assiste à une prière musulmane commune se rendra compte que rien n'est plus inexact. Il verra les fidèles bien rangés en parfait ordre, serrés au coude à coude , le riche à côté du pauvre , le chef

---

[1] Gautier , Mœurs et Coutumes des Musul. P. 216

[2] Gaudefroy-Démombynes,l'Islam , in Histoire et Historiens p. 739.

coudoyant son inférieur, tous observant même position, même direction, mêmes paroles, chacun priant pour tous: (Seigneur) , *"c'est toi que "nous" adorons, c'est à toi que "nous" demandons assistance, dirige "nous" dans le droit chemin";* (I, 5-6) tous souhaitent le salut , non seulement pour leur assemblée présente , mais pour "tous les bons serviteurs de Dieu" en quelque lieu qu'ils se trouvent. L'Islam n'est pas seulement une religion, mais aussi une fraternité (XLIX, 10). Les deux devoirs essentiels que les musulmans appellent devoirs jumeaux, sont la prière et la dîme. Voilà , entre autres , un éloquent témoignage de l'esprit solidaire en Islam.

Le second aspect , c'est l'obligation pour tous de ne pas laisser le mal triompher parmi eux. (VIII,25). Tous ensemble, nous devons collaborer à faire régner parmi nous la vertu et la piété (V,2) , valeurs que le Koran en fait le critère de la meilleure nation qui ait jamais existé dans l'histoire. (III,110)

5 - Vertu internationale et interconfessionnelle.

Mais il est un autre chapitre tout à fait nouveau dans la morale islamique. Ni le Judaïsme ni le Christianisme du temps de leurs fondateurs n'eurent l'occasion d'entretenir des relations avec des Etats adverses. Il en fut autrement pour Mohammad, qui était en rapport constant avec des nations et des confessions étrangères, tantôt hostiles tantôt pacifiées.

Ces circonstances particulières , qui ont fait de Mohammad un diplomate et un commandant, ont nécessité une législation morale sur les conditions de paix et de guerre. La guerre légitime est celle qui se tient

sur la défensive (II, 190) et qui doit cesser dès que cesse l'agression de l'ennemi. (IV, 90; VIII, 61) . Un traité conclu doit être loyalement et pieusement respecté, fût-il manifestement désavantageux pour nous. (XVI, 91-2). Même si l'adversaire commence à trahir notre pacte, nous n'aurons point le droit de l'attaquer sans préavis;.(VIII,58)[1]. Sans parler des règles établies par les Hadiths et qui ont réussi , sinon à éliminer ce fléau de l'humanité , du moins à atténuer considérablement les conséquences fâcheuses.

***

---

[1] Goldziher a commis ici un contre-sens en traduisant ce verset ainsi: "Si tu redoutes une trahison de la part d'un peuple, renvoi-lui la pareille" (Dogme et Loi,p.23). Même erreur chez Kasimirski: "rends-lui la pareille" , et chez Savary: "traite-les comme ils agissent". Il suffit d'ailleurs de lire la suite du verset pour se rendre compte de l'incompatibilité de cette interprétation avec le texte.

CHAPITRE III

LE BEAU

OU ASPECT LITTÉRAIRE

Comme nous l'avons dit plus haut , il existe dans le fond de l'âme humaine une sorte de vue interne par laquelle elle discerne le vrai et le faux, le bien et le mal , sous quelque forme qu'ils se présentent pourvu seulement qu'elle y voie clair et avec sang-froid. Les esprits pénétrants, les âmes bien disposées, n'en demandent pas davantage pour adhérer à une doctrine nouvelle, dès qu'elle remplit pour eux cette double condition qu'elle enseigne la vérité et exhorte à la vertu. C'est ainsi que l'ignorance de la langue arabe n'a pas empêché l'empereur romain, Héraclios, de juger le message du Prophète à la lumière de certaines conditions morales, estimées par lui comme nécessaires et suffisantes pour établir la divinité d'une mission[1].

Mais, pour l'ordinaire, il n'en est pas ainsi . Ce qui attire notre attention dans une offre, c'est le charme de sa forme plutôt que la solidité de son contenu. Une nouveauté médiocrement vêtue nous rebute et nous détourne d'elle.Nous jugeons vite les choses d'après ce qu'elles apparaissent avant de savoir ce qu'elles sont. Combien précieux le secours que la littérature porte à la science et à la sagesse pour assurer le triomphe de la vérité et de la vertu qu'elles veulent prêcher.

---

[1] Voir Boukhâri, K. Djihâd, B.101 , voir aussi J.B, St. Hilaire, Mahomet et le Koran, p. 150-1.

Sous ce rappport, la doctrine islamique n'a rien laissé à désirer. Par sa forme, aussi bien que par son fond, elle donne une entière satisfaction à qui entend son langage. Le Koran, son véhicule, fut et demeure le type par excellence de la lettre arabe. La beauté de son style est universellement admirée. A considérer abstraitement les qualités littéraires qu'il réunit, on peut même dire qu'il représente l'idéal de ce que devrait être une littérature en général. Disons tout de suite que la beauté du langage Koranique tient du sublime et du majestueux, et non de l'entraînement séducteur. Elle saisit le cœur plus qu'elle ne flatte l'oreille, elle suscite l'admiration non l'enchantement, elle frappe plus qu'elle n'excite, elle procure du plaisir en repos et non en mouvement.

A l'âge d'or de l'éloquence arabe, il a suffit l'apparition du verbe Koranique pour que l'enthousiasme pour la poésie et la prose fût balayé, pour que les Sept Poèmes dorés et suspendus sur la porte d'Al-Kâ'ba fussent descendus et pour que toutes les oreilles se prêtassent à cette merveille de l'expression arabe.

Matière phonétique éloignée à la fois de la mollesse de la langue des sédentaires et de la rugosité de celle des nomades, réunissant dans une sage mesure la douceur de l'une et la fermeté de l'autre , et assurant ainsi, grâce à une harmonieuse sonorité, le charme rêvé de tous.

Disposition syllabique dans un arrangement plus soutenu que la prose, moins rigoureux que la poésie, assez varié au cours du verset pour soutenir l'ardeur de

l'auditeur, mais assez homogène à la fin pour ne pas briser l'air général de la pause dans chaque chapitre [1].

Vocabulaire choisi parmi les mots les plus reconnus par l'usage, sans tomber dans la banalité, et les plus nobles, sans atteindre qu'exceptionnellement la rareté.

Admirable économie de la parole, par laquelle on utilise le plus petit nombre de mots pour rendre des idées tellement riches qu'on ne peut les exprimer d'habitude qu'en employant des phrases bien plus étendues .

A cette pureté de l'expression, à cette extrême densité, s'ajoute comme un défi, une clarté si frapante que l'homme du peuple le moins instruit peut se dire à lui-même: j'ai très bien compris; mais, en même temps, profondeur, souplesse, suggestivité, rayonnement de tous les côtés comme par les faces d'un diamant.C'est un fait qui a toujours été observé que tous les hommes, distingués ou vulgaires , superficiels ou chercheurs inassouvis, s'y retrouvent, comme si chaque formule était mesurée pour chacun à son propre cerveau.

Et tout cela sur des sujets qui ne figurent pas parmi les thèmes courants de la littérature préislamique. De sorte qu'on peut affirmer sans hésiter qu'au point de vue linguistique , le Koran a été la création d'une langue

---

[1] A quelque exception près, car parfois cette allure de la pause n'est maintenue que par étapes, et varie d'un groupe de versets à l'autre dans un même chapitre; par ex. sourates LXIX, et suivantes.

en même temps que d'un style.

Mais ce qui nous paraît vraiment surhumain dans ce discours Koranique, c'est qu'il échappe à la loi psychologique d'après laquelle l'intelligence et la sensibilité ne fonctionnent normalement qu'en alternance et en proportion inverse; or nous assistons ici à une coopération constante, à travers tous les sujets, entre ces deux pouvoirs antagonistes. Outre l'éternelle musicalité, nous voyons les paroles elles-mêmes par leur sens propre, agir par une force instructive persuasive et émotive à la fois accordant au cœur et à la raison une part à peu près égale. Et , le discours , lui , garde partout et toujours une étonnante gravité et une puissante majesté que rien n'affecte ni ne trouble.

Nous avons hâte de quitter cette énumération abstraite qui n'a de valeur que dans une vérification sur le texte , ce que nous avons fait ailleurs[1] et que nous ne

---

[1] Dans une étude précédente en arabe (النبأ العظيم) - et dont la publication au Caire fut suspendue par notre départ pour la France en 1936 - nous avions relevé certains caractères particuliers du style Koranique , et montré par des exemples concrets en quoi consiste cette particularité. Nous ne faisons ici que rappeller les points essentiels de ce travail antérieur.

Mais déjà, outre les commentaires et les Introductions au Koran, de nombreux traités particuliers ont été consacrés à cette même tâche. Citons entre autres: 'Askari Sina'atein(Istamboul ,1320h). Djordjâni: 1° Dalaïl -el-I'jaz,2° Asrâr-el-Balâgha (Caire, Manâr , 1912 et 1925); Bâkillâni , I'jaz-el-Koran (Caire 1915, éd. Marg. s-Itkâne); Rommâni, an-Nokat fi l'djaz el-Koran (Delhy 1934). Parmi les écrivains contemporains,il faut surtout

pouvons répéter ici. Un Arabe pur, qui a dans le sang l'instinct de la langue, n'a pas besoin de cette analyse pour apprécier le caractère inimitable de l'expression Koranique. Il le sent comme quelque chose qui vient d'en haut , qui lui perce le cœur et éblouit les yeux . Les incrédules du temps du Prophète y trouvèrent un phénomène si extraordinaire qu'ils l'appelaient "magique". Même à notre époque, les Arabes, à quelque confession qu'ils appatiennent, reconnaissent la noblesse toute particulière qui caractérise ce texte, par rapport à la littérature arabe en général et encore par rapport aux paroles du Prophète lui-même, déjà connu par une éloquence distinguée. Eh bien, parmi toutes les sentences du Prophète, le texte révélé se distingue nettement, comme, à travers un lustre de chandelles, on perçoit un rayon de soleil. On y reconnaît tout de suite un ton spécial qui ne saurait être qu'un souffle divin.

Mais, nous devons insister un peu sur un point qui a échappé, non seulement aux orientalistes, mais aussi à certains savants orientaux, c'est à propos de la façon dont le Koran traite de sujets divers dans une même sourate. Les uns n'ont vu dans cet ouvrage qu'un chaos informe d'idées disparates, traitées pêle-mêle, sans aucun souci logique ; les autres ont cru assez justifier cette disparité par la nécessité de soulager l'ennui de l'uniformité et la tristesse de la monotonie qui

---

mentionner Râfi'i , I'djâz el-Koran oua-l-Balâgha an-Nabaouyya (Caire 1928). Plus récemment , Dr. Kâmil Hossein a fait en 1936 une étude sur la plastique du Koran (dont un exemplaire dactylographié in Bibl. Massignon).

répugnent à l'idéal de la langue arabe. D'autres encore ont voulu trouver dans l'unité poétique de chaque sourate, unité impossible à rendre par aucune traduction, un suppléant, une compensation suffisante de ce manque d'unité fondamentale. D'autres enfin, et ils sont la majorité des orientalistes, voulant disculper l'auteur, ont rejeté le défaut d'incohérence sur le compte des compilateurs, qui auraient commis ce malheureux mélange en rassemblant ces fractions et en les classant dans des chapitres.

Aucune de ces explications ne nous paraît satisfaisante, car toute la tradition s'accorde à établir ce fait que les sourates telles que nous les lisons aujourd'hui ont reçu et leur composition et leur dénomination du vivant du Prophète.

Pour bien comprendre la beauté d'un dessin, il ne faut pas enfermer le regard dans une partie exiguë, il faut reculer un peu , élargir le champ visuel et embrasser le tout dans une vue d'ensemble . C'est sous des conditions semblables qu'on doit envisager l'étude de chaque chapitre du Koran pour en bien juger. Nous avons essayé jadis, au cours de nos conférences à Al-Azhar, d'appliquer cette règle à l'étude d'une sourate médinoise (sourate II) et de deux sourates mekkoises (X et XI) qui étaient inscrites au programme. Eh bien ! Nous y avons découvert plus que nous n'avions cherché. Ce qui s'est révélé à notre étonnement c'est un véritable plan définit et bien délimité, composé d'une introduction, d'un développement et d'une conclusion. Dans un petit nombre de versets à l'ouverture de la sourate, se trouve indiqué dans ses grandes lignes le

sujet qu'elle se propose d'exposer. Suit le développement dans un ordre tel, que chaque parcelle se trouve à sa juste place dans l'ensemble . Enfin, la conclusion, répondant exactement à l'introduction.

Si l'on considère les innombrables échéances et l'extrême émiettement avec lequel le Koran était révélé , et que l'on sache que ces révélations répondaient en général à des circonstances particulières on se trouve amené à se demander à quel moment fut entreprise cette organisation unificatrice de chaque sourate. Question qui nous met en face d'un dilemne; car suivant qu'on suppose cet agencement avant ou après l'achèvement de l'ouvrage, on jugera qu'il aurait dû suivre , soit l'ordre chronologique, soit l'ordre logique très simple, fondé sur l'homogénéité des sujets. L'aspect bigarré que les sourates nous offrent et qui ne répond ni à l'un ni à l'autre ordre, nous fait penser vaguement à un plan complexe qui serait conçu avant même l'apparition du texte. Mais nous sommes vite détournés d'une telle hypothèse, car on conçoit combien serait téméraire, pour ne pas dire absurde, de vouloir établir à priori un ordre arbitraire entre des discours qu'on serait apppelé à prononcer pendant une vingtaine d'années et dont les mille circonstances auxquelles ils seront subordonnés ne sont ni prévues ni prévisibles. Or la tradition prophétique nous confirme cette étrange hypothèse. Elle nous apprend, en effet, qu'au fur et à mesure de son émission , chaque fragment du Koran , petit ou grand, fut classé dans tel ou tel chapitre parmi ceux qui restaient inachevés, à un endroit déterminé de ce chapitre , à tel numéro parmi les versets, dans un ordre

qui n'était pas toujours celui de la date chronologique; et, une fois mis quelque part, il dut y rester pour toujours, sans jamais subir ni transfert ni remaniement. Il a dû donc y avoir, non seulement un plan pour chaque sourate , mais aussi un plan général pour tout le Koran, plan d'après lequel chaque nouvelle révélation avait à suivre immédiatement son casier dans telle ou telle sourate parmi celles qui restaient encore ouvertes.

Unique, absolument unique dans son genre , cette manière dont le Koran a été composé. Jamais ouvrage , littéraire ou autre , n'était construit dans de semblables conditions. On dirait des pièces détachées et numérotées d'une construction qu'on voulait simplement rebâtir ailleurs, sous la même forme qu'autrefois. Car comment expliquer ces classements immédiats et systématiques dans plusieurs chapitres menés de front simultanément, si les casiers remplis et les casiers vides de cet ouvrage ne constituaient pas un seul tout dans l'esprit de l'auteur?

Mais, pour établir ce plan , quelle garantie historique l'homme peut-il avoir, non seulement des événements à venir, de leurs exigences législatives et des solutions qu'il faudra y apporter, mais encore de la forme linguistique sous laquelle ces solutions devront paraître et de leur parenté stylistique avec tel chapitre plutôt que tel autre? Et comment, en dépit de leur diversité naturelle et de leur éparpillement historique, ces morceaux épars, une fois simplement rapprochés les uns des autres, sans retouche, sans soudure étrangère, sans joints intermédiaires, pourront-ils former un corps organique répondant à nos exigences de cohésion et de

beauté? Un tel projet si ambitieux ne doit-il pas procéder nécessairement ou d'un rêve chimérique ou d'un pouvoir surhumain? Autrement dit, si un désordre logique ou un hiatus rhétorique sont le résultat inévitable qu'on attend d'un plan humain si compliqué et si défiant, ne faut-il pas conclure que l'aboutissement rigoureux d'un tel plan suppose l'intervention d'une puissance supérieure, ayant la capacité d'établir cette coordination? Car quelle est cette créature qui pourrait diriger les événements exactement au profit d'une telle entreprise? Ou comment faire sortir d'un ensemble de hasards une telle œuvre d'art?

Obtenue dans ces conditions , l'unité logique et littéraire de la sourate Koranique sera à notre avis le miracle des miracles. Or le principe de cette unité est déjà proclamé par d'innombrables autorités compétentes. Entre autres: Abou Bakr En-Naïsâburi , Fakhr Ed-dîn Er-Râzî, Abou Bakr Ibn El-'Arabî, Bourhâne Ed-Din El-Bikâ'î, (1) Abou Ishak Ech-Châtibî. Et , pour le vérifier sur quelques échantillons l'on pourra utilement consulter notre étude précitée (النبأ العظيم).

Mais l'admiration sera à son comble , si l'on tient compte que ces mêmes fragments ont suivi dans leur apparition un tracé bien différent. Parcourons d'un bout à l'autre les étapes graduelles de la révélation Koranique durant ses vingt-trois ans : De la prophétie à l'apostolat, (de: "*Lis!*", XCVI, I , à "*Prêche*", LXXIV,

---

(1) Aboul-Hassan Ibrahîme Ibn 'Omar Al-Bikâ'i, chaféite du 9 siècle de l'Hégire, maître de Siouti. Ce dernier a consacré à ce sujet un chapitre de son Itkâne , T.II, p. 108.

2); de l'initiation confidentielle à la prédication solennelle (XV, 94); de l'appel adressé aux proches parents (XXVI, 214) à celui qui a dû s'étendre à toute la Cité, (XXVIII, 59) puis aux villes environnantes, (VI, 92) enfin à tous les humains; (XXI, 107); de l'institution des assises fondamentales (sourates mekkoises) à leur application (sourates médinoises); du flétrissement de la boisson (II, 219) à son interdiction formelle (V, 90); de l'endurance (IV , 77) à la résistance (II, 190) etc... De ce processus, il suffit peut-être de retenir deux dates. La première, c'est le jour de la caverne où Mohammad fut averti simplement qu'il aura à recevoir un enseignement divin (XCVI, 1-5) dont il portera une lourde charge (LXXIII, 5). La dernière est le jour du pélerinage d'adieu, où on lui annonça que sa mission était accomplie et qu'il n'avait plus rien à faire sur la terre (V, 3). Après quoi, il ne tarda pas à être rappelé.

Tout se développe donc selon un plan éducatif et législatif, conçu dès le début, dans son ensemble comme dans ses détails , par l'inspirateur. Que maintenant ces même textes, qui dans l'ordre chronologique suivaient ce plan pédagogique impeccable, soient détournés de leur position historique, aussitôt apparus, pour être répartis et groupés diversement dans des cadres définis et d'étendues inégales; et que de cette dispersion décidée apparaisse à la fin un ouvrage destiné à être lu, composé d'unités complètes, ayant chacune un ordre littéraire et rationnel non moins excellent que l'ordre pédagogique général, voilà le double plan qui ne saurait procéder d'une science humaine.

TROISIÈME PARTIE

L'ORIGINE DU KORAN

L'étude des sources d'un ouvrage devrait normalement précéder celle de son contenu. Le cas du Koran nous fait déroger à cette règle. Non seulement l'idée de son origine divine fait partie de sa doctrine, mais elle en est la partie la plus fondamentale. D'un bout à l'autre, le Koran parle au Prophète ou parle de lui, jamais il ne le fait dire sa propre pensée. Partout, c'est Dieu qui est censé s'y exprimer: dicter ou édicter, relater ou avertir. Constamment nous y lisons: "O Prophète..., O Messager..., nous te révélons..., nous t'envoyons..., transmets ceci...récite cela... fais ceci... ne fait pas cela... Ils te diront... Réponds-leur..." etc... etc...

Mais comment ne pas attribuer le langage Koranique et les idées qu'il exprime à la personne qui les énonce? Comment faire de cette personne un simple réceptacle tenant son ouvrage tout fait d'une entité extérieure et surhumaine? Une telle assertion ne manque pas, en effet, de déconcerter les esprits. Elle semble contredire les lois psychologiques, au moins dans leurs manifestations ordinaires.

Par cette prétention, sans doute, Mohammad n'est pas le premier à avoir posé le problème de la Révélation. Il a même été plus modeste à cet égard que Moïse. Pour ce dernier, (confirmé d'ailleurs par le Koran) le Pentateuque est une communication directe de l'Eternel, dont il a entendu la parole; tandis que pour Mohammad le Koran est la parole d'un messager céleste, intermédiaire entre Dieu et lui (LXXXI, 19-21). A part cette différence, l'un et l'autre ont cela de commun qu'ils se réfèrent au surnaturel.

Mais, pour ceux-là mêmes qui admettent le principe de la révélation en général, il est tout à fait légitime de ne l'appliquer à tel ou tel cas qu'après avoir épuisé toutes les possibilités d'une explication naturelle. Si l'on se résigne finalement à accepter l'origine divine immédiate d'un phénomène, ce sera le dernier recours, et l'humble aveu de la science, en désespoir de cause.

Faisons donc abstraction de l'argument qu'on peut tirer de la merveille du style koranique en faveur de sa divinité. Et demandons-nous simplement si les idées qu'il contient ne peuvent pas être expliquées autrement que par la révélation. De tout temps, des recherches dans cette voie n'ont jamais fait défaut. De sorte qu'on peut dire que les recherches modernes ne font que développer ou répéter sous une autre forme les même essais d'autrefois.

Nous diviserons les solutions donc en deux groupes, suivant qu'elles se rapportent à la période préhégirienne ou à celle de l'après-hégire.

CHAPITRE I

RECHERCHE DE SOURCES DANS LA PÉRIODE MEKKOISE.

Milieu païen - Hanifites - Sabéens ou Sabéites - éléments judéo-chrétiens- ses voyages et ses observations - lectures -littérature et légendes populaires - méditations personelles

La théorie la plus simpliste est celle qui veut

trouver dans le milieu restreint du Hedjâz, sinon dans la ville natale même du Prophète, tous les éléments nécessaires pour construire la doctrine koranique. De cette manière de voir, Ernest Renan nous fournit un exemple typique. Dans son article sur "Mahomet et les Origines de l'Islamisme"[1], le savant français nous offre un tableau pittoresque de l'Arabie du VI° siècle. A la place de ce peuple idôlâtre que tout le monde connaît, il met un peuple qui n'aurait jamais connu en Dieu ni variété ni pluralité, (P.I070-I). Il souligne, avec raison d'ailleurs, l'esprit littéraire raffiné de cette race et son sens vif du réel; mais il passe sous silence les autres traits qui ne lui font pas beaucoup d'honneur. Au lieu de ce matérialisme arrogant et débauché, si peu soucieux de spéculation sur la vérité supérieure, il nous présente une société en pleine effervescence religieuse, dans laquelle non seulement toutes les religions et toutes les civilisations se sont données rendez-vous, mais où tout le monde "disputait de religion" (I089). A l'en croire, Mohammad n'a fait que suivre le mouvement religieux de son temps. (ibid).

Mais l'image fidèle de la vie arabe à cette époque, nous la trouvons dans le Koran. Or le tableau qu'il nous en offre est tout autre[2]. Bref, c'était une vie d' "*égarement manifeste*" (III, I64; LXII, 2), c'était le temps de l' "*ignorance*" (XXXIII, 33; XLVIII, 26).

Les Arabes gardaient assurément dans leurs

---

[1] Revue des Deux Mondes , 15 déc , 185I,

[2] Voir plus haut , IIe Partie , ch.I

pratiques certaines survivances de la religion patriarcale; par exemple le rite du pélerinage. Mais ces même survivances étaient mêlées d'erreurs et de superstitions (II, 189, 200).

De cette masse d'ignorants dévoyés se distinguait un petit nombre d'élite, qu'on comptait sur les doigts, connu dans la tradition sous le nom de Hanifs, c'est-à-dire réfractaires à l'opinion commune. C'est ce petit nombre que Renan a pris pour représentant de l'esprit arabe de l'époque. Et dans la foire annuelle de 'Okaz , l'assemblée disputait, non de religion, mais de gloires mondaines . Chaque tribu faisait montre de son génie poétique, invoquait ses exploits chevaleresques et évoquait ceux de ses ancêtres . Dans les poèmes les plus célèbres dits "Vers Dorés", on trouve "à peine une pensée religieuse".

Mais, après tout , quelle était la doctrine de ces "réformateurs" prédécesseurs de Mohammad? - Positivement, rien, ou peu s'en faut. Ce sont simplement des esprits mécontents, qui aspiraient à une religion saine et sainte qu'ils voulaient rechercher en dehors de ce cadre, mais de laquelle ils n'avaient aucune notion précise, susceptible d'annoncer même de loin la doctrine koranique.

Tout ce qu'on peut tirer de l'exemple des Hanifs, et que Renan lui-même a justement formulé, c'est qu'il y avait à cette époque-là "une sorte d'inquiétude et d'attente vague" (p. 1090).

Or, à ce stade, les hommes avaient beau faire usage des mots de Dieu, de culte, de prophètes, de

livres, de paradis: ces vocables ne correspondaient dans leurs esprits à aucune idée claire et distincte.

Sans quitter le milieu natal qui nous occupe maintenant , on devrait parler plutôt de sabéisme que de hanifisme. Le terme 'صابئين' = Sabéine, dans le Koran (II, 62; V, 69; XXII, 17) désigne-t-il une secte païenne plus raffinée (les Sabéens de Harrâne, se disant appartenir à Sâbi, fils de Seth, prétendant professer la religion de ce dernier et posséder son livre en langue Syriaque), ou bien une secte judéo-chrétienne dite sabéite (les soubbas ou mandéens, chrétiens de Jean-Baptiste), ou bien enfin la même secte païenne se déguisant sous le nom équivoque des chrétiens? La question est controversée. Les idées fondamentales et les principales pratiques attribuées aux Sabéens sont bien connues et réfutées dans le Koran et le Hadith. Certaines de ces idées et pratiques ont été adoptées par les Koraïchites et si répandues parmi eux qu'il devient difficile de les isoler du paganisme courant. Telles par exemple:

1. La divinité des anges et des astres et leur influence sur les événements terrestres.
2. La part du lion prélevée sur leurs offrandes pour être allouée aux divinités inférieures plutôt qu'à Dieu.
3. La formule d'invocation associationniste qu'ils employaient au cours du pélerinage etc ... Certaines autres dispositions rituelles ou coutumières, se distinguent à la fois des pratiques païennes et musulmanes. C'est ainsi que pour les Sabéens le pélerinage est destiné à Harrâne, en Irak et non à la

Ka'ba; leurs offrandes doivent être brûlées entièrement[1]. Ils proscrivent la bigamie et n'observent pas la circoncision. Leurs prières sont un culte rendu aux astres: elles s'accomplissent trois fois par jour avec le lever , l'apogée et le coucher du soleil : juste le contraire des prescriptions islamiques.

Ainsi, le paganisme du Hedjâz ne nous fournit point une explication satisfaisante de l'origine du Koran.

Quittons donc ces lieux et cherchons ailleurs. Peut-être les milieux judéo-chrétiens nous apporteraient-elles quelques lumières sur la question.

Nous ne nous étendrons pas sur l'histoire du moine chrétien Bahira, que la tradition nous dit avoir vu Mohammad , à l'âge de douze ans , accompagné de son oncle au cours de leur voyage en Syrie. Le bon sens nous interdit de prendre cette rencontre fugitive pour une source d'instruction. D'ailleurs, ou le récit est légendaire , ou il faut tenir compte des faits qu'il relate. Il y est dit, en effet, que cette entrevue eut lieu en compagnie de toute la caravane, que Mohammad y tint un rôle d'interrogé, non d'auditeur, et qu'à l'issue de cet interrogatoire le moine conclut à une prophétie pour la mission future du jeune homme. L'idée se réfute donc elle-même.[2]

---

(1) Cf.G.Sale , Observations Hist. et Crit. sur le Mahométisme, P. 30-1.

(2) Lisez dans Huart, Une Nouvelle Source du Koran (Jour. as . Juil, août 1904) la conclusion suivante : "les textes arabes qui ont été trouvés, publiés et étudiés depuis lors ne permettent de =

Devrions-nous nous arrêter davantage à l'examen d'une autre hypothèse du même genre? On nous signale l'existence dans les faubourgs de Mekka de petites gens aventuriers,romains ou nègres abyssins , "marchands de vin", "hommes de peines" logés dans les quartiers excentriques"[1] ; or, nous dit-on, ce fut "dans les cabarets que l'Evangile fut annoncé à des esprits incultes".[2] Serait-ce là que Mohammad eut contact avec les idées religieuses? On nous laisse dans le vague, sans donner aucun document précis sur des relations effectives de ce genre .

En premier lieu , les occupations du futur prophète sont connues et délimitées par l'histoire certaine: ou dans la solitude , gardien de troupeaux ; ou dans le grand commerce, en caravane ; ou dans la grande société , avec les chefs.

En second lieu, un tel rapport était inutile , non seulement parce que ces esprits frustes connaissaient mal leur religion[3] , mais surtout, - et c'est en cela que consiste l'arguement koranique - leur *"langue étrangère"* faisait pour lui une barrière naturelle (XVI , 103).

Enfin, en troisième lieu, s'il y avait là une source utilisable , n'eût-il pas été plus naturel et plus à la portée

---

= voir dans le rôle attribué à ce moine syrien qu'une pure fantasmagorie" (p.127).

(1) Massé, L'Islam , p.21

(2) Huart, Une Nouvelle Source du Koran, p.131

(3) Lammens , l'Islam , p.28.

de ses contradicteurs d'y puiser tout ce qu'ils voulaient pour écraser son ambition, au lieu d'aller chercher des armes scientifiques à Médine, comme nous le verrons plus loin ?

Nous voudrions parler plutôt d'un milieu plus vaste et assez cultivé. Or nous savons que les Ghassanides de Syrie ainsi que les Beni Hârith de Nadjrâne au Yémen, avaient embrassé le Christianisme (sans parler des tribus juives de Médine et de Khaïbar avec qui, il n'aura eu contact que plus tard après l'hégire). En observateur intelligent, attentif de par sa vocation aux choses morales, le voyageur arabe n'aurait-il pas été frappé par des mœurs plus délicates et des idées plus saines dans ces sociétés? C'est ainsi que pense Goldziher, entre autres. L'auteur hongrois estime, en effet, que les impressions vivaces qu'il reçut au cours de ses voyages ont dû donner la première impulsion à sa réforme.[1]

Tout d'abord, Mohammad avait-il pénétré dans les terres chrétiennes proprement dites? Certains écrivains en doutent fort, vu l'absence dans le Koran de toute allusion aux traits extérieurs du culte chrétien; alors qu'il parle avec plus de compréhension de l'esprit profond du Christianisme oriental : ce qui fait un contraste frappant avec le procédé des poètes arabes de la même époque qui ont visité ces pays[2]. D'autres écrivains sont plus affirmatifs: ils nous assurent que les

---

[1] Le dogme et la Loi de l'Islam , p.4.

[2] T.Andrae , Mahomet , Sa vie et Sa doctrine , P.37-38.

caravanes accomplies par le futur prophète ne le conduisirent pas au delà de Souk Hobâcha, dans le Tihâma, et de Ghorach dans le Yémen.[1]

Mais supposons-le en contact avec la chrétienté d'alors, en aurait-il été plus enchanté? Ecoutons d'abord ces remarques des auteurs chrétiens : "Si nous lisons avec attention, observe G.Sale l'histoire ecclésiastique, nous y verrons que, même dès le troisième siècle, le monde chrétien était... défiguré par l'ambition du clergé, par des schismes, par des controverses sur les futilités les plus absurdes, par des disputes sans fin, dans lesquelles on se divisait et subdivisait. Les chrétiens ... s'étaient tellement excités comme à l'envi à toutes sortes de malice, de haine, de méchanceté... qu'ils avaient en quelque sorte chassé le Christianisme du monde par de continuelles controverses sur la façon de l'entendre. C'est dans ces siècles ténébreux que la plupart des superstitions et corruptions ont été non seulement mises au jour, mais se sont établis ... Après le concile de Nicée, l'Eglise d'Orient se trouva .. déchirée par les disputes des Ariens, des Sabelliens, des Nestoriens et des Eutichiens... Le clergé... s'avisa de donner des protections à des officiers de l'Armée et sous ce prétexte la justice fut vendue publiquement, et toute sorte de corruption fut encouragée. Dans l'Eglise d'Occident, dispute entre Damase et Ursicien sur le siège épiscopal de Rome avec tant de chaleur qu'ils en vinrent jusqu'à la violence et au meurtre... Ces dissensions s'élevèrent principalement par la faute des

[1] Sprenger , cité par Huart , Une Nouvelle Source ... p.128.

Empereurs , en particulier par celle de Constance Encore pis sous Justinien .. qui crut que ce n'était pas un crime que de condamner à mort un homme d'un sentiment différent du sien. Cette corruption de mœurs et de doctrine, tant parmi les princes que parmi le clergé, fut nécessairement suivie par la dépravation générale du peuple. L'unique affaire des gens était de gagner de l'argent par quelque moyen que ce fût et de le dissiper ensuite par le luxe et la débauche.[1]

Dans son "Ancient Christianity", T. I , p.266 , Taylor a pu écrire: "Ce que Mohammad et ses califes ont rencontré dans toutes les directions.. était une superstition si abjecte, une idolâtrie si grossière et si honteuse, des doctrines ecclésiastiques si arrogantes, des pratiques religieuses si dissolues et si puériles, que les Arabes d'esprits forts se sentirent eux-mêmes inspirés de nouveau comme des messagers divins pour réprouver les erreurs du monde..." [2]. Evoquant les souffrances infligées par les Perses au peuple de la Palestine au temps de Mohammad, un moine historien n'a pas hésité à dire que c'est pour la méchanceté des chrétiens de là-bas que Dieu a envoyé sur eux la cruauté du persécuteur zoroastrien. Parlant de la même époque, Mosheim a dressé un tableau comparatif oú il a mis en relief le contraste entre les derniers et les premiers chrétiens. Durant le VII° siècle, conclut-il, la vraie religion était ensevelie sous la masse des superstitions insensées, et

---

(1) Cf. G. Sale , Observations sur le Mahométisme p. 68-71.

(2) Isaac Taylor, cité par Dr Sinclair Tisdall, The Sources of the Koran, p.136-137.

elle était incapable de dresser sa tête [1].

On dirait que ces pages ont été écrites en vue de commenter le verset koranique qui fait allusion à un certain écart entre le Christianisme et les chrétiens de son temps, et qui annonce que leur schisme s'éternisera jusqu'au jour de la résurrection (V,14)

Les Arabes convertis au Christianisme se comportaient-ils mieux que les chrétiens originaires ?- Non, les Ghassanides n'en conservaient pas moins des survivances païennes[2]. 'Ali a pu dire des Taghlib qu'ils n'ont pris du Christianisme que l'habitude de boire le vin[3].Et Huart a conclu: "Si séduisante que fût l'idée que la vue de la pratique de la religion chrétienne en Syrie avait agi sur l'esprit du jeune réformateur, il fallait y renoncer en présence de l'incertitude des bases historiques"[4]

Tel est donc le spectacle vivant qui s'offre à notre observateur. Partout où il se dirige, les matériaux trouvés par lui jusqu'ici lui ont fourni sans doute un objet à démolir, presque jamais des pièces à construire.

Elargissons le champ de notre investigation au monde auditif et au milieu livresque.

La première solution qui nous vienne à l'esprit est de supposer que Mohammad aurait tiré ses leçons,

---

(1) Voir S. Tisdall, ibid.

(2) Cf. Massé , l'Islam , p.17.

(3) Noeldeke, Geschichte des Korans, p.10, Voir aussi Zamakhchari sur la sourate V, verset 5.

(4) Huart, Nlle . Source ... p.129..

par une lecture directe, des Révélations antérieures, judéo-chrétiennes ou autres [1].

Mais d'abord Mohammad savait-il lire et écrire?

Le Koran nous répond par la négative, et il donne cet état d'analphabétisme comme l'une des preuves de la divinité de son instruction. Non seulement il qualifie le Prophète: *oummi*, d'un peuple *d'oummiyyîne* (VII, 157; III, 164; LXII, 2), c'est -à-dire illettré, non instruit; (et non pas comme le veut Sprenger, appartenant à un peuple païn, n'ayant pas reçu des écritures révélées)[2]; mais il affirme en propres termes qu'il n'a "*jamais lu un livre avant le Koran, ni jamais écrit*" (XXIX, 48). Ses adversaires eux-mêmes ont dû certainement lui reconnaître ce défaut d'instruction; puisque, voulant expliquer la source où il aurait puisé l'histoire de l'antiquité, ils n'osèrent pas dire qu'il l'aurait écrite, "كتبها", mais qu'il se la faisait écrire "اكتتبها" (XXV, 5), deux formes bien différentes que certains

---

[1] Dr S. Tisdall va en effet jusqu'à soutenir que certaines notions islamiques dérivent du zoroastrianisme, et il consacre tout un chapitre aux éléments dits zoroastriens dans le Koran et la Sounna.

[2] Interprétation qui, pour n'être pas absurde dans certains passages, n'en devient pas moins contradictoire dans d'autres, où le mot *oummi* est appliqué aux juifs non instruits. (II, 78) D'autre part, quand le Prophète dit de lui-même et de son peuple: "Nous sommes une nation oummyya", il l'explique en ces termes: "Nous n'écrivons, ni ne calculons" (Boukh. K. Saoum B.13).

orientalistes ont confondues [1].

---

[1] Leblois, (ouv. cité. p.34), suivant l'exemple d'autres, a voulu prouver l'antithèse par une tradition selon laquelle le Prophète, sur son lit de mort, demanda qu'on lui apportât de quoi écrire pour donner son testament au sujet du califat. Mais l'argument n'est pas probant ; car d'abord il n'y est pas dit que le Prophète a écrit, et l'on ne peut rien conclure d'un tel projet non réalisé d'un mourant. Ensuite et surtout, le verbe "écrire" attribué aux grands chefs en général, et à plus forte raison à un chef connu parmi ses disciples pour n'avoir jamais manié une plume ou déchiffré une écriture, ne saurait signifier autre chose que "dicter et apposer son cachet". De même, pour le traité de Hodaïbya, on dit بينما يكتب هو وسهيل إذ طلع... إلخ alors que ce fut 'Ali qui , sous la dictée du Prophète, le mit par écrit. Voici un autre argument qu'on a essayé de tirer d'un épisode de ce même traité.Lorsque, le Prophète ordonna Ali d'effacer son titre; le pieux secrétaire n'osa pas s'y résigner. Alors le Prophète lui demanda où se trouvait le mot à annuler et l'effaça de sa propre main. Jusqu'ici il n'y a pas de difficultés. Seulement, une version très concise et elliptique ajoute: "et écrivit à sa place: "Mohammad Ibn 'Abdillah". Ce qui apparemment impute l'écriture au Prophète. Mais, cette équivocité apparente se trouve élucidée dans les autres versions, où il est précisé qu'une fois l'ancien titre effacé par les soins du Prophète, 'Ali le remplaça par le nouveau. S'autoriser de cette ambiguité pour soutenir que le Prophète possédait l'art d'écrire, ce serait d'ailleurs oublier bien vite le fait qu'il ne put reconnaîre le mot à annuler que guidé par le scribe; ce serait, en outre, fermer les yeux sur une mention donnée à cet endroit même que le Prophète "ne sait pas écrire""لايحسن يكتب" Ainsi, par l'aveu du Prophète: نحن أمة أمية : ماأنا بقارئ, par son comportement durant sa vie, par le témoignage de ses disciples, par les objections de ses adversaires =

A supposer même qu'il sût lire, un autre obstacle s'avère insurmontable. C'est qu'à ce moment-là, il n'existait pas encore une bible en arabe, ni de l'Ancien ni du Nouveau Testament.[1] Ces documents en langue étrangère constituaient le monopole de certains savants bilingues, qui les tenaient précieusement gardés. Le Koran nous montre ces gens de Livre si avares de leur science, qu'ils concédaient à peine à produire quelques feuilles du Pentateuque, tout en prenant leurs précautions pour en cacher la majeure partie (VI,91). Plus tard, à Médine, il dénoncera leurs autres façons de

---

= enfin, par la proclamation solennelle du Koran, l'analphabétisme Mohammadien nous paraît solidement établi. Toutes les tentatives qui avaient pour but de susciter l'idée contraire sont trop faibles pour pouvoir l'ébranler. Mohammad ne vivait pas dans une autre planète. Sa vie est connue dans ses moindres détails. Et son peuple ne pèche pas par une naïve crédulité. Aussi, malgré l'équivoque de certaines versions, Noeldeke a-t-il pu retenir les résultats acquis suivants: I°, que Mohammad lui-même se tenait pour analphabète, et c'est pourquoi il laisse lire par autrui le Koran et ses lettres 2° qu'en tout cas il n'a pas lu la Bible ou d'autre grand œuvre (Geschichte. Ire partie, p.16).

(1) Cf. Leblois , ouv. cité , p.35 . Le Professeur Graf affirme que c'est aux 9e. et 10e. siècles seulement que le besoin se faisait sentir d'une traduction arabe de l'Evangile (The Moslem World, avril 1939 , article de miss Padwick sur l'Origine des Traductions arabes ...) Malgré ses infatigables recherches dans les diverses bibliothèques, l'Abbé Chidiac nous dit n'avoir pas pu faire monter plus haut que le XIème. siècle les mentions de la plus ancienne traduction arabe du Nouveau Testament. (Chidiac , Etude sur AL-Ghazâli , Réfutation Excellente.. ch VII).

dissimuler; verbale (III, 78) ou par écrit (II, 79). En tout cas, l'histoire ne nous signale aucun contact, tant qu'on reste dans les généralités incontrôlables; mais dès qu'on en vient à préciser, on tombe tout de suite dans un anachronisme éclatant.[1]

Mais si Mohammad n'a pas pu puiser ses idées religieuses dans les textes, ni directement, ni auprès des docteurs compétents, n'est-il pas possible qu'il les ait tirées de certains poètes arabes, judéo-chrétiens ou assimilés?

Remarquons d'abord que le Koran nous montre le Prophète si peu familiarisé avec la poésie en général qu'il la considère comme un jeu "*indigne de lui*" (XXXVI, 69); et demandons-nous quel est l'enseignement qui pourrait se dégager de ce genre de littérature?

Nous en trouvons de deux sortes. Certains poètes , en effet, -et c'est le cas d'un A'cha- dépeignent plutôt les coutumes et les pratiques religieuses de l'Eglise, dont nous ne trouvons aucune trace dans le Koran. Tout particulièrement, leur attention est retenue par l'usage du vin , auquel le Koran va porter le coup décisif. Mais il est un autre genre de poésie, consacré presque entièrement à des idées religieuses. Sous ce rapport, les vers d'Omayya Ibn Abi-SSalt nous fournit l'exemple le plus frappant. La description de la vie future et les récits de l'antiquité religieuse, tels sont les deux thèmes favoris qu'on y rencontre , et souvent dans

---

[1] Voir plus loin , fin du deuxième chapitre.

les mêmes termes du Koran. Pourquoi n'y pas voir le modèle sur lequel celui-ci fut composé? Et ainsi auront vu juste les auteurs qui considèrent les vers d'Omayya comme le chaînon qui relie le Koran à la Bible[1].

Sans doute, pour soutenir cette thèse, la première condition est d'établir, l'authenticité des vers en question. Encore faut-il qu'ils soit antérieurs à un texte semblable, pour pouvoir être considérés comme l'original de ce dernier. Or le problème de l'antériorité des vers d'Omayya par rapport aux versets koraniques est historiquement insoluble. Car non seulement Mohammad et Omayya sont contemporains et presque de même âge, mais Omayya a vécu et a continué à composer pendant une huitaine d'années après l'apparition du dernier verset des sourates mekkoises, dans lesquelles on rencontre certaines ressemblances avec les vers d'Omayya. De sorte qu'il serait au moins téméraire de soutenir que ceux-ci étaient premiers en date.

Ajoutez qu'Omayya ne s'est jamais piqué d'originalité ni d'inspiration prophétique; qu'il a souvent avoué sa déception et son regret à ce sujet, ce qui porte à croire qu'il se serait poussé à pasticher, par esprit de rivalité. Par contre, Mohammad a soutenu de la manière la plus solennelle qu'il ne tenait son enseignement d'aucun homme. Considérez la position des adversaires du Prophète : ils étaient toujours aux aguets d'une moindre vulnérabilité se prêtant à leurs attaques pour la

---

(1) Sprenger , Das Leben und die Lehre des Moh. T. 1 , p. 78 , cité et développé par Huart , Nouvelle Source du Koran P. 133.

tourner en dérision. Ne leur était-il pas plus aisé de lui faire toucher du doigt ses plagiats manifestes que de tourner leur raisonnement dans tous les sens et de recourir à toutes les hypothèses, jusqu'à celle de la folie, pour expliquer le phénomène koranique?

D'où l'on peut conclure, sinon à une certitude, du moins à une très grande probabilité, que c'est plutôt le Koran qui a servi de base à la littérature de son époque , comme certainement à celle de l'époque postérieure. Or une critique interne nous montre précisément la présence dans les vers d'Omayya de toute une gamme de sources différentes. Huart lui-même l'a remarqué. C'est ainsi que , lorsque le poète parle de l'enfer, il emprunte le langage de la Bible; quand il s'agit de décrire le Paradis, il emploie les termes koraniques ; enfin lorsqu'il parle de l'histoire sainte, il a recours parfois à la légende populaire.

Une dernière étape nous reste: les idées populaires.

Nous n'allons pas jusqu'à vouloir prétendre que Mohammad vivait dans un splendide isolement, le laissant sur ce point plus ignorant que son peuple. Or ce peuple nous apparaît à travers le Koran comme possédant quelques notions des révélations antérieures. Il exige du Prophète des signes divins semblables à ceux qu'avaient apportés ses prédécesseurs (XXI , 5); il oppose sa doctrine unitaire à ce qu'il entendait sur le dernier enseignement révélé (XXXVIII, 7); il compare le culte de Jésus avec celui de ses propres idoles (XLIII, 57-8).

Plusieurs raisons nous empêchent, cependant, d'étendre trop loin le jeu de notre imagination. Il est très édifiant à cet égard de voir comment l'attention de ceux-là mêmes qui ont voyagé et appris, fut attirée sur autre chose que l'aspect religieux. C'est toujours l'éclat de la vie mondaine qui les attire.

Devant le silence historique sur le degré effectif de connaissance livresque en possession de ce peuple illettré et insouciant, tout ce qu'on peut raisonnablement lui accorder doit se réduire à quelques notions vagues et rudimentaires. Ce serait en effet une conception étrange que d'imaginer ce peuple au temps de *l'ignorance* partageant en quelque degré le bagage scientifique réservé à ses rares savants. A aucun moment de l'histoire, et chez les peuples les plus civilisés et les plus instruits, on n'assiste à un tel rapprochement entre le profane et le compétent. Le Koran, en effet, ne reste pas silencieux sur la nouveauté de son enseignement par rapport aux Arabes, y compris le Prophète. A maintes reprises, en mentionnant tel ou tel épisode de l'histoire sainte, il n'omet pas d'affirmer que Mohammad, pas plus que son peuple, n'était point familier avec cette histoire (III, 44; XI, 49; XII 3, 102; XXVIII, 4-6). S'il en était autrement , quelle réponse aurait-il entendue de ses adversaires?

Mais, à supposer que certains détails se soient infiltrés dans le crédo populaire, Mohammad pouvait-il ajouter foi si naïvement à l'autorité de la foule, lui qui s'est toujours montré défiant à l'égard des rapports des savants? Et puisque les idées en cours dans cette Babylone de religions ne pouvaient pas avoir un courant

unique , les païens, les Sabéens, les mages, les juifs, les chrétiens, chacun présentant la vérité à sa façon, à qui d'entre eux devait-il réserver du crédit? A quoi s'en tenir parmi ces exposés contradictoires? Que s'il tenait à nous raconter ce que chaque communauté, chaque secte, chaque branche d'une secte ont professé, quel monstrueux mélange nous aurions eu dans le Koran (IV, 82).

Ici apparaît la nécessité de faire intervenir un facteur nouveau, le coefficient personnel.

On peut supposer en effet que , pendant ses courtes retraites à la veille de l'inspiration, ou même durant ses solitudes pastorales dans sa jeunesse, cet "homme rêveur" se livrait à des méditations profondes sur ce que pouvait être la vérité dans de tels sujets, et, réflexion faite , il faisait son choix.

Une distinction est toutefois nécessaire ici, entre deux domaines du savoir humain: l'empirique et le rationnel. L'histoire humaine ne se plie pas à notre logique; il y a des absurdités historiques qui contredisent notre raisonnement. Ce n'est pas en se repliant sur lui-même que Mohammad a pu découvrir que tel ou tel événement s'est passé à telle ou telle date. Or, c'est précisément sur le parallélisme de l'histoire sainte dans le Koran et dans les Livres précédents qu'on insiste le plus souvent pour chercher le moyen par lequel s'est effectuée cette concordance.

Les méditations rationnelles étant sans effet sur le plan empirique, elles sont d'un excellent secours pour la découverte des vérités éternelles. Quelle est la portée

de la raison pure en matière de religion? Bien limitée , il faut l'avouer. Elle nous révèle évidemment la fausseté, l'inanité, la folie de l'idolâtrie et de la superstition. Mais une fois ces extravagances éliminées , que faut-il bâtir à leur place? Jamais doctrine ne s'élevait uniquement sur des notions négatives. A ce stade, Mohammad a dû se trouver perplexe et angoissé. C'est ce que le Koran nous laisse entendre, en le dépeignant, à la veille de la révélation, le cœur gros et comme gémissant sous un fardeau écrasant. (XCIV, 1-3).

Nous accordons volontiers que la première étape de la recherche a été vite franchie et la vérité la plus fondamentale bientôt découverte, ou même acquise de bonne heure. Mais connaître le Dieu Créateur n'est pas le tout de la science religieuse du Koran, et le chemin qui conduit à cette science est complètement fermé, devant l'intelligence réduite à ses ressources humaines. Par quelle lumière Mohammad a-t-il découvert ces incalculables attributs divins, les rapports de Dieu avec les mondes, visibles et invisibles, la destinée qu'il réserve à l'honmne après la mort ..., sans jamais revenir sur une vérité avancée et en gardant en même temps, cette concordance frappante avec les données de l'Ecriture, conservées entre les mains des savants? Il est clair qu'une intelligence pure, non guidée par des enseignements positifs, est incapable d'avancer d'un pas aussi sûr et clairvoyant dans ce chemin. Et le Koran ne fait que confirmer cette vérité dans le cas qui nous occupe, en déclarant qu'au moment où Mohammad fut recueilli par la révélation, il ne savait *"ni ce que c'est que le Livre , ni ce que c'est que la foi"*(XLII,52). Sans

parler de l'œuvre législative sous ses divers aspects, moral, social et rituel. De quelle manière faut-il rendre le culte à Dieu? Quelle est la meilleure règle de conduite pour l'individu, la société, l'humanité? De tout cela Mohammad était ignorant. Aurait-il su guider les autres, alors qu'il ne savait pas se guider lui-même religieusement? (XCIII,7).

CHAPITRE II

RECHERCHE DE SOURCES DANS LA PÉRIODE MÉDINOISE

Le changement du milieu et le contact avec les gens du livre , ont-ils agi sur le comportement du Prophète et son enseignement?

Après le tour d'horizon rapide que nous venons de faire , et qui a abouti partout à un résultat négatif, on serait tenté d'élaborer tout de suite la conclusion, si aucun changement n'était survenu par la suite , au cours de la période prophétique.

Un changement considérable intervient précisément avec l'hégire. D'un milieu païen, ignorant, opposant, Mohammad est transféré dans une atmosphère accueillante et amie, entouré de ses disciples forts et dévoués. Il est désormais en contact avec une communauté religieusement organisée et en possession d'un livre sacré: les juifs de Médine.

Considérons d'abord la disposition générale de l'esprit koranique, même dès avant l'hégire , pour voir s'il jugeait ce milieu nouveau comme vraiment représentant de la vertu révélée , et comme digne par conséquent d'être un modèle à suivre.

Or il est curieux de constater ce contraste frappant entre l'attitude koranique constante vis-à-vis du monde judaïque et celle relative à la chrétienté. Quand il parle spécialement des chrétiens, on le voit sinon en faire des éloges (V, 82; LXII, 6) du moins leur adresser des

blâmes dans un ton relativement atténué (V,14). Il n'en est pas de même quand il s'agit des Juifs de son temps, ou des gens du Livre en général. Pour lui, ce sont des hommes qui ne suivent plus la Révélation, mais des inspirations sataniques (XVI, 63). Faisant allusion au supplice du feu du Fossé, que les Juifs du Yémen avait jadis infligé aux Chrétiens, il prend la partie de ces derniers, en déclarant ce crime comme un attentat prémédité contre la vraie foi (LXXXV, 1-10).

Plus tard, à Médine, non seulement il maintient sa position, mais il multiplie les condamnations. Ceux qui ont reçu le Pentateuque, proclame-t-il, et qui en ont cultivé la lettre ne l'observent point fidèlement (LXII, 5). Ils pratiquent l'usure et font usage de toutes sortes de gain illicite (IV,161). Grâce à une illusion religieuse , ils se permettent corruption et mensonge. (II, 79-80) Ils croient n'être tenus à aucune justice ni à aucune obligation envers les autres communautés (III , 75).

N'est- il pas étonnant de supposer que ce même peuple, que le Koran juge si sévèrement, puisse lui servir de modèle ou de source d'enseignement? Quelque illogique que soit cette hypothèse, elle ne doit pas, toutefois, nous empêcher d'examiner son argument. Un jugement a priori pourrait être contredit par les faits. A quoi bon avoir une foi bâtie sur un sable mouvant?

Sans chercher plus loin, la plupart des auteurs européens ont été frappés par deux aspects généraux, qu'ils ont regardés comme incompatibles avec la divinité d'un message. Le plus grand argument consiste, pour eux, dans cette attitude belliqueuse prise à Médine, et

qui fait comme une volte-face par rapport à celle d'auparavant. Quand on y ajoute la polygamie du Prophète vers la fin de ses jours, c'est la ruine totale de la morale islamique dans sa dernière phase. Ceux-là mêmes qui reconnaissent la plus haute valeur à l'Islam naissant, souffrant et persécuté, et à son fondateur pacifiste et monogame à Mekka, ne peuvent pas sans horreur voir ce dernier "les mains dans le sang , et entouré de son cortège de femmes".

On découvre aisément , sous ce style imagé d'auteurs chrétiens un fond d'argumentation qui ne peut être pris au sérieux sans détruire une partie de leur propre foi dans l'enseignement biblique antérieur au Christ, et contre lequel on peut invoquer ce double argument. Ne procède-t-il donc pas d'un sentiment, plutôt que d'un raisonnement rigoureux ?

Dans tous les cas, nous avons suffisamment montré, pour n'avoir pas besoin de la répéter, la position réelle de la loi koranique relative au premier point.[1]

Quant au second argument, il touche à peine l'objet de notre étude, qui est le Koran, et non la personne du Prophète. Mais ,nous ferons voir comment la vie privée de Mohammad y apparait.

Tel qu'il ressort du Koran, le portrait intime du Prophète peut être constitué par les traits suivants: sensibilité, volonté, foi. De par sa nature, c'est un être humain, comme le sont ses prédécesseurs (XXI,7-8), il se nourrit et cherche à gagner sa vie (XXV,20) et ,

---

[1] V. plus haut , Ière partie, ch. III.

comme certains d'entre eux , il a des femmes et des enfants (XIII,38). Mieux . Il n'est pas incapable d'apprécier la beauté humaine (XXXIII,52). Sous le rapport de la volonté, nous le voyons jouir d'un pouvoir d'abstention si ferme qu'il peut s'interdire absolument des choses qui lui sont permises, (LXVI,I). Aussi 'Aïcha a-t-elle dit que nul n'avait plus que lui la maîtrise de ses sens. Vient enfin sa soumission absolue aux commandements divins, qui transcendent ses vues et ses tendances. Mentionnons, la règle koranique qui lui délimita d'abord les catégories de femmes avec qui il pourrait se marier (XXXIII,50) et l'autre règle qui, lui interdisit formellement de conclure un nouveau mariage, (ibid, 52). Cette série de réglementations atteint son comble dans le cas de la divorcée de Zaïd, (son fils adoptif) le seul cas de mariage mentionné dans le Koran (ibid 37). On le voit essayer par tous les moyens d'éviter cette union; mais la loi koranique la lui impose pour mettre fin (non seulement par la leçon, comme le voulait le Prophète, mais par l'exemple) au régime d'adoption païen, en vertu duquel le fils adoptif était entièrement assimilé au fils légitime. Voilà ce qu'on peut appeler littéralement: mariage par devoir, contrairement au sentiment le plus fort.

Lorsqu'on examine les circonstances dans lesquelles eurent lieu les autres contrats , on trouve que la plupart furent imposés , par d'autres considérations hautement humaines: consoler et honorer la veuve d'un martyre ou d'un mort émigré parmi ses compagnons; cimenter l'union contribale par ce lien de parenté sacrée, conclu avec plusieurs tribus; créer une atmosphère

favorable à l'affranchissement des captifs de toute une tribu (captifs qui se trouvèrent déjà entre les mains des musulmans et que ces derniers durent libérer immédiatement en raison de leur nouvelle parenté avec le Prophète) etc ... Mais il ne faut pas être un historien érudit pour pouvoir apprécier le caractère moral d'un homme qui a passé sa jeunesse dans la chasteté absolue, qui, une fois marié , observe la monogamie la plus loyale durant trente ans et qui commence enfin à avoir une seconde femme [1] quand il est sur la cinquante cinquième année de son âge. Si l'on considère, en outre, ses occupations et ses préoccupations, ses charges et ses soucis les plus variés , publics et privés: diriger les cinq prières depuis l'aube jusqu'à la nuit , enseigner le Koran, distribuer les aumônes communes, trancher les différends, recevoir les délégations, correspondre avec les rois et les gouverneurs, commander les expéditions, constituer une loi, fonder un empire, s'occuper en un mot de tout et de tous; et puis veiller la nuit prosterné, ou agenouillé, ou debout , face au ciel. On est amené à penser que des motifs autres que la simple satisfaction des désirs ont dû présider à cette institution[2].

---

[1] Il est vrai qu'elle lui était fiancée un peu avant l'hégire. Mais cela prouve aussi que le principe qui autorise la bigamie est ancien, et non pas l'effet d'une nouvelle conception morale déterminée par l'atmosphère de Médine.

[2] Lisez les rapports de 'Aïcha et des autres Mères des Croyants sur son emploi du temps nocturne. Elles vous diront comment en s'arrachant au sommeil chaque nuit, il se livre à des prières prolongées, tantôt debout jusqu'à ce que ses pieds deviennent enflés (Boukh. K. Tahaddjod, B.6) tantôt prosterné au point =

Ne voulant pas s'arrêter à ces objections populaires contre la guerre et la polygamie, certains orientalistes ont poussé plus avant leurs recherches dans le texte sacré de l'Islam. Ils ont cru trouver une différence radicale entre les deux périodes de l'enseignement koranique. A Mekka , les légendes judéo-chrétiennes y seraient restées "à l'état d'esquisse"[1] . C'est à Médine que les premiers rapports avec les Juifs ont permis à Mohammad "de se familiariser avec l'histoire d'Abraham et les relations généalogiques d'Ismaël avec le peuple arabe" [2]. Il "avait vécu tout d'abord dans l'agréable illusion que sa prédication, son Koran, correspondait tout-à-fait avec les livres saints des Juifs et des Chrétiens. L'âpre opposition des Juifs de Médine le convainquit du

---

= qu'on le croit mort (Baïhaki , cité par Nabahânî , Anouâr , p.522); comment parfois il se rend au cimetière pour prier sur les âmes des morts (Moslim , K. Djanâïz , B.35). Tout démontre que la piété du Prophète se confirme et se consolide à Médine, bien loin de diminuer. Il a fallu que la personne du Prophète fût entourée de ces âmes pieuses et honnêtes, non seulement pour nous transmettre une partie considérable de sa tradition, et en particulier l'enseignement féminin destiné à la moité de l'humanité, mais aussi pour compléter la preuve de sa sincérité par leur témoignage concordant sur son caractère profond dans cette vie intime, où tous les voiles de l'hypocrisie sociale tombent et se déchirent.

[1] Massé , l'Islam , p.21.

[2] Lammens , l'Islam , Croyances et Institutions , p.33

contraire"[1]. La prière avait lieu au début deux fois par jour, le matin et le soir; à Médine, s'y ajoute une troisième, celle de l'après-midi, "évidemment pour imiter les coutumes de la communauté juive" [2]. Pour la même raison, le jour de 'Achoura fut institué, ainsi que l'orientation vers Jérusalem dans la prière [3]: deux concessions qui seront plus tard retractées, en raison de l'hostilité des Israëlites[4]. Ainsi la loi rituelle se ressent du changement politique[5]. Même la conception de Dieu se trouve modifieé sous l'influence de l'attitude belliqueuse de la période médinoise: Sa rigueur contre les méchants endurcis s'unit à l'attribut de sa miséricorde"[6]

Revenons sur nos pas pour voir ce qu'il en est de ces observations.

Pour ce qui est des histoires judéo-chrétiennes en général, nous regrettons de ne rien trouver qui puisse justifier, de près ou de loin, cette remarque. Une simple consultation du texte nous révèle tout à fait le contraire. C'est dans les sourates mekkoises que nous trouvons

---

(1) Andrae, Mahomet, Sa Vie et Sa Doctrine, p. 139; voyez également Lammens l'Islam , p.28.

(2) Gaudefroy Démombynes , Institutions Musul . p.66 ; Andrae . Mah. p.81.

(3) Andrae, p.137.

(4) Ibid . p. 138.

(5) G. Démombynes, p.68.

(6) Goldziher, Le Dogme et la Loi de l'Islam , p.21-2.

exposés[1] dans leur menu détail les divers épisodes de l'histoire biblique. Elles n'ont laissé pour ainsi dire à la période de Médine que le soin d'en tirer les leçons , et souvent dans de brèves allusions.

En ce qui concerne la question d'Abraham, les membres du peuple arabe tiennent invinciblement à conserver dans leur mémoire la chaîne de leurs ancêtres et souvent jusqu'à la vingtième génération. En tout cas, le Koran ne nous paraît pas avoir attendu son transfert à Médine pour établir ce rapport; puisque les sourates mekkoises en font déjà mention (XIV ,37). Mieux. Elles engagent le Prophète à suivre la confession hanifite d'Abraham (VI, 16; XVI , 123).

L'attitude de l'Islam à l'égard des religions précédentes a-t-elle évolué dans sa nouvelle résidence? . Dans les sourates mekkoises où il en appelle constamment au témoignage des gens qui ont la science

---

[1] Afin de guider le lecteur dans cette consultation , voici l'indication des passages mekkois qui traitent des ces histoires: Sourate VII; Adam 11-25 ; Moïse , 102-176. Sourate X: Moïse 75-92. Sourate XI: Noé 25-49; Abraham et Loth 69-82. Sourate XII: Joseph. Sourate XV; Adam, Abraham et Loth 26-77. Sourate XVII: peuple d'Israël 4-8. Sourate XVIII: les sept dormants 9-25; Moïse 60-82. Sourate XIX: Zacharie, Jean, Marie , Jésus etc... 1-33. SourateXX: Moïse 9-98. Sourate XXI , Abraham 51-70; David, Salomon 78-82. Sourate XXVI: Moïse , Abraham , Noé etc... 10-189. Sourate XXVII: Moïse, David, Salomon 7-44. Sourate XXVIII: Moïse 3-43: Caron 76-82. Sourate XXIX : Noé, Abraham, Loth 14-35. Sourate XXXIV: David, Salomon 10-14. Sourate XXXVIII: David, Salomon et Job 17-44. Sourate LI: Abraham 24-37.

du Livre (par ex. XIII, fin ; XVI, 43), nous voyons le Koran s'élever en même temps contre ceux de ces scripturaires qui ont suivi Satan, et se sont alliés avec lui (XVI,63). En revanche, il maintient à Médine sa position vis-à-vis des Savants qu'il prend toujours à témoin, tout en affirmant qu'un certain nombre parmi eux ne voudra pas rendre ce témoignage (II, 121, 144, 146). Ainsi dans les deux cas, le Koran fait une distinction nette entre, d'une part, les livres saints eux-mêmes et les savants qui les suivent fidèlement et, d'autre part, ceux qui se disent Juifs ou Chrétiens et qui ne suivent que leurs passions.

Relativement au nombre des prières musulmanes, nous avouons que, dans tous les ouvrages islamiques que nous avons pu consulter, nous n'avons trouvé nulle part l'indication d'une telle évolution. Et c'est regrettable que les critiques occidentaux ne nous disent pas dans quels documents ils ont puisé cette idée. Car ces prières sont au nombre de cinq, dès la première heure de leur institution à Mekka.

Pour la question du jour de 'Achoura auquel le Koran ne fait pas d'allusion, nous savons par les traditionistes[1], que les Koraïchites pratiquaient le jeûne de ce jour avant l'Islam et que le Prophète lui-même l'observait avant l'hégire. Nous savons, d'autre part, que cette observance demeure recommandée par les hadiths. Dire que le Prophète a pris sa décision primitive pour imiter les Juifs, et qu'il est revenu sur cette décision en raison du changement politique, c'est donc avancer

---

[1] Boukhâri K. Saoum, B. 1 ; et Moslim, ibid, B.19.

des affirmations qui ne cadrent pas avec les faits.

Quant à la Kibla, il est vrai que les croyants devaient pendant un moment, au début de l'hégire, se tourner vers Jérusalem pour accomplir leur prière. Mais il y a anachronisme à prétendre que le remplacement de cette direction par celle de la Ka'ba (remplacement assez justifié dans le Koran , II , 142 -150) fut déterminé par l'hostilité des Juifs.Celle-ci n'ayant commencé qu'en 625, alors que l'établis-sement définitif de la Kibla avait eu lieu en 623 de l'ère chrétienne .

Reste la dernière remarque, celle qui regarde la conception Koranique de Dieu. Mais ce qui mérite d'être souligné, c'est l'inverse de la remarque. En effet c'est dans les sourates données à Mekka que "le Dieu du combat" apparaît le plus fréquemment. C'est là qu'abonde l'histoire de l'antiquité pécheresse et du terrible châtiment qu'elle a subi: menace implicite (mais constante) pour les villes qui sont en train de marcher dans le même sillon. Bien plus, cette lutte ordonnée à Médine contre les agresseurs ne fut que l'exécution d'un ultimatum explicite donné et répété déjà à Mekka (par ex. X, 102; XI, 121-2; XVII, 58).

A la base de cette dernière objection, comme à l'origine de tant d'autres, il est une erreur sur laquelle nous voudrions dire un mot, à savoir l'idée qu'on se fait souvent de la notion de naskh[1] ou "d'abrogation" en

---

[2] Terme primitivement équivoque, qui signifie ou transcription ou annulation. En droit et en principologie, on l'emploie dans le sens d'abrogation = arrêter l'application d'une loi provisoire = .

Islam. Cette notion, les islamisants se la représentent, tantôt comme une retraction d'un ordre, tantôt comme une découverte d'une vérité auparavant inconnue. Dans l'ordre de la connaissance, il n'y a jamais, et il ne peut y avoir, ni abrogeant ni abrogé dans l'enseignement révélé. La vérité d'hier ne saurait être l'erreur d'aujourd'hui. Ici, "abrogation" signifierait science nouvellement acquise, ce qui, appliqué à Dieu, serait une impiété, voire une absurdité. Dans le domaine pratique, au contraire, il y a eu des abrogations, aussi bien au sein d'une même confession que d'une confession à l'autre. " On vous a dit telle chose;moi je vous dis telle autre". Mais dans quel sens faut-il entendre un tel changement?

Mais , par extension , certains commentateurs désignent par ce mot toutes sortes d'éclaircissement ou de précision apportés à une expression. Ibn Hazam en a usé et abusé dans cette acception. Et il n'est pas rare que, dans un même passage , il prenne la préposition "hormis" ou la conjonction= = "mais" pour un "naskh" du terme général ou du terme opposé qui précède. Ainsi (II, 60, 196, 229, 233 ; IV, 19, 22, 23, 146; V, 34; XIX, 60; XXIV, 5; XXV, 70; XXVI, 227; LX, 8-9) ... Faut-il donc s'étonner quand il en vient à compter dans le Koran 224 endroits mansoukh à sa guise?

Mais ce qui mérite le plus d'être signalé ici , c'est la manière dont certains orientalistes transcrivent les idées. S'emparant de ce chiffre effrayant, sans tenir aucun compte de la terminologie assez singulière de l'auteur, ils nous le présentent avec un peu de surenchère, en disant que c'est là le nombre des contradictions koraniques reconnues par les Musulmans comme étant déterminées par le changement politique (Renan , ouv. cité p.1079) voir aussi S. Tisdall, the Sources of the Koran , p.278 . On voit la distance entre les mots et les choses.

Dieu ne revient jamais sur ses décisions. La règle dont il fait cesser l'application et celle qu'il y substitue, chacune d'elles, rapportée à son temps, est l'unique sagesse qui s'impose. Ce n'est point dans la conception du législateur que réside le changement; mais bien dans les circonstances historiques et dans leur exigence de solutions variées. Quelquefois, le texte qui établit la première mesure porte le titre de loi provisoire (II, 109; IV, I5). Le plus souvent, ce titre est sous-entendu. Un bon législateur ne saurait traiter les hommes dans une période transitoire de la même manière que dans le terme de leur évolution. Il doit au contraire leur changer de régimes selon le développement de leur aptitude et de leur capacité d'assimilation. C'est la méthode la plus propre à former des âmes éclairées et assagies, des nations disciplinées et des mœurs solides.

Les observations que nous venons d'examiner chez les auteurs européens avaient pour objet essentiel de prouver, par une critique interne de l'enseignement koranique, l'existence de quelque emprunt qu'il aurait fait aux documents religieux de Médine. Si cette entreprise avait réussi, c'eût été une façon indirecte d'établir un rapport d'information entre le Prophète et les gens du Livre. Pourquoi ne pas y aller directement et nous mettre la main sur la ou les personnes auprès de qui Mohammad aurait cherché à s'instruire? Aucun historien conscient de sa responsabilité scientifique n'a osé le faire.

Mais comment se fait-il que, vivant au milieu d'eux, cet homme n'ait eu aucun contact avec les docteurs juifs? Et quelle fut alors leur attitude vis-à-vis

de lui ? Le Koran nous le dit. Il les divise en deux classes.

La plus grande majorité, déjà hostiles dès avant son arrivée, non seulement lui cachent leur science, mais à maintes reprises ils tentent vainement de le tromper et de lui dresser des embûches. Tantôt, ils lui posent par l'intermédiaire de ses concitoyens des questions embarrassantes:sur l'âme (XVII, 85), sur des énigmes historiques (XVIII, 9-25); tantôt ils exigent de lui qu'il fasse descendre sur eux un livre écrit du ciel (IV, I 53); tantôt, ils nient certains articles qu'il assure figurer dans leurs livres, et ne les reconnaissent qu'une fois mis au défi, et convaincus de leur fraude (III, 93-95; V, 43). Nous sommes donc bien loin de cette attitude bienveillante d'initiateurs.

Par contre, un certain nombre de ces savants israëlites sont venus, débarrassés à la fois de leur préjugé racial et des ambitions personnelles, pour écouter l'enseignement du Prophète et examiner sa physionomie. Le reconnaissant tout de suite à des signes précis "contenus dans leurs livres", ils lui rendent témoignage de la divinité de sa mission (II, 121, I46; VII, I57; LXI, 6). Le nom le plus célèbre est celui de 'Abd-Allah Ibn Salâme. Les circonstances dans lesquelles son témoignage fut rendu sont très édifiantes. Cet homme, qui fut reconnu par les Juifs, immédiatement avant la déclaration de sa conversion, comme étant le plus savant et le plus vertueux d'entre eux, est tout de suite méconnu par eux dans la même séance après cette

déclaration[1].

Entre les deux catégories d'hostiles et de soumis, l'histoire ne laisse pas de place pour des "amis précepteurs".

Mais dire que c'est des Ibn-Salâme que Mohammad aurait tenu cette science, ce serait non seulement altérer le donné historique, en intervertissant le rôle de maître et de disciple; ce serait en même temps commettre un anachronisme évident[2], puisque toute la substance de la vérité biblique avait déjà été donnée et précisée à Mekka, avant que ces personnes n'aient eu l'occasion de "voir le visage du Prophète" Et, chose remarquable, les quelques épisodes complémentaires évoqués à Médine se rapportent pour une très large part à la vérité chrétienne , que les Juifs ne reconnaissent point.

Dès lors, on aura beau accumuler des

---

[1] Ibn Hichâme , Sira, T, 1 ,p. 141-2 ; Boukhâri , K. Hidjra , B. 1.

[2] Un anachronisme semblable, avec un écart plus grand , mérite d'être signalé dans le prétendu rôle de Salmâne, le Persan, et de Marie, la Copte , comme respectivement initiateurs de Mohammad aux religions zoroastrienne et chrétienne. En effet, bien que converti peu de temps après l'hégire, Salmâne demeurant soumis à l'esclavage pendant plus de quatre ans, au service d'un maître juif despote, ne put accompagner le Prophète qu'à la bataille de Khandak, l'an 5 H. (Ibn Hichâme T, 1, p.141-2). Marie l'égyptienne, arrivera encore plus tard, l'an 7. Est-il besoin de rappeler, en outre, que si le Koran peut être lié à la Bible comme des membres d'une même famille , il y a rupture entre sa doctrine et celle de l'Avesta?

ressemblances entre l'exposé Koranique et les données Judéo-chrétiennes[1], nous ne dirons pas : peine inutile ; mais ce sera littéralement fabriquer des armes à l'usage de la thèse koranique, à savoir que son enseignement se trouve "*contenu dans les livres des anciens*" et que "*le témoignage des savants israëlites*" est une "*preuve suffisante*" de cette vérité (XXVI, 196-7; LXXXVII, 18-19). Mais de la concordance à l'emprunt , il y a une lacune bien profonde, et qui n'a pas eu la chance, au moins jusqu'à présent. d'être comblée.

***

---

[1] Et c'est à quoi se ramène essentiellement l'effort du Dr S. Tisdall dans ses Sources of the Koran. Seulement, dans l'intention avouée de faire voir que le Koran tient plutôt de la légende que de l'histoire (P.61-2), l'auteur omet systématiquement toutes les analogies qu'on y rencontre partout avec l'Ancien et le Nouveau Testament, depuis la Création du monde jusqu'à la fin , et s'attache exclusivement à découvrir la parenté de certains détails avec le Talmoud et les traditions judéo-chrétiennes en dehors de la Bible.

CONCLUSION.

Nous avons examiné l'hypothèse d'une origine humaine de la doctrine koranique. Nous avons poursuivi son fondateur à travers sa double carrière, profane et sacrée , dans sa ville natale et sa dernière résidence, dans ses voyages et ses relations , dans sa capacité de lire et ses disponibilités de documentation.

Tous les moyens d'investigation se sont avérés impuissants à nous révéler une voie naturelle pour une explication satisfaisante de cette œuvre colossale: religieuse, historique, morale, juridique, cosmologique ... que nous offre le Koran. Le témoignage le plus typique et le plus solennel fut rendu par le chef même du parti adverse, qui n'embrassa l'Islam que deux ans plus tard, je veux dire Abou Sofiâne. L'empereur romain, Héraclios, en conclut " S'il ne mentait pas aux hommes, il ne saurait mentir sur le compte de Dieu [1].

---

[1] Cette phrase fait partie d'un document historique arabo-romain très précieux , quoique peu connu dans les annales européennes. Il s'agit d'un interrogatoire serré, posé par l'empereur Héraclios au chef Koraïchite, Abou Sofiâne. Interrogatoire méthodique, plein d'esprit et de mesure et qui mérite d'être rappelé.

En 628 de l'ère chrétienne, l'empereur romain se trouvait en Syrie, quand il fut saisi d'une lettre dans laquellle le Prophète le conviait à embrasser l'Islam . Plus surpris que contrarié, l'empereur de Byzance ordonna qu'on fit parvenir auprès de lui quelques compatriotes de cet homme pour qu'il pût les interroger à ce sujet. Abou Sofiâne, qui était encore un des adversaires les plus acharnés de Mohammad, se trouvait justement à ce moment-là en Syrie , à la tête d'un groupe de marchands Mekkois. =

= L'émissaire d'Héraclios les ayant rencontrés les emmena et les fit introduire dans la salle du conseil. Abou Sofiâne, subit l'interrogatoire, tandis que ses compagnons étaient placés derrière lui afin de relever, le cas échéant , ses mensonges éventuels. Abou Sofiâne avouera plus tard que, s'il n'était intimidé par la présence de ses camarades, il aurait glissé quelques insinuations défavorables au Prophète; mais, il dut déclarer la vérité. L'interrogatoire terminé, Héraclios s'adressa à son interprète et lui dit de faire connaître à Abou-Sofiâne les réflexions suivantes sur ses réponses:

Je t'ai interrogé d'abord sur la famille de cet homme; et tu m'as dit qu'il était de bonne naissance. Or Dieu choisit toujours ses Envoyés parmi les nobles du peuple auquel ils appartiennent. Je t'ai demandé ensuite si jamais parmi vous quelqu'un avait tenu le langage qu'il tient , et tu m'as répondu que "non". Alors, j'ai pensé que, si quelqu'un avant lui avait tenu les mêmes propos, je pourrais croire que cet homme ne fait qu'imiter ses prédécesseurs. Je t'ai demandé encore si, avant qu'il tînt ces discours, vous le soupçonniez de quelque mensonge, et tu m'as affirmé le contraire. J'ai compris par là que s'il n'était pas homme à mentir à l'égard de ses semblables, il ne pouvait à plus forte raison mentir à l'égard de Dieu. Je t'ai demandé aussi si quelqu'un de ses ancêtres était roi, et tu as répondu négativement. Autrement je me dirais: un homme qui cherche à remonter sur le trône de ses pères, Je t'ai posé la question de savoir si ses adeptes appartiennent à la haute classe ou aux humbles , et tu as répondu que c'étaient des humbles. Or , c'est toujours les humbles qui forment le parti des Prophètes. Je t'ai demandé s'ils augmentaient en nombre ou s'ils diminuaient, et tu as répondu que leur nombre allait croissant. Or c'est bien le propre de la foi, de croître jusqu'à sa complète évolution. Je t'ai demandé si quelqu'un d'entre eux reniait sa religion , et tu as répondu que "non". C'est bien ainsi qu'il en est de la foi , quand sa conviction pénètre les cœurs. Puis, je =

Avait-il cherché à interroger la nature ou à s'interroger lui- même? C'est possible. Mais la réponse qu'il devait recevoir ne pouvait dépasser les données vagues et banales de ce qu'on appelle la religion naturelle. Le vrai savoir, les données précises dans tous les domaines, il ne les recevra qu'à compte-gouttes dans l'espace de vingt-trois ans.

Tout le monde sait en effet le caractère fragmentaire, intermittent et instantané de l'apparition koranique. Les contemporains du Prophète ont pu

---

= t'ai demandé si cet homme manquait à ses engagements, et tu as soutenu le contraire. Il en est ainsi des Prophètes: ils ne trahissent point. Je t'ai interrogé sur l'issue des combats livrés entre vous et lui , et tu as dit que c'était tantôt à son avantage tantôt au vôtre. Ainsi les prophètes , subissent quelquefois des épreuves, mais le succès final leur appartient. Je t'ai interrogé enfin sur la nature de ses commandements, et tu as dit qu'il vous ordonnait d'abjurer la croyance de vos pères, d'adorer le Dieu unique,d'observer la prière, l'aumône, la chasteté, la fidélité aux engagements et la restitution des dépôts confiés. Or tout cela répond bien au portrait d'un vrai prophète. Je savais bien qu'un tel homme allait paraître, mais je ne supposais pas qu'il serait l'un d'entre vous. Si tu as dit vrai, il ne s'en faut guère que cet homme conquière l'endroit même que foulent mes pieds. Quant à moi, si je pouvais parvenir vers lui, je m'efforcerais de le rencontrer; et si j'étais auprès de lui, je laverais la poussière de ses pieds.

Lorsque Héraclios eut fini de parler ainsi, relate Abu Sofiâne, des cris violents furent poussés par les grands personnages qui l'entouraient, et un grand tumulte s'éleva. L'empereur donna alors l'ordre qu'on nous fit sortir ... Depuis lors, je demeurai convaincu du succès prochain de Mohammad. (Boukhâri, K. Djihâd, B.101).

assister très souvent, d'abord en témoins oculaires aux signes extérieurs de l'inspiration, et ensuite en auditeurs de l'admirable texte qui en est issu. C'est pour lui une expérience vécue, jamais provoquée, c'est un événement qu'il subit en toute passivité, et auquel il ne peut se soustraire quand il se produit, ni se préparer quand il en a besoin [1]

C'est là qu'il faut chercher la vraie source de l'instruction mohammadienne. Chaque leçon est pour lui un chapitre nouveau et inédit de son bagage scientifique. Au delà de cette lumière, le Prophète est ramené à sa capacité d'homme. Devant le passé et le futur, devant tout ce qui est impénétrable à la lumière de la saine intelligence humaine, il met modestement et loyalement un grand point d'interrogation.

D'où jallissent donc ces inspirations? N'est-ce pas du fond de son âme?

Des faits nous prouvent le contraire. D'abord, les idées transmises par ces inspirations revêtent généralement un caractère ou empirique ou supra-rationnel; donc exclues du domaine de l'intelligence pure, comme de celui du sentiment réduit à ses

---

[1] On connaît l'histoire du propos diffamatoire qui avait mis en cause son honneur familial. Une mise au point s'imposait alors d'urgence. Mais, les révélations se faisant attendre un mois, il ne pouvait rien avancer ,entre-temps , de son propre chef, ni pour confirmer ni pour démentir les rumeurs . N'était-il pas capable d'éclaircir la situation par un tour d'éloquence, et même de l'attribuer à la Révélation , si la chose dépendait de son arbitraire?

ressources ordinaires . Mais ce qui est plus remarquable, et qui fait un contraste frappant avec les inspirations des poètes et des philosophes, c'est qu'il ne s'agit pas d'idées qui jaillissent, mais d'audition phonétique pure. Non seulement les idées ne précèdent pas ici les paroles, mais elles ne sont même pas concomitantes. Pour le Prophète lui-même, ce phénomène auditif fut quelque peu déconcertant au début. Voulant saisir un discours fugitif qu'il devait par la suite transmettre intégralement à son peuple, il se sentit obligé de se le répéter mot à mot, au fur et à mesure de sa réception. Il n'a cessé d'employer ce procédé que lorsqu'il en a reçu l'ordre formel, avec la garantie que Dieu le lui apprendra et le lui expliquera (LXXV, 16-19). "Et le lui expliquera", voilà un mot qui mérite d'être souligné et qui nous met en présence d'une révélation textuelle pure et simple.

On sait d'ailleurs quelle attitude infiniment pieuse le Prophète a toujours observée à l'égard de ce texte révélé et avec quelle conviction il l'a tenu pour la parole de Dieu lui-même. Il ne peut y apporter la moindre retouche (X, 15). Pour l'interpréter, il s'y prend exactement à la manière d'un commentateur en présence d'un texte qui n'est pas le sien. (Comparer IX, 80 avec LXIII, 6). Nous le voyons trembler à l'idée d'y faire dire à Dieu quelque chose, tant soit peu, qu'il n'aurait pas dit (LXIX, 44-7). Il se sent entouré de gardiens célestes, observateurs attentifs de son attitude envers sa mission (LXXII, 27-8).

Il n'est pas vrai que le Koran reflète le caractère du Prophète. Loin de là. La plupart du temps, il le passe sous silence. Et quand il en fait mention, c'est pour le

juger, le gouverner et le dominer. Voyez-vous le moindre écho de ses joies et de ses souffrances dans le Koran? Mais dès qu'il s'agit d'une conduite morale, nous voyons aux prises l'autorité législatrice et l'âme assujettie. Et il n'est pas rare que la leçon comporte des reproches sévères pour le moindre écart par rapport à l'idéal proposé (VIII, 67-8; IX, 43, 113; XXIII, 37; LXXX, 1-10) [1]

Tant qu'il n'est pas en possession d'un ordre ou d'un enseignement précis de cette source, Mohammad nous apparaît constamment d'une nature timide (XXXIII, 53), sensible au qu'en dira-t-on (ibid. 37), hésitant et consultant ses compagnons dans les affaires (III, 159), observant une entière abstention dans le moindre doute (XXI, 109; LXXII, 25), avouant son ignorance de son propre sort, comme de celui des autres (XLVI, 9).

Mais aussitôt éclairé par cette voix mystérieuse, le voici qui transmet son message, avec l'autorité d'un

---

[1] Si l'on examine ces faits dont le Koran lui fait grief, on sera étonné en effet de constater qu'ils se ramènent à ce trait commun que, devant deux solutions également permises (le plus souvent elles le sont explicitement. Cf XLVII, 4; XXIV, 62; IX,80; XXXIII, 4, 38), le Prophète avait choisi celle qu'il jugeait la plus favorable à la cause générale, et qui était effectivement la meilleure possible pour une intelligence humaine, sinon en soi (IX, 47). Mais, aux yeux de la sagesse divine, le choix avait une nuance moins bonne: un peu prématuré (les deux premiers cas), un peu trop indulgent (troisième) moins audacieux (quatrième) ou visant un idéal irréalisable (cinquième).

maître que rien dans le monde ne peut confondre.Il se pose en précepteur universel, aussi bien pour les instruits que pour les ignorants (III, 20). Dès avant l'hégire, il déclare comme une partie essentielle de sa mission d'éclairer le peuple d'Israël et en général les nations qui avaient reçu un message divin. Il est chargé de leur dire la vérité au sujet de leurs disputes(XVI, 64; XXVII, 76). En prononçant son jugement, il ne ménage ni les uns ni les autres. (V, 4, 8-9; XLII,15). Droit, d'un pas ferme et inébranlable, il tranche et décide.

Derrière cette poussée inflexible on découvre aisément une force tout autre que celle de la personne. C'est pourquoi contre les puissances du monde, et dans les heures cruciales de sa vie, il montre une âme imperturbable, absolument confiante dans la présence et la sollicitude divine (IX, 40). C'est pourquoi, infiniment sûr de la divinité de sa mission, il s'expose volontiers et expose les siens, pendant que les sceptiques reculent, aux conséquences de la "mobâhala" ou ordalie (cette prière solennelle où l'on appelle le châtiment de Dieu sur les menteurs) [1].

En présence d'une infinité de preuves aussi tangibles, ceux qui cherchent impartialement la vérité, parmi les savants chrétiens[2], sont tombés d'accord actuellement pour reconnaître au Prophète arabe une sincérité psychologique extrêmement convaincante et communicative.

---

(1) Voir Massignon , La Mubâhala , p. 11.

(2) Entre autres , Andrae, B.St. Hilaire , Carlyle , Goldziher , Massignon , Nœldeke Turpin ..

Cette sincérité psychologique posée, il se peut en effet, qu'un inspiré soit victime d'une illusion inconsciente, quand il voit surgir dans son esprit des idées et des expressions qu'il croit toutes neuves, alors qu'en réalité il ne fait que remâcher des choses anciennes, endormies dans son âme.Il se peut même que des acquisitions nouvelles passent à ses yeux pour des choses inspirées .

Ces illusions et cette faiblesse de mémoire sont symptômatiques d'un état mental plus ou moins anormal, qui est bien loin de s'appliquer à notre cas, au double point de vue du sujet et l'objet.

Au point de vue de l'objet, nous assistons ou à un tarissement des sources populaires ou à des rumeurs vagues ou contradictoires, incapables d'expliquer l'unicité de la ligne suivie par le Koran et sa marche décidée et tranchée.

Quant au sujet, aucun indice ne révèle chez lui la moindre défaillance mentale. Bien au contraire.Nous ne trouvons mieux que d'enregistrer ici l'aveu de Renan, sans en adopter la conclusion."Jamais tête, dit-il, ne fut plus lucide que la sienne, jamais homme ne posséda mieux sa pensée" (ouv. cité, p.1080). C'est par la confrontation des données des deux systèmes, par le degré de leur concordance ou de leur discordance qu'on peut juger avec certitude de leur objectivité. Or, après avoir fait les deux expériences, Mohammad nous parle tout éveillé de son double contact avec le visible et l'invisible, la matière et l'esprit. C'est pour lui une expérience vécue et mille fois répétée et vérifiée. Non

seulement il a entendu en toute lucidité le porte-parole divin, mais il l'a vu de ses propres yeux, dans la clarté, sous sa forme majestueuse (LXXXI, 19-25) il l'a plusieurs fois vu "*les yeux n'ont pas été éblouis, et n'ont point dépassé leur objectif*". "*Son esprit, non plus, n'a pas été abusé, Il l'a vu*".Peut-on "*contester*" à un homme sain de corps et d'esprit "*ce qu'il a vu*"? (LIII, 1-12).

Oui, mais nous, spectateurs, nous ne pouvons pas refaire l'expérience du sujet et vivre ce qu'il a vécu.

Nous avons, cependant, un moyen de vérification, pour nous rendre compte s'il s'agit là d'une exaltation hallucinatoire, d'un phénomène pathologique, "dont les seuls surhumains sont frappés"[1], ou bien c'est la voix même de la Vérité qui l'inspire. Pour ce faire, nous devons considérer, non point son affirmation et sa conviction, mais le contenu même de son enseignement.

En voici trois échantillons:

1 - Vérités religieuses , morales et historiques.

Nous avons pu voir par l'exemple des préceptes moraux que , ni un enthousiasme personnel, ni une connaissance vague des livres saints, n'étaient capables d'assurer au Prophète arabe cette parfaite concordance. On dirait qu'il avait constamment sous les yeux, ou qu'il avait appris par cœur, le texte biblique lui-même, pour y puiser ainsi l'enseignement nécessaire à chaque occasion (VI, 105). En même temps que cette identité essentielle,

---

[1] Goldziher , le Dogme et la Loi ... p.3

nous avons pu constater une indépendance dans le ton et dans la façon de présenter les leçons.

Il serait d'un grand intérêt d'établir un parallélisme analogue au sujet des attributs divins, des anges , des Prophètes , de l'outre-tombe ... mais cela dépasse le cadre restreint de notre Initiation. Contentons-nous de dire que , dans la mesure où les deux monuments religieux touchent le même objet[1], un fond commun s'avère d'une identité frappante, ne différant que par des nuances secondaires. La plupart du temps l'exposé koranique se distingue par sa sobriété et son orientation plus accentuée du côté de la leçon religieuse à tirer de chaque récit. Dans son Analogie et Divergence entre les légendes religieuses de la Bible et du Koran , Jules David a pu écrire : " Le fond est le même , les différences ne sont que dans la forme ou dans quelques détails insignifiants".[2]

Nous appelons "divergences" les oppositions et les contradictions , qui sont extrêmement rares entre les deux documents , et souvent sont susceptibles d'interprétation. Les sceptiques insistent sur de telles différences infimes pour rejeter tout en bloc. La logique exige de nous une attitude bien différente. Tout en ajoutant foi à la sincérité de tous les rapporteurs dignes de crédit, nous devons nous arrêter devant les seuls

---

[1] Car , en réalité, chacun conserve en même temps sa spécialité. Par exemple , les généalogies dans la Bible et l'histoire des 'Adites et des Thamoudites dans le Koran.

[2] Rev. de la Société des Etud. Hist. IVe Série. T. II, Mars-avril 1884 , p.125.

points divergents, soit pour suspendre nos jugements, soit pour chercher une hiérarchie nous permettant d'accorder plus de crédit à telle ou telle version. Ce même procédé qu'on emploie pour concilier ou hiérarchiser les quatre Evangiles devrait être appliqué à l'ensemble du legs religieux que nous ont laissé les messagers de Dieu. Tous sont, pour nous, saints et sacrés. Tous ont eu la même expérience du divin. La concordance de leur témoignage dans ce qu'il y a d'essentiel doit ouvrir les yeux des profanes sur la vérité de l'enseignement par lequel ils nous ont décrit la réalité suprême sous ses diverses faces.

2. Vérités scientifiques.

Mais, dans ses exhortations à la foi et à la vertu , le Koran utilise aussi à cet effet les faits cosmologiques constants , il appelle notre attention sur les lois positives immuables, qu'il ne traite d'ailleurs pas pour elles-mêmes , mais dans le seul but de rappeler le Créateur. Or, nous constatons que les formules qu'il en donne correspondent exactement avec les dernières données de la science . Telles, par exemple, la source d'où jaillit l'élément génital de notre être (LXXXVI, 6-7) et les différentes phases de notre création au sien de la mère (XXII, 5; XXIII, 14); tel le nombre de cavités ténébreuses au fond desquelles s'effectue cette création (XXXIX, 6). Telle l'origine aquatique de tous les êtres vivants (XXI, 30) la formation de la pluie, (XXX, 48) la sphéricité du ciel et de la terre , (XXXIX, 5) la sphéricité de cette dernière étant d'ailleurs incomplète vers les extrémités, (XIII, 41; XXI, 44) la course du soleil vers un point fixe, (XXXVI, 38) la façon dont les

sociétés animales en général vivent dans une collectivité non moins cohérente que la collectivité humaine (VI, 38) la description de la vie des abeilles, (XVI, 69) la parité (la dualité de sexe) dans les plantes et les autres créatures inconnue du monde d'alors, (XXXVI, 36; LI, 49) la fécondation par les vents (XV,22) etc [1] ...

3., Prévisions

Outre ces vérités établies , le Koran annonce des événements ultérieures, que nous voyons se réaliser ponctuellement tels qu'il les a prévus. C'est ainsi les trois changements d'attitude de ses adversaires: (d'abord défavorable, ensuite conciliante, enfin hostile) et les vicissitudes du sort qu'ils connaîtront : famine , prospérité , défaite (XLIV, 10-16). Cette même défaite, qu'ils ont subie à Badr en la deuxième année de l'hégire, est annoncée plusieurs années avant l'hégire comme devant se produire simultanément avec celle des Perses par les Romains. (XXX, 3-5) Un fait de cette bataille , et

---

[1] Y a t-il là une simple coïncidence?

Est-il possible qu'à l'époque de l'ignorance , un homme démuni de tout outil , livré à sa lumière naturelle et à ses observations bien limitées, traite (en plus de son œuvre essentielle, morale , religieuse et sociale) de matières d'anatomie, de météorologie, de cosmologie, de psychologie animale et humaine et d'autres branches encore, toutes nécessitant un outillage perfectionné et des expériences collectives se complétant les unes les autres, et nous donne sur chaque sujet des formules universelles et éternelles, sans laisser nulle part la trace d'une illusion , ni de son époque, ni de son milieu , ni de sa propre imagination?

dont la prédiction eut lieu au début de l'Islam, c'est le coup de sabre que recevra un tel Walid Ibn-el Moghîra sur son nez et dont la marque fera la risée de ses compatriotes toute sa vie (LXVIII, 16). Inutile de dire dans quelles conditions désespérantes le Koran a affirmé non seulement son prochain triomphe et la permanence de sa doctrine (XIII, 17; XIV 24) mais encore son empire immédiat sur la terre (XXIV, 55) et l'impuissance de toutes les forces terrestres à l'anéantir. (VIII, 36). L'avenir de chacune des deux communautés religieuses antérieures et de leur rapport: le schisme éternisé de la chrétienté (V, 14), la dispersion des Israëlites sur la terre, la persécution dont ils seront l'objet jusqu'à la fin du monde et leur besoin constant d'un allié, (VII, 167-8; III,112) la supériorité des chrétiens sur les juifs jusqu'au jour de la résurrection (III,55) etc ... etc...

Ainsi, passé, présent, futur, tout dans l'ordre du réel s'adopte au monde des idées et concourt à le confirmer. Que faut-il en conclure? - De deux choses l'une, ou bien il y a eu un pacte avec la Providence en vertu duquel elle a dû veiller sur cet enseignement pour le sauvegarder de toute erreur, ou bien il faut dire que Dieu nous trompe en faisant éclater tous les signes de véracité en faveur d'un menteur, sans nous donner la lumière nécessaire pour découvrir son imposture.

Mais la valeur du Koran n'est pas seulement dans ce qu'il dit , elle est aussi dans ce qu'il s'abstient ou omet de dire. Et qu'est-ce que l'âme? Le dernier mot du philosophe à ce sujet a été et restera : que sais-je? (XVII, 85).

Dans sa course à travers la science, le Koran, ne bronche jamais. Les vérités qu'il avance sont et resteront imbattues et imbattables. (XLI,42).

Non seulement il ne tombe pas dans des erreurs héréditaires de l'antiquité, ou caractéristiques de l'Arabie ; mais il ne s'arrête jamais à un détail mesquin , plat , qui porte l'empreinte terrestre de son milieu. Dans son "Berceau de l'Islam à la Veille de l'Hégire", Lammens exprime le regret que ce Livre n'ait fourni des traits utilisables pour la description climatographique et météorologique de son pays , alors qu'il s'extasie devant les étoiles, les montagnes, les nuages et les autres phénomènes les plus ordinaires qu'il qualifie de merveilles. (Berceau, p.89) - Or c'est là précisément, pensons-nous, une des preuves que le Koran n'est pas un ouvrage local. Les vérités qu'il enseigne sont celles que tous les esprits sont capables de saisir, et desquelles ils peuvent tirer un profit moral. Voilà pourquoi il se place bien haut, au-dessus de toutes les particularités géographiques, raciales et autres. Voilà pourquoi il ne nomme généralement pas les personnes et les lieux dont il parle, et n'en retient que les leçons nécessaires à l'éducation de l'humanité. Ce ton transcendant est à lui seul une démonstration.

La doctrine koranique, certes, a pris son essor en Arabie , a été diffusée en premier lieu parmi les Arabes, mais elle est destinée à l'univers tout entier. (XXV, I; XXXVIII, fin; LXVIII, fin).

FIN.



BIBLOGRAPHIE

Le texte fondamental qui fait l'objet de cette étude est le Koran. Les traductions françaises du Koran, faites par: Kasimirski, Mardrus, Montet, Pesle-Tidjâni, Savary, ayant été revues et retouchées par l'auteur, les formules adoptées dans ce travail ne proviennent donc d'aucun traducteur déterminé.

De toute la littérature que nous avons consultée sur le sujet, nous n'indiquerons ici que les travaux dont on trouvera au cours de l'ouvrage quelques citations, soit en accord, soit en opposition avec notre thèse. Nous le ferons suivant l'ordre alphabétique des noms des auteurs.

EN LANGUE ARABE

ابن أبي داود	كتاب المصاحف	المطبعة الرحمانية بالقاهرة ١٩٣٦ م
ابن سعد	الطبقات	٨ اجزاء طبع ليدن ١٣٣٥ هـ
ابن النديم	الفهرست	طبع ليبزيج ١٨٧٢ م
ابن هشام	سيرة الرسول	جزءان طبع صبيح بالقاهرة ١٩٢٩م
أبو داود	السنن	٤ أجزاء طبع الخشاب بالقاهرة على هامش الزرقاني على الموطأ ١٣١٠ هـ
البخاري	الجامع الصحيح	٩ أجزاء طبع بولاق بالقاهرة ١٢٨٩ هـ
الترمذي	الجامع (أو السنن)	جزءان طبع بولاق بالقاهرة ١٢٩٢ هـ
دراز	النبأ العظيم	طبع المليجي بالقاهرة ١٣٥٢ هـ
الرازي	مفاتيح الغيب (المعروف بالتفسير الكبير)	٦ أجزاء طبع بولاق بالقاهرة ١٢٧٨ هـ.
راستدوفادي	تاريخ القرآن والمصاحف	طبع بطرسبورج ١٣٢٣ هـ
الزنجاني	تاريخ القرآن	طبع لجنة التأليف والترجمة والنشر بالقاهرة ١٩٣٥م

السيوطى	الاتقان فى علوم القرآن	جزءان المطبعة الأزهرية بالقاهرة ١٣٤٤ هـ (على هامش تفسير الجلالين)
السيوطى	الجامع الصغير (مع زياداته التى ضمها إليه النبهانى وجمعهما تحت اسم الفتح الكبير)	٣ أجزاء طبع الحلبى بالقاهرة ١٣٥٠ هـ
السيوطى	الدر المنثور	٦ أجزاء طبع الحلبى بالقاهرة ١٣١٤ هـ
طاهر الجزائرى	التبيان لبعض المباحث المتعلقة بالقرآن	طبع المنار بالقاهرة ١٩٣٤م
العقاد	الله	طبع دار المعارف بالقاهرة ١٩٤٧م
مالك	الموطأ	جزءان بشرح السيوطى طبع الحلبى بالقاهرة ١٣٤٩ هـ
مسلم	الصحيح (أو الجامع الصحيح)	٨ أجزاء طبع استامبول ١٣٣٤ هـ
النبهانى	الأنوار المحمدية	طبع بيروت ١٣١٢ هـ
النووى	تهذيب الأسماء واللغات	طبع لندن (جمعية نشر النصوص الشرقية) ١٨٤٧ م

EN LANGUE EUROPÉENNES

La Bible	trad fr. par Louis Segond	Imprim. Univ. De Cambridge , 1932
L'Encyclopédie de l'Islam	Par les principaux orientalistes	Leide 1908-1938
Andrae	Mahomet, sa Vie et sa Doctrine	Ed. Paris, Maisonneuve ,1945
Barthélemy-St-Hilaire	Mahomet et le Koran	Paris , Didier , 1865

Caussin de Perceval	Essai sur l'histoire de Arabes avant l'Islamisme, pendent l'époque de Mahomet et jusqu'à la rèduction de toutes les tribus sous la loi musulmane	3 vol. Paris , 1847.
Chidiac	Voir Al-Ghazali: " Rèfutattion Excellente de la divinitè de Jèsus-Christ , d'après les Evangiles traduit et commentè par Robert Chidiac.	Paris, Leroux 1933
David	Analogies et Divergences entre les Légendes de la Bible et du Koran	Revue Socio. Et Hist. IVe série. T. II., Mars 1884.
Draz	La Morale du Koran	Le Caire , Al-Ma'aref 1949.
Al-Falki (Mahmoud)	Mémoire sur le Calendrier Arabe avant l'"Islamisme et sur la Naissance et l'Age du Prophète Mohammed	Asiatique,Paris,1858
Gaudefroy-Demombynes	Institutions Musulmanes	Paris, Flammarion , 1946
Gaudefroy-Demombynes	L'Islam	Paris , Alcan. Extrait de: " Histoire et Historiens depuis cinquante ans (1876-1926).

Gautier	Moeurs et Coutumes des Muslumans	Paris P a y o t , 1931
Goldziher	Le Dogme et la Loi de l'Islam. Trad. Fr. Par Fèlix Arin.	Paris , Geuthner , 1920.
Huart	Une Nouvelle Source du Koran	Jour. As. Jullet-Août 1904.
Jeffery (Dr.)	Materials for the History of the Text of the Qur'an	Leiden 1937.
Jouguet	L'Impérialiasme Macèdonien et l'Héllénisation de l'Orient	Paris , Renaissance du Livre, 1926.
Kazem (dit Mirza Alexandre)	Observation sur le Chapitre Inconnu du Koran	Jour . as. Mai 1843.
Lammens (Père)	Age de Mohammad	Jour. As. Mars-Avril 1911
"	Berceau de l'Islam à la Veille de l'Hégire	Rome , 1914
"	L'Islam , Croyance et Institutions	Beyrouth éd Catholique , 1926.
Leblois	Le Koran et la Bible Hébraique	Paris, Fishbacher,1887
Massé	L'Islam	Paris, Colin , 1937.
Massignon	La mubâhala	Paris , Imp Adminstrative , 1944.
Noeldeke	Geschichte des Quràns	Leipzig, 2e éd . 1909-1938

Padwik	Al-Ghazali and the Arabic Gopsels	Rev. The Moslem World.1939.
Porter	Discours Préliminaire sur la Religion des Mahométants (trad. Fr. , mise à la téte de l'Al-Coran de Du Ryer)	Amsterdam , 1775.
Renan	Mahomet et les Origines de L'Islamisme	Revue des Deux Mondes, Décembre 1851.
SinClair Tisdall	The Original Sources of the Qur'an	London , Society for Promoting Christian Knowledge , 1905.
Salâma (Dr.)	Enseignment Islamique en Egypte	Le Caire , Imp. Nationale 1939.
Sale (Georges)	Observation Historiques et Critiques sur le Mahométisme (trad. Fr. , mise à la téte de l'Al-Coran de Du Ryer).	Amsterdam , 1775
Schwally	Voir Noeldeke , Geschichte des Qur'ans.	Leipzig, 2e éd. 1909-1938

TABLE DES MATIÈRES

INDEX

Du texte complet des versets Koraniques dont l'Auteur a cité le numéro des sourates et des versets sans indiquer le texte même, classés suivant les parties et les chapitres (pages et/ou notes)

PREMIÈRE PARTIE
CHAPITRE I
La vie antérieure du Prophète

P.5
(XCIII,6) Ne t'a-t-il pas trouvé orphelin? Alors Il t'a recueilli!

P.7
(XCIII,8) Ne t'a-t-il pas trouvé pauvre? Alors Il t'a enrichi!

P.10
(XXXIII,28-29) Ô Prophète! Dis à tes épouses : "Si c'est la vie présente que vous désirez et sa parure, alors venez! Je vous donnerai [les moyens] d'en jouir et vous libérerai [par un divorce] sans préjudice. Mais si c'est Allah que vous voulez et Son messager ainsi que la Demeure dernière. Allah a préparé pour les bien-faisantes parmi vous une énorme récompense

P.14
(LXVIII,2) Tu (Muhammad) n'es pas, par la grâce de ton Seigneur, un possédé

P.15
(XCIII,3) Ton Seigneur ne t'a ni abondonné ni déteslé. (LXXIII,5) Nous allons te révéler des paroles lourdes (très importantes).

CHAPITRE III
Comment la Doctrine Koranique S'est annoncée au Monde

P.30
(XVI,106) Quiconque a renié Allah après avoir cru-sauf celui qui y a été contraint alors que son cœur demeure plein de la sérénité de la foi, mais ceux qui ouvrent délibérément

leur cœur à la mécréance, ceux-lá ont sur eux une colère d'Allah et ils ont un châtiment terrible.

(XXIX,10)Parmi les gens, il en est qui disent: "Nous croyons en Allah";puis, si on les fait souffrir pour la cause d'Allah, ils considèrent l'épreuve de la part des hommes comme un châtiment d'Allah. Or, s'il vient du secours de ton Seigneur, ils diront certes : " Nous étions avec vous". Allah n'est - Il pas le meilleur à savoir ce qu'il y a dans les poitrines de tout le monde?

(XVI,110) , Quant à ceux qui ont émigré après avoir subi des épreuves, puis ont lutté et ont enduré, ton Seigneur après cela, est certes Pardonneur et Miséricordieux.

P.31

(VIII,63) Il a uni leurs cœurs[par la foi] Aurais-tu dépensé tout ce qui est sur terre, tu n'aurais pu unir leurs cœurs; mais c'est Allah qui les a unis, car Il est Puissant et Sage.

(III,103) Et cramponnez-vous tous ensemble au "Habl" (câble) d'Allah et ne soyez pas divisés; et rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous: lorsque vous étiez ennemis, c'est lui qui reconcillia vos cœurs. Puis, par Son bienfait, vous êtes devenus frères. Et alors que vous étiez au bord d'un abîme de Feu , c'est Lui qui vous a sauvés ...

P.32

(VIII,67) Un Prophète ne devrait pas faire de prisonniers avant d'avoir prévalu [mis les mécroyants hors de combat] sur la terre. Vous voulez les biens d'ici-bas, tandis qu'Allah veut l'au-delà.

(IX,80) Que tu demandes pardon pour eux , ou que tu ne le demandes pas - et si tu demandes pardon pour eux soixante dix fois - Allah ne leur pardonnera point. Et ce parce qu'ils n'ont pas cru en Allah et en Son messager et Allah ne guide pas les gens pervers.

(IX,113) Il n'appartient pas au Prophète et aux croyants

d'implorer le pardon en faveur des associateurs, fussent-ils des parents alors qu'il leur est apparu clairement que ce sont les gens de l'Enfer.

P.33

(IV,75) Et qu'avez-vous à ne pas combattre dans le sentier d'Allah et pour la cause des faibles: hommes, femmes et enfants qui disent: "Seigneur! Fais-nous sortir de cette cité dont les gens sont injustes,et assigne-nous de Ta part un allié, et assigne-nous de Ta part un secoureur".

P.34

(IV,77) N'as-tu pas vu ceux auxquels on avait dit: "Abstenez-vous de combattre, accomplissez la Salât et acquittez la Zakât!" Puis lorsque le combat leur fut prescrit, voilà qu'une part d'entre eux se mit à craindre les gens comme on craint Allah , ou même d'une crainte plus forte encore, et à dire: "Ô notre Seigneur! Pourquoi nous as-Tu prescrit le combat? Pourquoi n'as-Tu pas reporté cela à un peu plus tard?" Dis "La juissance d'ici-bas est éphémère, mais la vie future est meilleure pour quiconque est pieux. Et on ne vous lèsera pas , fût-ce d'un brin de noyau de datte.

(II,217) Ils t'interrogent sur le fait de faire la guerre pendant les mois sacrés-Dis:"Y combattre est un péché grave, mais plus grave encore auprès d'Allah est de faire obstacle au sentier d'Allah, d'être impie envers Celui-ci et la Mosquée sacrée,et d'expulser de là ses habitants. L'association est plus grave que le meurtre".Or, ils ne cesseront de vous combattre jusqu'à, s'il le peuvent,vous détourner de votre religion. Et ceux qui parmi vous abjureront leur religion et mourront infidèles, vaines seront pour eux leurs actions dans la vie immédiate et la vie future

(XXII,39) Autorisation est donnée à ceux qui sont attaqués [de se défendre] - parce que vraiment ils sont lésés; et Allah est certes Capables de les secourir.

P.34

(II,216) Le combat vous a été prescrit alors qu'il vous est

désagréable. Or, il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose alors qu'elle vous est un bien ....

(IV,75) mentionné à la page précédente.

P.34, note
(V,33) La récompense de ceux qui font la guerre contre Allah et Son messager, et qui s'efforcent de semer la corruption sur la terre, c'est qu'ils soient tués, ou crucifiés, ou que soient coupées leur main et leur jambe opposées Ou qu'ils soient expulsés du pays. Ce sera pour eux l'ignominie ici-bas; et au-delà il y aura pour eux un énorme châtiment.

P.35
(XXV,52) N'obéis donc pas aux infidèles,et avec ceci [le Coran) lutte contre eux vigoureusement.

(XXIX,fin) Et quant à ceux qui luttent pour Notre cause, Nous les guiderons certes sur Nos sentiers. Allah est en vérité avec les bienfaisants.

P.36
(IX,6) Et si l'un des associateurs te demande asile, accorde-le lui, afin qu'il entende la parole d'Allah, puis fais-le parvenir à son lieu de sécurité. Car ce sont des gens qui ne savent pas.

P.38
(XXVIII,83) Cette Demeure dernière Nous la réservons à ceux qui ne recherchent, ni à s'élever sur terre ni à y semer la corruption. Cependant,l'heureuse fin appartient aux pieux

(II,256) Nul contrainte en religion

(II,217) mentionné p.33.

(II,193)Et combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'association, et que la religion soit entièrement à Allah seul S'ils cessent, doncplus d'hostilités, sauf contre les injustes.

(VIII,39) ... Puis, s'ils cessent [ils seront pardonnés car]

Allah observe bien ce qu'ils œuvrent.

(III,104) Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien , ordonne le convenable, et interdit le blâmable. Car ce seront eux qui réussiront.

(CIII,3) Sauf ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, s'enjoignent mutuellement la vérité et s'enjoignent mutuellement l'endurance.

(XXV,52) mentionné p.35.

(XVI,125) Par la sagesse et la bonne exhortation, appelle [les gens] au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon.Car c'est ton Seigneur qui connait le mieux celui qui s'égare de Son sentier et c'est Lui qui connait le mieux ceux qui sont bien guidés.

P.39

(II,272) Ce n'est pas à toi de les guider [vers la bonne voie], mais c'est Allah qui guide qui Il veut. Et tout ce que vous dépensez de vos biens sera à votre avantage , et vous ne dépensez que pour la recherche de la Face "Wajh" d'Allah...

(V,105) Ô les croyants ! Vous êtes responsables de vous-mêmes! Celui qui s'égare ne vous nuira point si, vous, vous avez pris la bonne voie.C'est vers Allah que vous retournerez tous; alors Il vous informera de ce que vous faisiez.

(LX,8) Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures.

DEUXIÈME PARTIE
CHAPITRE I
Le Vrai ou élément religieux

P.43

(XXI,92) Certes, cette communauté, qui est la vôtre, est une communauté unique,et Je suis votre Seigneur.Adorez-Moi donc

(XXIII,52) Cette communauté, la vôtre, est une seule communauté, tandis qui Je suis votre Seigneur, Craignez-Moi donc.

(II,253) Parmi ces messagers, Nous avons favorisé certains par rapport à d'autres. Il en est à qui Allah a parlé; et Il en a élevé d'autres en grade. A Jésus, fils de Marie, Nous avons apporté les preuves, et l'avons fortifié par le Saint-Esprit. Et si Allah avait voulu, les gens qui vinrent après eux ne se seraient pas entretués, après que les preuves leur furent venues; mais ils se sont opposés: les uns restèrent croyants, les autres furent infidèles. Si Allah avait voulu, ils ne se seraient pas entretués; mais Allah fait ce qu'Il veut.

(X,19) Les gens ne formaient [à l'origine] qu'une seule communauté. Puis ils divergèrent . Et si ce n'était une décision préalable de ton Seigneur, les litiges qui les opposaient auraient été tranchés.

(II,133) Etiez-vous témoins quand la mort se présenta à Jacob et qu'il dit à ses fils : " qu'adorerez-vous après moi? - Ils répondirent:"Nous adorerons ta divinité et la divinité de tes pères, Abraham, Ismaël et Isaac, Divinité Unique et à laquelle nous sommes soumis".

(II,285) Le Messager a cru en ce qu'on a fait descendre vers lui venant de son Seigneur, et aussi les croyants: "Tous ont cru en Allah, en Ses anges, à Ses livres et en Ses messagers; [en disant]: "Nous ne faisons aucune distinction entre Ses messagers". Et ils ont dit: " Nous avons entendu et obéi. Seigneur, nous implorons Ton pardon. C'est à Toi que sera le retour".

(III,84) Dis : Nous croyons en Allah, à ce qu'on a fait descendre sur nous, à ce qu'on a fait descendre sur Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob et les Tribus, et à ce qui a été apporté à Moïse, à Jésus et aux prophètes, de la part de leur Seigneur: nous ne faisons aucune différence entre eux ; et c'est à Lui que nous sommes soumis".

(IV,152) Et ceux qui croient en Allah et en Ses messagers et qui ne font point de différence entre ces derniers , voilà ceux à qui , Il donnera leurs récompenses.

(VI,159) Ceux qui émiettent leur religion et se divisent en sectes,de ceux-là,tu n'es responsable en rien:leur sort ne dépend que d'Allah.Puis Il les informera de ce qu'ils faisaient.

(XLII,13) Il vous a légiféré en matière de religion, ce qu'il avait enjoint à Noé, ce que Nous t'avons révélé, ainsi que ce que Nous avons enjoint à Abraham, à Moïse et à Jésus: "Etablissez la religon; et n'en faites pas un sujet de division". Ce à quoi tu appelles, les associateurs leur parait énorme. Allah élit et rapproche de Lui qui Il veut et guide vers Lui celui qui se répent.

P.44

(III,64) Dis: " Ô gens du livre, venez à une parole commune entre nous et vous: que nous n'adorons qu'Allah, sans rien Lui associer, et que nous ne prenions point les uns les autres pour seigneurs en dehors d'Allah". Puis , s'ils tournent le dos, dites: " Soyez témoins que nous, nous sommes soumis".

(XXIX,46) Et ne discutez que de la meilleure façon avec les gens du Livre, sauf ceux d'entre eux qui sont injustes. Et dites:"Nous croyons en ce qu'on a fait descendre vers nous et descendre vers vous, tandis que notre Dieu et votre Dieu est le même, et c'est à Lui que nous nous soumettons".

(XXIX,61) Si tu leur demandes:"Qui a créé les cieux et la terre et assujetti le soleil et la lune?" ils diront très certainement: "Allah". Comment se fait-il qu'ensuite ils se détournent [du chemin droit]?

(VII,172) Et quand ton Seigneur tira une descendance des reins des fils d'Adam et les fit témoigner sur eux-mêmes:"Ne suis-Je pas votre Seigneur?" Ils répondirent:"Mais si, nous en témoignons".Afin que vous ne disiez point , au Jour de la Résurrection:"Vraiment nous n'y avons pas fait attention".

(XXX,30) Dirige tout ton être vers la religion exclusivement [pour Allah] , telle est la nature qu'Allah a originellement donné aux hommes - pas de changement à la création d'Allah - . Voilà la religion de droiture ; mais la plupart des gens ne savent pas.

(XII,106) Et la plupart d'entre eux ne croient en Allah , qu'en lui donnant des associés.

P.45

(X,22) C'est Lui qui vous fait aller sur terre et sur mer, quand vous êtes en bateau. [Ces bateaux] les emportèrent, grâce à un bon vent. Ils s'en rejouirent jusqu'au moment où, assaillis par un vent impétieux, assaillis de tous côtés par les vagues, se jugeant enveloppés [par la mort], ils prièrent Allah, Lui vouant le culte [et disant]: " Certes, si Tu nous sauves de ceci, nous serons parmi les reconnaissants!".

(VI, 136) Et ils assignent à Allah une part de ce qu'Il a Lui-même créé, en fait de récoltes et de béstiaux, et ils disent: "Ceci est à Allah, selon leur prétention!, et ceci à nos divinités". Mais ce qui est pour leurs divinités ne parvient pas à Allah, tandis que ce qui est pour Allah parvient à leurs divinités. Comme leur jugement est mauvais!

(LIII,49) Et c'est Lui qui est le Seigneur de Serius.

(XLI,37) Parmi Ses merveilles, sont la nuit et le jour, le soleil et la lune; ne vous prosternez ni devant le soleil, ni devant la lune , mais prosternez-vous devant Allah qui les a créés, si c'est Lui que vous adorez.

(XXXIX,3) C'est à Allah qu'appartient la religion pure. Tandis que ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui [disent]: " Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah". En vérité, Allah jugera parmi eux sur ce en quoi ils divergent. Allah ne guide pas celui qui est menteur et grand ingrat.

(X,18) Ils adorent au lieu d'Allah ce qui ne peut ni leur nuir

ni leur profiter et disent " Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah". Dis: "Informerez-vous Allah de ce qu'Il ne connait pas dans les cieux et sur la terre?". Pureté à Lui. Il est Très élevé au-dessus de ce qu'ils lui associent!

*(XLIII,19-20) Et ils firent des Anges , qui sont les serviteurs du Tout Miséricordieux , des [êtres] féminins ! Etaient-ils témoins de leur création? Leur témoignage sera alors inscrit; et ils seront interrogés. *ils dirent:" Si le Tout Miséricordieux avait voulu, nous ne les aurions pas adorés". Ils n'en ont aucune connaissance; ils ne font que se livrer à des conjectures.*

(XXII,30) Voilà [ce qui doit être observé] et quiconque prend en haute considération les limites sacrées d'Allah, cela lui sera meilleur auprès de Son Seigneur. Le bétail, sauf ce qu'on vous a cité, vous a été rendu licite. Abstenez-vous de la souillure des idoles, et abstenez-vous des paroles mensongère

(V,90)Ô les croyants!Le vin,le jeu de hasard,les pierres dres sées, les flèches de divination ne sont qu'une abomination, œuvre du diable. Ecartez-vous en, afin que vous réussissez.

(XXXVIII,5) "Réduira-t-il les divinités à un Seul Dieu ? Voilà une chose vraiment étonnante".

P.46

(XLIII,57-8) Quand on cite l'exemple du fils de Marie, ton peuple s'en étonne. en disant: "Nos dieux sont-ils meilleurs, ou bien lui?".Ce n'est que par polémique qu'ils te le citent comme exemple.Ce sont plutôt des gens chicaniers.*

(II 21-2) Ô hommes ! Adrorez votre Seigneur , qui vous a créés vous et ceux qui vous ont précédés. Ainsi atteindriez-vous à la piété. C'est Lui qui vous a fait la terre pour lit, et le ciel pour toit;qui précipite la pluie du ciel et par elle, fait surgir toutes sortes de fruits pour vous nourrir, ne Lui cherchez donc pas des égaux, alors que vous savez [tout cela].*

(XVI,17) Celui qui crée est-il semblable à celui qui ne crée

rien? Ne vous souvenez-vous pas?

(XXII,73) Ô hommes ! Une parabole vous est proposée , é - coutez-la: "Ceux que vous invoquez en dehors d'Allah ne sauraient même pas créer une mouche, quand même ils s'uniraient pour cela. Et si la mouche les dépouillait de quelque chose, ils ne sauraient le lui reprendre. Le solliciteur et le sollicité sont [également] faibles.

(II,133) mentionné p.43.

(III,79) Il ne conviendrait pas à un être humain à qui Allah a donné le Livre, la Compréhension et la Prophétie, de dire ensuite aux gens:"Soyez mes adorateurs, à l'exclusion d'Allah; mais au contraire, [il devra dire]: " devenez savants, obéissant au Seigneur, puisque vous enseignez le Livre et vous l'étudiez".

*(XXI,24-5) Ont-ils pris des divinité en dehors de Lui? Dis: "Apportez votre preuve". Ceci est la révélation de ceux qui sont avec moi et ce qui étaient avant moi. Mais la plupart d'entre eux ne connaissent pas la vérité et s'en écartent. * Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager à qui Nous n'ayons révélé: "Point de divinité en dehors de Moi. Adorez-moi donc".*

(XXII,78) Et luttez pour Allah avec tout l'effort qu'Il mérite. C'est Lui qui vous a élus ; et Il ne vous a imposé aucune gêne dans la religion , celle de votre père Abraham, lequel vous a déjà nommés " Musulmans" avant [ce Livre] et dans ce [livre]' afin que le Messager soit témoin contre vous , et que vous soyez vous-mêmes témoins contre les gens Accomplissez donc la Salât, acquittez la Zakât et attachez-vous fortement à Allah. C'est Lui votre Maître. Quel Excellent Maître! Et quel Excellent Soutien!

(XLIII,45) Et d 'nande à ceux de Nos messagers que Nous avons envoyés avant toi, si Nous avons institué en dehors du Tout Miséricordieux, des divinités à adorer.

P.47

(XLVI,4) Dis "Que pensez - vous de ceux que vous invoquez en dehors d'Allah? Montrez-moi donc ce qu'ils ont créé de la terre! Ou ont-ils dans les cieux une participation avec Dieu? Apportez-moi un Livre antérieur à celui-ci [le Coran] ou même un vestige d'une science , si vous êtes véridiques".

*(LII,35-6) Ont-ils été créés à partir de rien ou sont-ils eux les créateurs? *Ou ont-ils créé les cieux et la terre? Mais ils n'ont plutôt aucune conviction.*

*(VII,191-2) Est-ce qu'ils assignent comme associés ce qui ne crée rien et qui eux - mêmes sont créés? * et qui ne peuvent ni les secourir ni se secourir eux-mêmes?*

P.48

(XXII,73) mentionné p.45.

(XXXIV,22) Dis: "Invoquez ceux qu'en dehors d'Allah vous prétendez [être des divinités] Ils ne possèdent même pas le poids d'un atome, ni dans les cieux ni sur la terre. Ils n'ont jamais été associés à leur création et Il n'a personne parmi eux pour Le soutenir".

(XXXV,43) Par orgueil sur terre et par manœuvre perfide. Cependant, la manœuvre perfide n'enveloppe que ses propres auteurs . Attendent-ils donc un autre sort que celui des Anciens? Or, jamais tu ne trouveras de changement dans la règle d'Allah , et jamais tu ne trouveras de déviation dans la règle d'Allah.

(XXII,65) N'as-tu pas vu qu'Allah vous a soumis tout ce qui est sur la terre ainsi que le vaisseau qui vogue sur la mer par Son ordre? Il retient le ciel de tomber sur la terre, sauf quand Il le permettra . Car Allah est plein de bonté et de miséricorde envers les hommes.

(XXXV,41) Allah retient les cieux et la terre pour qu'ils ne

s'affaissent pas. Et s'ils s'affaissent, nul autre que Lui ne pourra les retenir.

(LVI,70) Si Nous voulions, Nous la rendrions salée. Pourquoi n'êtes-vous donc pas reconnaissants?

(XXII,65) mentionné dans cette page.

(XIV,19) Ne vois-tu pas qu'Allah a créé les cieux et la terre pour une juste raison? S'Il voulait, Il vous ferait disparaître et ferait venir de nouvelles créatures.

(V,17) Certes sont mécroyants ceux qui disent: " Allah, c'est le Messie fils de Marie!"- Dis: "Qui donc détient quelque chose d'Allah [pour L'empêcher], s'Il voulait faire périr le Messie , fils de Marie, ainsi que sa mère et tous ceux qui sont sur la terre?... A Allah seul appartient la loyauté des cieux et de la terre et de ce qui se trouve entre les deux". Il crée ce qu'Il veut, Et Allah est Omnipotent.

*(XXXIX,62-3) Allah est le Créateur de toute chose et de toute chose Il est Garant. *Il détient les clefs des cieux et de la terre ; et ceux qui ne croient pas aux versets d'Allah , ce sont ceux-là les perdants.*

(LIII,42) Et que tout aboutit , en vérité , vers ton Seigneur.

P.49

(XI,33) Il dit: " C'est Allah seul qui vous l'appportera - S'Il veut-et vous ne saurez y échapper.

(XIV,II) Leurs messagers leur dirent:"Certes,nous ne sommes que des humains comme vous . Mais Allah favorise qui Il veut parmi Ses serviteurs.Il ne nous appartient de vous apporter quelque preuve, que par la permission d'Allah.

(XX,20) Il le jeta : et le voici un serpent qui rampait.

(V,110) Et quand Allah dira: "Ô Jésus, fils de Marie, rapelle-toi Mon bienfait sur toi et sur ta mère quand Je te fortifiais du Saint-Esprit. Au berceau tu parlait au gens, tout comme en ton âge mûr. Je t'enseignais le Livre, la Sagesse,

la Thora et l'Evangile! Tu fabriquais de l'argile comme une forme d'oiseau par Ma permission; puis tu sufflais dedans. Alors par Ma permission, elle devenait oiseau. Et tu guérissais par Ma permission, l'aveugle-né et le lépreux. Et par Ma permission, tu faisais revivre les morts. Je te protégeais contre les Enfants d'Israël pendant que tu leur apportais les preuves. Mais ceux d'entre eux qui ne croyaient pas dirent: "Ceci n'est que de la magie évidente".

P.50

(XIII,24) Ô vous qui croyez! Répondez à Allah et au Messager lorsqu'il vous appelle à ce qui vous donne la [vraie] vie, et sachez qu'Allah s'interpose entre l'homme et son cœur, et que c'est vers Lui que vous serez rassemblés

(VIII,62) Et s'ils veulent te tromper, alors Allah te suffira. C'est Lui qui t'a soutenu par Son secours, ainsi que par [l'assistance] des croyants.

(III,103) mentionné p.31.

(VIII,17) C'est n'est pas vous qui les avez tués ; mais c'est Allah qui les a tués. Et lorsque tu lançais [une poignée de terre], ce n'est pas toi qui lançais: mais c'est Allah qui lançait, et ce, pour éprouver les croyants d'une belle épreuve de Sa part!

(II,28) Comment pouvez-vous renier Allah alors qu'Il vous a donné la vie, quand vous en étiez privés? Puis Il vous fera mourir; puis Il vous fera revivre et enfin c'est à Lui que vous retournerez.

(II,281) Et craignez le jour où vous serez ramenés vers Allah. Alors chaque âme sera pleinement rétribuée de ce qu'elle aura acquis. Et ils ne seront point lésés.

P.51

(LXXI, 14) Alors qu'Il vous a créés par phases successives?

*(XXIII,12-16) Nous avons certes créé l'homme d'un extrait d'argile * Puis Nous en fîmes une goutte de sperme dans un*

*reposoir solide *Ensuite, Nous avons fait du sperme une adhérence ; et de l'adhérence Nous avons créé un embryon ; puis, de cet embryon Nous avons créé des os et Nous avons revêtu les os de chair. Ensuite, Nous l'avons transformé en une tout autre création. Gloire à Allah, le Meilleur des créateurs! * Et puis, après cela vous mourrez.* Et puis, au Jour de la Résurrection vous serez ressuscités.*

(XXX,27) Et c'est Lui qui commence la création puis la refait; et cela Lui est plus facile. Il a la transcendance absolue dans les cieux et sur la terre. C'est Lui, le Tout Puissant, le Sage.

P.52
(XVI,38) Et ils jurent par Allah en prononçant leurs serments les plus solennels:" Allah ne ressuscitera pas celui qui meurt". Bien au contraire! C'est une promesse véritable [de Sa part], mais la plupart des gens ne le savent pas.

(XLV,22) Et Allah a créé les cieux et la terre en toute vérité et afin que chaque âme soit rétribuée selon ce qu'elle a acquis. Ils ne seront cependant pas lésés.

(XXIII,115) Pensiez-vous que Nous vous avions créés sans but, et que vous ne seriez pas ramenés vers Nous?

(LXXV,36) L'homme pense-t-il qu'on le laissera sans obligation à observer?

CHAPITRE II
Le Bien ou Elément Morale

P.56
(LVII,25) Nous avons effectivement envoyé Nos Messagers avec des preuves évidentes, et fait descendre avec eux le Livre et la balance, afin que les gens établissent la justice. Et Nous avons fait descendre le fer, dans lequel il y a une force redoutable, aussi bien que des utilités pour les gens, et pour qu'Allah reconnaisse qui, dans l'Invisible, défendra Sa cause et celle de Ses Messagers.

*(XXIII,51-2)Ô Messagers!Mangez de ce qui est permis et agréable et faites du bien. Car Je sais parfaitement ce que vous faites * Cette communauté, la vôtre,est une seule communauté,tandis que Je suis votre Seigneur.Craignez-Moi donc.*

(XXI,73) Nous les fîmes des dirigeants qui guidaient par Notre ordre. Et Nous leur révélâmes de faire le bien, d'accomplir la prière et d'acquitter la Zakât. Et ils étaient Nos adorateurs.

(XIX,55) Et il commandait à sa famille la prière et la Zakât; et il était agréé auprès de son Seigneur.

(XX,14) Certes,c'est Moi Allah:point de divinité que Moi. Adore-Moi donc et accomplis la Salât pour te souvenir de Moi

(XIX,31) 0ù que je sois, Il m'a rendu béni, Il m'a recommandé, tant que je vivrai, la prière et la Zakât :

(II,183) Ô les croyants! On vous a prescrit as-Siyam comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous, ainsi atteindrez-vous la piété.

(XXII,27) Et fait aux gens une annonce pour le Hajj . Ils viendront vers toi , à pied , et aussi sur toute monture,venant de tout chemin éloigné .

(XXII,34) A chaque communauté Nous avons assigné un rite sacrificiel, afin qu'ils prononcent le nom d'Allah sur la bête de cheptel qu'Il leur a attribuée.

(XXII,67) A chaque communauté, Nous avons assigné un culte à suivre Qu'ils ne disputent donc point avec toi l'ordre reçu! Et appelle à ton Seigneur, tu es certes sur une voie droite .

(XXVI,128) Bâtissez-vous par frivolité sur chaque colline un monument?...qui sèment le désordre sur la terre et n'améliorent rien"*

(XXVI,165) Accomplissez-vous l'acte charnel avec les mâles

de ce monde ?

*(XXVI,181-3) Donnez la pleine mesure et n'en faites rien perdre [aux gens] * et pesez avec la balance exacte. * Ne donnez pas aux gens moins que leur dû ; et ne commettez pas de désordre et de corruption sur terre.*

*(XXXI,17-19) "Ô mon enfant, accomplis la Salât, commande le convenable, interdis le blâmable et endure ce qui t'arrive avec patience. Telle est la résolution à prendre dans toute entreprise! * Et ne détourne pas ton visage des hommes , et ne foule pas la terre avec arrogance ; car Allah n'aime pas le présemptueux plein de gloriole. * Sois modeste dans ta démarche, et baisse ta voix, car la plus détestée des voix, c'est bien la voix des ânes".*

P.57

(XVII,23) " N'adorez que lui"...

(XXII,30) Abstenez-vous de la souillure des idoles

(II,224) Et n'usez pas du nom d'Allah dans vos serments, pour vous dispenser de faire le bien ...

(V,89) Allah ne vous sanctionne pas pour la frivolité dans vos serments, mais Il vous sanctionne pour les serments que vous avez l'intention d'exécuter.

(XVII,23) ... et (marquez) de la bonté envers les père et mères: si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi , alors ne leur dis point "Fi!" et ne les brusque pas,mais adresse-leur des paroles respectueuses

(IV,29) .... Et ne vous tuez pas vous-mêmes

*(XXIV,30-1) Dis aux croyants de baisser leurs regards et de garder leur chasteté... * Et dis aux croyantes de baisser leurs regards, de garder leur chasteté , et de ne montrer de leurs atours que ce qui paraît ... etc*

(V,38) Le voleur et la voleuse, à tous deux coupez la main , en punition de ce qu'ils se sont acquis , et comme châtiment

de la part d'Allah.

(LX,12) Ô Prophète ! quand les croyants viennent te prêter serment d'allégeance , [et en jurent] qu'elles n'associeront rien à Allah , qu'elles ne voleront pas ...

(XXII,30) .... et abstenez-vous des paroles mensongères.

(IV,32) Ne convoitez pas ce qu'Allah a attribué aux uns d'entre vous plus qu'aux autres ; ...

P.58

(XXIV,11-19) Ceux qui sont venus avec la calomnie sont un groupe d'entre vous. ... A chacun d'eux ce qu'il s'est acquis comme pêché. Celui d'entre eux qui s'est chargé de la plus grande part aura un énorme châtiment. ....

(19) - Ceux qui aiment que la turpitude se propage parmi les croyants auront un châtiment douloureux, ici-bas comme dans l'au-delà.

(XLIX,12) Ô vous qui avez cru ! Evitez de trop conjecturer [sur autrui] car une partie des conjectures est pêché. Et n'espionnez pas; et ne médisez pas les uns des autres ....

(V,2)... Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression.

(IV,135) ... Qu'il s'agisse d'un riche ou d'un besogneux, Allah a priorité sur eux deux [et Il est plus connaisseur de leur intérêt que vous]. Ne suivez donc pas les passions, afin de ne pas dévier de la justice.

(IV,36)... Agissez avec bonté envers [vos] père et mère, les proches, les orphelins, les pauvres, le proche voisin , le voisin lointain, le collègue et le voyageur, et les esclaves en votre possession.

*(LXX,24-5) et sur les biens desquels il y a un droit bien déterminé [la Zakât]. * Pour le mendiant et le déshérité;*

(IV,127) Et ils te consultent à propos de ce qui a été décrété au sujet des femmes. Dis: "Allah vous donne Son décret là-dessus, en plus de ce qui vous est récité dans le Livre, au sujet des orphelins auxquelles vous ne donnez pas ce qui leur a été prescrit, et que vous désirez épouser, et au sujet des mineurs encore d'âge faible". Vous devez agir avec équité envers les orphelins ....

(XCIII,9) Quant à l'orphelin, donc, ne le maltraite pas.

P.59

(IV,58)et quand vous jugez entre des gens,de juger avec équité.

(XXII,3) Et il y a des gens qui, discutent au sujet d'Allah sans aucune science, et qui suivent tout diable rebelle.

(II,204) Il y a parmi les gens celui dont la parole sur la vie présente te plaît, et qui prend Allah à témoin de ce qu'il a dans le cœur, tandis que c'est le plus acharné disputeur.

*(IV,107--8) Et ne dispute pas en faveur de ce qui se trahissent eux-mêmes. Allah vraiment, n'aime pas le traitre et le pécheur.*Ils cherchent à se cacher des gens, mais ils ne cherchent pas à se cacher d'Allah. Or, Il est avec eux quand ils tiennent la nuit des paroles qu'Il [Allah] n'agrée pas. Et Allah ne cesse de cerner [par Sa science] ce qu'ils font.*

(III,134).. qui dominent leur rage et pardonnent à autrui ...

*(LXXXIII,1-3) Malheur aux fraudeurs * Qui , lorsqu'ils font mesurer pour eux-mêmes exigent la pleine mesure, * et qui, lorsqu'eux-mêmes mesurent ou pèsent pour les autres [leur] causent perte.*

(LIX,10) Et [il appartient également] à ceux qui sont venus après eux en disant : " Seigneur, pardonne-nous , ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédé dans la foi; et ne mets dans nos cœurs aucune rancune pour ceux qui ont cru.

(III,79) mentionné p.46.

(IX,108) Ne te tiens jamais dans [cette mosquée]. Car une Mosquée fondée dès le premier jour, sur la piété, est plus digne que tu t'y tiennes debout [pour y prier]. On y trouve des gens qui aiment bien se purifier, et Allah aime ceux qui se purifient.

(LIX,9) Il [appartient également] à ceux qui, avant eux, se sont installés dans les pays et dans la foi, qui aiment ceux qui émigrent vers eux, et ne ressentent dans leurs cœurs aucune envie pour ce que [ces immigrés] ont reçu, et qui [les] préfèrent à eux-mêmes, même s'il y a pénurie chez eux. Quiconque se prémunit contre sa propre avarice, ceux-là sont ceux qui réussissent.

(II,165)..Or les croyants sont les plus ardents en l'amour d'Allah ...

(II,212) On a enjolivé la vie présente à ceux qui ne croient pas, et ils se moquent de ceux qui croient. Mais les pieux seront au-dessus d'eux, au Jour de la Résurrection.

(III,14) On a enjolivé aux gens l'amour des choses qu'ils désirent: femmes, enfants, trésors thésaurisés d'or et d'argent, chevaux marqués, bétail et champs; tout cela est l'objet de jouissance pour la vie présente, alors que c'est près d'Allah qu'il y a bon retour.

*(II,155-7) Très certainement, Nous vous éprouverons par un peu de peur, de faim et de diminution de biens, de personnes et de fruits. Et fais la bonne annonce aux endurants *qui disent, quand un malheur les atteint: "Certes nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons.*

*(III,133-4) Et concourez au pardon de votre Seigneur, et à un Jardin [paradis] large comme les cieux et la terre, préparé pour les pieux. *Qui dépensent dans l'aisance et dans l'adversité, qui dominent leur rage et pardonne à autrui, car Allah aime les bienfaisants.*

P.60

(XLV,21) Ceux qui commettent des mauvaises actions comptent-ils que Nous allons les traiter comme ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, dans leur vie et dans leur mort? Comme ils jugent mal!

*(LXXXIII,29-36) Les criminels riaient de ceux qui croyaient, * et, passant près d'eux , ils se faisaient des œillades, * et, retournant dans leurs familles, ils retournaient en plaisantant, * et, les voyant, ils disaient: "Ce sont vraiment ceux-là les égarés"... * Aujourd'hui,, donc, ce sont ceux qui ont cru qui rient des infidèles, * sur les divans , ils regardent. * Est-ce que les infidèles ont eu la récompense de ce qu'ils faisaient?*

*(XC,17-18) Et c'est être, en outre, de ceux qui croient et s'enjoignent mutellementt; l'endurance, et s'enjoignent mutuellement la miséricorde. *Ceux-là sont les gens de la droite;*

(L,33) qui redoute le Tout Miséricordieux, bien qu'il ne Le voit pas, et qui vient [vers Lui] avec un cœur porté à l'obéissance.

(IV,114) Il n'y a rien de bon dans la plus grande partie de leurs conversations secrètes, sauf si l'un d'eux ordonne une charité, une bonne action, ou une conciliation entre les gens. Et quiconque le fait, cherchant l'agrément d'Allah, à celui-là Nous donnerons bientôt une récompense énorme.

(II,214) Pensez-vous entrer au Paradis alors que vous n'avez pas encore subi des épreuves semblables à celles que subirent ceux qui vécurent avant vous? Misère et maladie les avaient touchés; et ils furent secoués jusqu'à ce que le Messager, et avec lui, ceux qui avaient cru, se fussent écriés: "Quand viendra le secours d'Allah?"

(III,186) Certes vous serez éprouvés dans vos biens et vos personnes; et certes vous entendrez de la part de ceux à qui Le Livre a été donné avant vous, et de la part des associateurs, beaucoup de propos désagréables.

(III,134) Qui dépensent dans l'aisance et dans l'adversité, qui dominent leur rage et pardonnent à autrui ...

(XLII,37) qui évitent [de commettre] les péchés les plus graves ainsi que les turpitudes, et qui pardonnent après s'être mis en colère...

(XLIX,11)Ô vous qui avez cru!Qu'un groupe ne se raille pas d'un autre groupe:ceux-ci sont peut-être meilleurs qu'eux. Et que des femmes ne se raillent pas d'autres femmes:celles-ci sont peut-être meilleures qu'elles. Ne vous dénigrez pas et ne vous lancez pas mutuellement des sobriquets [injurieux]

(VIII,1) ... Craignez Allah, maintenez la concorde entre vous et obeissez à Allah et à Son messager..

(V,27) Et raconte-leur en toute vérité l'histoire des deux fils d'Adam. Les deux offrirent des sacrifices; celui de l'un fut accepté et celui de l'autre ne le fut pas. Celui-ci dit: "Je te tuerai sûrement". "Allah n'accepte, dit l'autre, que de la part des pieux".

(XXIV,30-1) mentionné p.57.

P.61

(II,224) mentionné p.57.

(III,119) Vous [Musulmans] vous les aimez , alors qu'ils ne vous aiment pas;et vous avez foi dans le Livre tout entier.....

(XIII,22) et qui endurent dans la recherche de l'agrément d'Allah accomplissent la Salât et dépensent [dans le bien], en secret et en public, de ce que Nous leur avons attribué et repoussent le mal par le bien.

(XLI,34) La bonne action et la mauvaise ne sont pas pareilles. Repousse [le mal] par ce qui est meilleur; et voilà que celui avec qui tu avais une animosité devient tel un ami chaleureux.

(IX,128) Certes, un Messager pris parmi vous, est venu à

vous, auquel pèsent lourd les difficultés que vous subissez, qui est plein de sollicitude pour vous, qui est compatissant et miséricordieux envers les croyants.

(XXV,63) Les serviteurs du Tout Miséricordieux sont ceux qui marchent humblement sur terre, qui, lorsque les ignorants s'adressent à eux, disent : " Paix"

(LX,8) mentionné p.39.

(II, 177) La bonté pieuse ne consiste pas à tourner vos visages vers le Levant ou le Couchant. Mais la bonté pieuse est de croire en Allah, au Jour dernier, aux Anges, au Livre et aux prophètes, de donner de son bien, quelqu'amour qu'on en ait, aux proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs indigents et à ceux qui demandent l'aide et pour délier les jougs, d'accomplir la Salât et d'acquitter la Zakât. Et ceux qui remplissent leurs engagements lorsqu'ils se sont engagés, ceux qui sont endurants dans la misère , la maladie et quand les combats font rage, les voilà les véridiques et les voilà les vrais pieux!

(LI, 19) et dans leurs biens , il y avait un droit au mendiant et au déshérité.

(CVII,7) et refusent l'ustensile [à celui qui en a besoin].

(CVII,6) qui sont plein d'ostentation.

(IV,149) Que vous fassiez du bien , ouvertement ou en cachette, ou bien que vous pardonniez un mal ... Alors Allah est Pardonneur et Omnipotent.

(XXIX,22) Et que les détenteurs de richesse et d'aisance parmi vous, ne jurent pas de ne plus faire des dons aux proches, aux pauvres, et à ceux qui émigrent dans le sentier d'Allah. Qu'ils pardonnent et absolvent, N'aimez-vous pas qu'Allah vous pardonne?

*(LXXXIX,19-20) qui dévorez l'héritage avec une avidité vorace. * et aimez les richesses d'un amour sans bornes*

(XLII,20) Quiconque désire labourer [le champ] de la vie future, Nous augmenterons pour lui son labour.

(XXXIX,29) Allah a cité comme parabole un homme appartenant à des associés se querellant à son sujet et un [autre] homme appartenant à un seul homme : sont-ils égaux en exemple? Louange à Allah! Mais la plupart d'entre eux ne savant pas.

P.62

(XXIX,60) Que de bêtes ne se chargent point de leur propre nourriture! C'est Allah qui les nourrit ainsi que vous.

(XLIX,II) mentionné p.60.

(LXXXVII,9) Rappelle, donc, où le Rappel doit être utile

(II,186) Et quand Mes serviteurs t'interrogent sur Moi .. alors Je suis tout proche : Je réponds à l'appel de celui qui Me prie quand il Me prie. Qu'ils répondent à Mon appel ,et qu'ils croient en Moi, afin qu'ils soient bien guidés.

(XL,60) Et votre Seigneur dit: "Appelez-Moi, Je vous répondrai. Ceux qui, par orgueil, se refusent à M'adorer entreront bientôt dans l'Enfer, humiliés".

(II,267) Ô les croyants! Dépensez des meilleurs choses que vous avez gagnées et des récoltes que Nous avons fait sortir de la terre pour vous. Et ne vous tournez pas vers ce qui est vil pour en faire dépense.Ne donnez pas ce que vous-mêmes n'accepteriez qu'en fermant les yeux! Et sachez qu'Allah n'a besoin de rien et qu'Il est digne de louange.

(IV,9) Que la crainte saisisse ceux qui laisseraient après eux une descendance faible, et qui seraient inquiets à leur sujet, qu'ils redoutent donc Allah et qu'ils prononcent des paroles justes.

(XC,II) Or, il ne s'engage pas dans la voie difficile!

(II,204-6) mentionné p.59.

P.64

(IV,19) Ô les croyants! Ils ne vous est pas licite d'hériter des femmes contre leur gré. Ne les empêchez pas de se remarier dans le but de leur ravir une partie de ce que vous aviez donné, à moins qu'elles ne viennent à commettre un péché prouvé. Et comportez-vous convenablement envers elles. Si vous avez de l'aversion envers elles durant la vie commune, il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose où Allah a déposé un grand bien.

(IV,128) Et si une femme craint de son mari abandon ou indifférence, alors ce n'est pas péché pour les deux s'ils se réconcilient par un compromis quelconque, et la récon-ciliation est meilleure, puisque les âmes sont portées à la ladrerie.Mais si vous agissez en bien et vous êtes pieux, Allah est, certes, Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites.

(IV,35) Si vous craignez le désaccord entre les deux [époux], envoyez alors un arbitre de sa famille à lui et un arbitre de sa famille à elle. Si les deux veulent la réconciliation , Allah retablira l'entente entre eux.

(II,228) Et les femmes divorcées doivent observer un delai d'attente de trois menstrues; et il ne leur est pas permis de taire ce qu'Allah a créé dans leurs ventres, si elles croient en Allah et au Jour dernier. Et leurs époux seront plus en droit de les reprendre pendant cette période, s'ils veulent la réconciliation, Quant à elles, elles ont des droits équivalents à leurs obligations, conformément à la bienséance. Mais les hommes ont cependant une prédominance sur elles. Et Allah et Puissant est Sage.

(II,229) Le divorce est permis pour seulement deux fois. Alors, c'est, soit la reprise conformément à la bienséance, ou la libération avec gentillesse. Et il ne vous est pas permis de reprendre quoi que ce soit de ce que vous leur aviez donné - à moins que tous deux ne craignent de ne point pouvoir se conformer aux ordres imposés par Allah. Si donc vous craignez que tous deux ne puissent se conformer aux

ordres d'Allah, alors ils ne commettent aucun péché si la femme se rachète avec quelque bien. Voilà les ordres d'Allah. Ne les transgressez donc pas. Et ceux qui transgressent les ordres d'Allah ceux-là sont les injustes.

(II,230) S'il divorce avec elle [la troisième fois] alors elle ne lui sera plus licite tant qu'elle n'aura pas épousé un autre Et si ce [dernier] la répudie alors les deux ne commettent aucun péché en reprenant la vie commune, pourvu qu'ils pensent pouvoir tous deux se conformer aux ordres d'Allah.

(LXV,1-2) Ô Prophète! Quand vous répudiez les femmes, répudiez-les conformément à leur période d'attente prescrite; et comptez la période et craignez Allah votre Seigneur. Ne les faites pas sortir de leurs maisons, et qu'elles n'en sortent pas, à moins qu'elles n'aient commis une turpitude prouvée...

(LXV,2) Puis quand elles atteignent le terme prescrit retenez-les de façon convenablle, ou séparez-vous d'elles de façon convenable; et prenez deux hommes intègres parmi vous comme témoins. Et acquittez-vous du témoignage envers Allah ...

(II,226) Pour ceux qui font le serment de se priver de leurs femmes, il y a un délai d'attente de quatre mois. Et s'ils reviennent [de leur serment[celui-ci sera annulé ...

P.65
(XVII,9) Certes, ce Coran guide vers ce qu'il y a de plus droit, et il annonce aux croyants qui font de bonnes œuvres qu'ils auront une grande récompense.

(V,90) mentionné p.45.

(V,91) Le Diable ne veut que jeter parmi vous, à travers le vin et le jeu de hasard, l'inimité et la haine, et vous détourner d'invoquer Allah et de la Salât. Allez-vous donc y mettre fin?

P.66

(II,272) mentionné p.39.

(XCII,20) mais seulement pour la recherche de la Face de son Seigneur le Très-Haut.

(IV,86) Si on vous fait une salutation, saluez d'une façon meilleure; ou bien rendez-la [simplement]. Certes, Allah tient compte de tout.

(XXIV,27) Ô vous qui croyez! N'entrez pas dans des maisons autres que les vôtres avant de demander la permission [d'une façon délicate] et de saluer leurs habitants.

(XXIV,28) Si vous n'y trouvez personne, alors n'y entrez pas avant que permission vous soit donnée. Et si on vous dit "Retournez" et bien retournez.

(XXIV,58) Ô vous qui avez cru! Que les esclaves que vous possédez vous demandent permission avant d'entrer, ainsi que ceux des vôtres qui n'ont pas encore atteint la puberté, à trois moments: avant la Salât de l'aube , à midi quand vous enlevez vos vêtements, ainsi qu'après la Salât de la nuit ; trois occasions de vous dévêtir. En dehors de ces moments , nul reproche ni à vous ni à eux d'aller et venir , les uns chez les autres.

(XXIV,59) Et quand les enfants parmi vous atteignent la puberté, qu'ils demandent permission avant d'entrer comme font leurs aînés.

(XXIV,61) Il n'y a pas d'empêchement à l'aveugle, au boiteux, au malade, ainsi qu'à vous-mêmes de manger dans vos maisons, ou dans les maisons de vos pères, ou dans celles de vos mères, ou de vos frères, ou de vos sœurs, ou de vos oncles paternels,ou de vos oncles maternels,ou dans celles dont vous possédez les clefs, ou chez vos amis. Nul empêchement à vous,non plus,de manger ensemble,ou séparément

(XXIV,62) Les vrais croyants sont ceux qui croient en Allah

et en Son messager, et qui, lorsqu'ils sont en sa compagnie pour une affaire d'intérêt général, ne s'en vont pas avant de lui avoir demandé la permission Si donc ils te demandent cette permission pour une affaire personnelle, donne-la à qui tu veux d'entre eux,et implore le pardon d'Allah pour eux ...

*(XLIX,2-5) Ô vous qui avez cru! N'élevez pas vos voix au-dessus de la voix du Prophète, et ne haussez pas le ton en lui parlant, comme vous le haussez les uns avec les autres *Ceux qui t'appellent à haute voix de derrière les appartements, la plupart d'entre eux ne raisonnent pas. * Et s'ils patientaient jusqu'à ce que tu sortes à eux , ce serait certes,mieux pour eux.*

*(LVIII,8-11) Ne voit-tu pas ceux à qui les conversations secrètes ont été interdites? Puis, ils retournent à ce qui leur a élé interdit, et se concertent pour pécher, transgresser et désobéir au Messager. Et quand ils viennent à toi, ils te saluent d'une façon dont Allah ne t'a pas salué, et disent en eux-mêmes: "Pourquoi Allah ne nous châtie pas pour ce que nous disons" L'Enfer leur suffira, où ils brûleront. Et quelle mauvaise destination! * Ô vous qui avaient cru! Quand vous tenez des conversations secrètes, ne vous concertez pas pour pécher, transgresser et désobéir au Messager. mais concertez-vous dans la bonté et la piété .. * La conversation secrète n'est que [l'œuvre] du Diable pour attrister ceux qui ont cru. Mais il ne peut leur nuire en rien sans la permission d'Allah. Et c'est en Allah que les croyants doivent placer leur confiance. *Ô vous qui avez cru! Quand on vous dit : "Faites place [aux autres] dans les assemblées", alors faites place. Allah vous ménagera une place [au Paradis]. Et quand on vous dit de vous lever, levez-vous. Allah élèvera en degrés ceux d'entre vous qui auront cru et ceux qui auront reçu le savoir ...*

(XLIX,12) mentionné p.58.

(XXIV,31) mentionné p.57.

(XXIV,60) Et quant aux femmes atteintes par la ménopause

qui n'espèrent plus le mariage, nul reproche à elles d'enlever leurs vêtements de [sortie], sans cependant exhiber leurs atours et si elle cherchent la chasteté c'est mieux pour elles.

(XXXIII,32) Ô femmes du Prophète! Vous n'êtes comparables à aucune autre femme. Si vous êtes pieuses, ne soyez pas trop complaisantes dans votre langage, afin que celui dont le cœur est malade [l'hypocrite] ne vous convoite pas. Et tenez un langage décent.

(XXXIII,33) Restez dans vos foyers ; et ne vous exhibez pas à la manière des femmes d'avant l'Islam [Jâhiliyah].

(XXXIII,53) Ô vous qui croyez! N'entrez pas dans les demeures du Prophète, à moins qu'invitation ne vous soit faite à un repas, sans être là à attendre sa cuisson. Mais lorsqu'on vous appelle, alors entrez, Puis quand vous aurez mangé, dispersez-vous, sans chercher à vous rendre familiers pour causer. Cela faisait de la peine au Prophète, mais il se gênait de vous [congédier] alors qu'Allah ne se gène pas de la vérité. Et si vous leur demandez [à ses femmes] quelque objet, demandez-le leur derrière un rideau: c'est plus pur pour vos cœurs et leurs cœurs; vous ne devez pas faire de la peine au Messager d'Allah, ni jamais vous marier avec ses épouses après lui; ce serait, auprès d'Allah, un énorme péché.

(XXXIII,59) Ô Prophète! Dis à tes épouses, tes filles, et aux femmes des croyants, de ramener sur elles leurs grands voiles: elles en seront plus vite reconnues et éviteront d'être offensées.

P.67

(XLIX,10) Les croyants ne sont que des frères. Etablissez la concorde entre vos frères ....

(XLIX,13) Ô hommes! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle , et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entreconnaissiez . Le plus noble

d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux.

(LX,8) mentionné p.39.

(V,2) mentionné p.58.

(V,8) Ô les croyants! Soyez stricts [dans vos devoirs] envers Allah et [soyez] des témoins équitables. Et que la haine pour un peuple ne vous incite pas à être injustes. Pratiquez l'équité: cela est plus proche de la piété.

(II,275) Ceux qui mangent [pratiquent] de l'intérêt usuraire ne se tiennent [au jour du Jugement dernier] que comme se tient celui que le toucher de Satan a bouleversé. Cela parce qu'ils disent:" Le commerce est tout à fait comme l'intérêt". Alors qu'Allah a rendu licite le commerce,et illicite l'intérêt. Celui donc, qui cesse dès que lui est venue une exhortation de son Seigneur, peut conserver ce qu'il a acquis auparavant; et son affaire dépend d'Allah. Mais quiconque récidive... alors les volà, les gens du Feu! Ils y demeureront éternellement.

*(III,75-6) Et parmi les gens du Livre, il y en a qui, si tu lui confies un quintar, te le rend. Mais il y en a aussi qui, si tu lui confies un dinar, ne te le rendra que si tu l'y contrains sans relâche. Tout cela parce qu'ils disent: " Ces [arabes] qui n'ont pas de livre n'ont aucun chemin pour nous contraindre." Ils profèrent des mensonges contre Allah alors qu'ils savent. * Au contraire, quiconque remplit sa promesse et craint Allah .. Allah aime les pieux.*

P.68

(IV,92) Il n'appartient pas à un croyant de tuer un autre croyant, si ce n'est par erreur. Quiconque tue par erreur un croyant, qu'il affranchisse alors un esclave et remette à sa famille le prix du sang, à moins que celle-ci n'y renonce par charité. Mais si [le tué] appartenait à un peuple ennemi à vous et qu'il soit croyant, qu'on affranchisse alors un esclave croyant ...

(V,89) ... ou libérer un esclave ...

(II,177) mentionné p. 61.

(XC,13) C'est délier un joug [affranchir un esclave].

(III,103) mentionné p.31.

(IV,59) Ô les croyants! Obéissez à Allah , et obeissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement ...

(VIII,46) Et obéissez à Allah et à Son messager; et ne vous disputez pas, sinon vous fléchirez et perdrez votre force. Et soyez endurants ....

P.69
(XLIX,10) mentionné p.67.

(VIII,25) Et craignez une calamité qui n'affligera pas exclusivement les injustes d'entre vous.

(V,2) mentionné p.58.

(III,110) Vous êtes la meilleure communauté qu'on ait fait surgir pour les hommes, vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez à Allah..

P.70
(II,190) Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent, et ne transgressez pas. Certes, Allah n'aime pas les transgresseurs !

(IV,90) excepté ceux qui se joignent à un groupe avec lequel vous avez conclu une alliance, ou ceux qui viennent chez vous, le cœur serré d'avoir à vous combattre ou à combattre leur propre tribu.. [Par conséquent], s'ils restent neutres à votre égard et ne vous combattent point, et qu'ils vous offrent la paix, alors, Allah ne vous donne pas de chemin contre eux .

(VIII,61) Et s'ils inclinent à la paix, incline vers celle- ci [toi aussi] et place ta confiance en Allah,

(XVI,91-2) Soyez fidèles au pacte d'Allah après l'avoir

*contracté et ne violez pas vos serments après les avoir solennellement prêtés et avoir pris Allah comme garant [de votre bonne foi] .... *Et ne faites pas comme celle qui défaisait brin par brin sa quenouille après l'avoir solidement filée, en prenant vos serments comme un moyen pour tromper les uns les autres, du fait que [vous ayez trouvé] une communauté plus forte et plus nombreuse que l'autre. Allah ne fait, par là, que vous éprouver. Et certes, Il vous montrera clairement, au Jour de la Résurrection ce sur quoi vous vous opposiez .*

(VIII,58) Et si jamais tu crains vraiment une trahison de la part d'un peuple, dénonce alors le pacte [que tu as conclu avec], d'une façon franche et loyale ...

CHAPITRE III
Le Beau , ou aspect littéraire

P.80

(XV,94) Expose donc clairement ce qu'on t'a commandé et détourne-toi des associateurs.

(XXVI,214) Et avertis les gens qui te sont les plus proches.

(XXVIII,59) Ton Seigneur ne fait pas périr des cités avant d'avoir envoyé dans leur métropole un Messager pour leur réciter Nos versets.

(VI,92) Voici un livre [le Coran]béni que Nous avons fait descendre, confirmant ce qui existait déjà avant lui,afin que tu avertisses la Mère des Cités [la Mecque] et les gens tout autour. Ceux qui croient au Jour dernier, y croient et demeurent assidus dans leur Salât.

(XXI,107) Et Nous ne t'avons envoyé qu'en miséricorde pour l'univers .

(II,219) Ils t'interrogent sur le vin et les jeux de hasard. Dis:"Dans les deux il y a un grand péché et quelques avantages pour les gens; mais dans les deux, le péché est plus grand que l'utilité".

(V,90) mentionné p.45.

(IV,77) N'as-tu pas vu ceux auxquels on avait dit:"Abstenez-vous de combattre. accomplissez la Salât et acquittez la Zakât!". Puis lorsque le combat leur fut prescrit, voilà qu'une partie d'entre eux se mit à craindre les gens comme on craint Allah, ou même d'une crainte plus forte encore, et à dire: "Ô notre Seigneur! Pourquoi nous as-Tu prescrit le combat? Pourquoi n'as-Tu pas reporté cela à un peu plus tard ?"- Dis:"La jouissance d'ici-bas est éphémère, mais la vie future est meilleure pour quiconque est pieux.Et on ne vous lésera pas, fût-ce d'un brin de noyau de datte .

(II,190) mentionné p. 70.

(XCVI.1-5) Lis, au nom de ton Seigneur qui a créé ...

(LXXIII,5) mentionné p. 15.

(V,3) ...Aujourd'bui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agrée l'Islam comme religion pour vous ....

TROISIEME PARTIE
L'Origine du Koran

P.82

*(LXXXI,19-21)Ceci [le Coran] est la parole d'un noble Messager, * doué d'une grande force, et ayant un rang élevé auprès du Maître du Trône,* obéi, là-haut, et digne de confiance.*

CHAPITRE I
Recherche de Sources dans la Période Mekkoise

P.85

(II,189)... Et ce n'est pas un acte de bienfaisance que de rentrer chez vous par l'arrière des maisons ...

(II,200) Et quand vous aurez achevé vos rites, alors

invoquez Allah comme vous invoquez vos pères, et plus ardemment encore...

P.86

(II,62) Certes, ceux qui ont cru, ceux qui se sont judaïsés, les Nazaréens, et les Sabéens, quiconque d'entre eux a cru en Allah, au Jour dernier et accompli de bonnes œuvres, sera récompensé par son Seigneur.

P.88

(XVI,103) ...Or.la langue de celui auquel ils font allusion est étrangère [non arabe],et celle-ci est une langue arabe claire

P.92

(V,14) Et de ceux qui disent : " Nous sommes chrétiens ". Nous avons pris leur engagement. Mais ils ont oublié une partie de ce qui leur a été rappelé. Nous avons donc suscité entre eux l'inimité et la haine jusqu'au Jour de la Résurrection. Et Allah les informera de ce qu'ils faisaient.

P.93

(VII,157) Ceux qui suivent le Messager, le Prophète illettré qu'ils trouvent écrit [mentionné] chez eux dans la Thora et l'Evangile. ...

(XXV,5) Et ils disent : " Ce sont des contes d'anciens qu'il se fait écrire ! On les lui dicte matin et soir!".

P.95

(VI,91) Ils n'apprécient pas Allah comme Il le mérite quand ils disent: " Allah n'a rien fait descendre sur un homme" - Dis: "Qui a fait descendre le Livre que Moïse a apporté comme lumière et guide, pour les gens? Vous le mettez en feuillets, pour en montrer une partie, tout en cachant beaucoup. Vous avez été instruits de ce que vous ne saviez pas, ni vous ni vos ancêtres. Dis: " C'est Allah" Et puis laisse-les s'amuser dans leur égarement.

P.96

(III,78) Et il y a parmi eux certains qui roulent leurs langues

en lisant le Livre pour vous faire croire que cela provient du Livre, alors qu'il n'est point du Livre; et ils disent: "Ceci vient d'Allah", alors qu'il ne vient point d'Allah. Ils disent sciemment des mensonges contre Allah.

(II,79) Malheur, donc, à ceux qui de leurs propres mains composent un livre puis le présentent comme venant d'Allah pour en tirer un vil profit! Malheur à eux, donc, à cause de ce que leurs mains ont écrits, et malheur à eux à cause de ce qu'ils en profitent!

P.98
(XXI,5) Mais ils dirent: " Voilà plutôt un amas de rêves! Ou bien il l'a inventé. Ou c'est plutôt un poète qu'il nous apporte donc un signe [identique] à celui dont furent chargés les premiers envoyés.

(XXXVIII,7) Nous n'avons pas entendu cela dans la dernière religion [le Christianisme]...

P.99
(XI,49) Voilà quelques nouvelles de l'Inconnaissable que Nous te révélons. Tu ne les savais pas, ni toi ni ton peuple, avant cela . Sois patient. La fin heureuse se sera aux pieux.

P.100
(IV,82) Ne méditent-ils donc pas sur le Coran? S'il provenait d'un autre qu'Allah, ils y trouveraient certes maintes contradictions!

P.101

*(XCIV,1-3) N'avons-Nous pas ouvert pour toi ta poitrine? *Et ne t'avons-Nous pas déchargé du fardeau *qui accablait ton dos?.*

P.102
(XCIII,7) Ne t'a-t-Il pas trouvé égaré? Alors Il t'a guidé

CHAPITRE I
Recherche de Sources

P.103

(V,82) Tu trouveras certainement que les Juifs et les associateurs sont les ennemis les plus acharnés des croyants. Et tu trouveras certes que les plus disposés à aimer les croyants sont ceux qui disent: " Nous sommes chrétiens". C'est qu'il y a parmi eux des prêtres et des moines, et qu'ils ne s'enflent pas d'orgueil.

(LXII,6) Dis: "Ô vous qui pratiquez le judaïsme! Si vous prétendez être les bien-aimés d'Allah à l'exclusion des autres, souhaitez donc la mort, si vous êtes véridiques",

P.105

(V,14) mentionné p.92.

(XVI,63)Par Allah ! Nous avons effectivement envoyé [des messagers] à des communautés avant toi. Mais le Diable leur enjoliva ce qu'ils faisaient. C'est lui qui est leur allié aujourd'hui [dans ce monde]. Et ils auront un châtiment douloureux [dans l'au-delà]

*(LXXXV,1-10) Ils étaient ainsi témoins de ce qu'ils faisaient des croyants. * à qui ils ne leur reprochaient que d'avoir cru en Allah...*

(LXII,5) Ceux qui ont été chargés de la Thora mais qui ne l'ont pas appliquée sont pareils à l'âne qui porte des livres....

(IV,161) et à cause de ce qu'ils prennent des intérêts usuraires - qui leur étaient interdits - et parce qu'ils mangent illégalement les biens des gens. A ceux d'entre eux qui sont mécréants Nous avons préparé un châtiment douloureux.

(II,79) mentionné p.96.

(II,80) Et ils ont dit: "Le feu ne nous touchera que quelques jours comptés!" Dis: "Auriez-vous pris un engagement avec

Allah?...

(III,75) mentionné p.67.

P.105

*(XXI,7-8) Nous n'avons envoyé avant toi que des hommes *Et Nous n'en avons pas fait des corps qui ne consommaient pas de nourriture. Et ils n'étaient pas éternels.*

(XXV,20).. qui mangeaient de la nourriture et circulaient dans les marchés...

P.106

(XIII,38) Et Nous avons certes envoyé avant toi des messagers,et leur avons donné des épouses et des descendants.

(XXXIII,52) Il ne t'est plus permis désormais de prendre [d'autres] femmes, ni de changer d'épouses... même si leur beauté te plaît.

(LXVI,I) Ô Prophète! Pourquoi, en cherchant l'agrément de tes femmes, t'interdis-tu ce qu'Allah t'a rendu licite?

(XXXIII,37).. Nous te la fîmes épouser afin qu'il n'y ait aucun empêchement pour les croyants d'épouser les femmes de leurs fils adoptifs...

P.111

(XIII, fin) Et ceux qui ne croient pas disent:" Tu n'es pas un Messager". Dis:" Allah suffit, comme témoin entre vous et moi, et ceux qui ont la connaissance du Livre [sont aussi témoins].

(XVI,43)..Demandez aux gens du rappel si vous ne savez pas

(XVI,63) mentionné p.104.

(II,144) ... Certes, ceux à qui le Livre a été donné savent bien que c'est la vérité venue de leur Seigneur. ...

(II,146) Ceux à qui Nous avons donné le Livre, le reconnaissent comme ils reconnaissent leurs enfants. Or une partie d'entre eux cache la vérité , alors qu'ils savent.

P.112

(II,143)... Nous n'avions établi la direction [Qibla] vers laquelle tu te tournais que pour savoir qui suit le Messager [Muhammad] et qui s'en retourne sur ses talons. C'était un changement difficile ...

(X,102)Est-ce qu'ils attendent autre chose que des châtiments semblables à ceux des peuples antérieurs? Dis : " Attendez! Moi aussi, j'attends avec vous".

P.114

(II,109) Pardonnez et oubliez jusqu'à ce qu'Allah fasse venir Son commandement.

(IV,15).... ou qu'Allah décrète un autre ordre à leur égard.

P.115

(XVII,85) Et ils t'interrogent au sujet de l'âme - Dis: "L'âme relève de l'Ordre de mon Seigneur", Et on ne vous a donné que peu de connaissance".

(XVIII,9-25) Penses-tu que les gens de la Caverne et d'ar - Raquîm ont constitué une chose extraordinaire d'entre Nos prodiges?

(IV,153) Les gens du Livre te demandent de leur faire descendre du ciel un Livre...

(III,93-95) Toute nourriture était licite aux enfants d'Israël, sauf celle qu'Israël lui-même s'interdit avant que ne descendit la Thora. Dis-[leur]: "Apportez la Thora et lisez - la, si ce que vous dites est vrai!".

(V,43) mais comment te demanderaient-ils d'être leur juge quand ils ont avec eux la Thora dans laquelle se trouve le jugement d'Allah? Et puis, après cela, ils rejettent ton jugement. Ces gens-là ne sont nullement les croyants.

(II,121,146) mentionnés p.111.

(VII,157) mentionné p.93.

P.117
*(LXXXVII,18-19) Ceci se trouve, certes dans les Feuilles anciennes, *les Feuilles d'Abraham et de Moïse.*

CONCLUSION

P.122
(X,15) Et quand leur sont récités Nos versets en toute clarté, ceux qui n'espèrent pas notre rencontre disent:" Apporte un Coran autre que celui-ci; ou bien change-le".Dis:" Il n'appartient pas de le changer de mon propre chef. Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé. Je crains, si je désobéis à mon Seigneur, le châtiment d'un jour terrible" .

(IX,80) mentionné p.32.

(LXIII,6) C'est égal pour eux que tu implores le pardon pour eux ou que tu ne le fasses pas : Allah ne leur pardonnera jamais, car Allah ne guide pas les gens pervers ,

(LXIX,44-7) Et s'il avait forgé quelques paroles qu'il Nous avait attribuées, - Nous l'aurions saisi de la main droite,- ensuite, Nous lui aurions tranché l'aorte .

(LXXII,27-8) Sauf à celui qu'Il agrée comme Messager et qu'Il fait précéder et suivre de gardiens vigilants . - afin qu'Il sache s'ils ont bien transmis les messages de leur Seigneur. Il cerne [de Son savoir] ce qui est avec eux, et dénombre exactement toute chose .

P.123
(VIII,67-8) mentionné p.32.

(IX,43) qu'Allah te pardonne ! Pourquoi leur as-tu donné permission avant que tu ne puisses distinguer ceux qui disaient vrai et reconnaître les menteurs .

(IX.113) mentionné p.32.

*(LXXX,1-10) ...Et quant à celui qui vient à toi avec empressement, * tout en ayant la crainte,* tu ne t'en soucies pas.*

(XXXIII,53) mentionné p.66.

(XXXIII,37) ... et tu cachais en ton âme ce qu' Allah allait rendre public. Tu craignait les gens,et c'est Allah qui est digne de ta crainte ...

(III,159) ... Et consulte-les à propos des affaires; puis une fois que tu t'es décidé, confie-toi donc à Allah ...

(LXXII,25)... je ne sais si ce qui vous est promis est proche ou lointain .

(XLVI,9) ... et je ne sais pas ce que l'on fera de moi, ni de vous. Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé; ...

P.123 Note
(XLVII,4)Ensuite,c'est,soit la libération gratuite, soit la rançon

P.124
(III,20).. Ton devoir n'est que la transmission [du message]. Allah, sur [Ses] serviteurs est Clairvoyant.

(XVI,64) Et Nous n'avons fait descendre sur toi le Livre qu'afin que tu leur montres clairement le motif de leur dissension, de même qu'un guide et une miséricorde pour des gens croyants.

(XXVII,76) Ce Coran raconte aux Enfants d'Israël la plupart des sujets sur lesquels ils divergent.

(V,4) Ils t'interrogent sur ce qui leur est permis. Dis: "Vous sont permis les bonnes nourritures...

(V,8) mentionné p.67.

(XLII,15) Appelle donc [les gens] à celà ; reste droit comme il t'a été commandé; ne suis pas leurs passions ...

(IX,40) Si vous ne lui portez pas secours , Allah l'a déjà secouru... quand ils étaient dans la grotte et qu'il disait à son compagnon: "Ne t'afflige pas, car Allah est avec nous." Allah fit alors descendre sur lui Sa Sérénité "Sa Sakîna" et

le soutint de soldats [Anges] que vous ne voyiez pas ....

(XXIV,62) mentionné p.66.

(IX,80) mentionné p.32.

(XXXIII,38) Nul grief à faire au Prophète en ce qu'Allah lui a imposé, conformément aux lois établies pour ceux qui vécurent antéreurement. Le commandement d'Allah est un décret inéluctable.

(IX, 47) S'ils étaient sortis avec vous, ils n'auraient fait qu'accroître votre trouble et jeter la dissension dans vos rangs, cherchant à créer la discorde entre vous. Et il y en a parmi vous qui les écoutent. Et Allah connait bien les injustes.

P.126
(LXXXI,19-20) mentionné p.82.

(VI,105) C'est ainsi que Nous expliquons les versets. Et afin qu'ils disent: "Tu as étudié". Et afin de l'exposer clairement à des gens qui savent.

P.128
*(LXXXVI,6-7) Il a été créé d'une giclée d'eau * Sortie d'entre les lombes et les côtes.*

(XXIII,14) mentionné p.51.

(XXXIX,6) ... Il vous crée dans les ventres de vos mères , création après création , dans trois ténèbres.

(XXI,30) ... et fait de l'eau toute chose vivante.

(XXX,48) Allah, c'est Lui qui envoie les vents qui soulèvent des nuages; puis Il les étend dans le ciel comme Il veut ; et Il les met en morceaux. Tu vois alors la pluie sortir de leurs profondeurs....

(XXXIX,5) Il a créé les cieux et la terre en toute vérité. Il enroule la nuit sur le jour et enroule le jour sur la nuit...

(XXI,44).. Ne voient-ils pas que Nous venons à la terre que Nous réduisons de tous côtés?...

(XXXVI,38) et le soleil court vers un gite qui lui est assigné; telle est la détermination du Tout-Puissant, de l'Omniscient.

P.129

(VI,38) Nulle bête marchant sur terre, nul oiseau volant de ses ailes, qui ne soit comme vous en communauté.

*(XVI,68-9) [Et voilà] ce que ton Seigneur révéla aux abeilles: "Prenez des demeures dans les montagnes, les arbres et les treillages que [les hommes] font. * Puis mangez de toute espèce de fruits et suivez les sentiers de votre Seigneur, rendus faciles pour vous. De leur ventre, sort une liqueur, aux couleurs variées, dans laquelle il y a une guérison pour les gens. Il y a vraiment là une preuve pour des gens qui réfléchissent.*

(XXXVI,36) Louange à Celui qui a créé tous les couples de ce que la terre fait pousser, d'eux-mêmes et de ce qu'ils ne savent pas.

(XV,22) Et Nous envoyons les vents fécondants

*(XXX,3-5) [les Romains] ... et après leur défaite; ils seront vainqueurs, * dans quelques années. A Allah appartient le commandement, au début et à la fin, et ce jour-là les Croyants se réjouiront * Du secours d'Allah.*

P.130

(LXVIII,16) Nous le marquerons sur le museau [nez].

(XIV,24) N'as-tu pas vu comment Allah propose en parabole une bonne parole pareille à un bel arbre dont la racine est ferme et la ramure s'élançant dans le ciel.

(XXIV,55) Allah a promis à ceux d'entre vous qui ont cru et fait les bonnes œuvres qu'Il leur donnerait la succession sur terre comme Il l'a donnée à ceux qui les ont précédés. Il donnerait force et suprématie à leur religion qu'Il a agréée

pour eux. Il leur changerait leur ancienne peur en sécurité. Ils M'adorent et ne M'associent rien; et celui qui mécroit par la suite, ce sont ceux-là les pervers.

(VIII,36) Ceux qui ne croient pas dépensent leurs biens pour éloigner [les gens] du sentier d'Allah. Or, après les avoir dépensés, ils seront pour eux un sujet de regret. Puis ils seront vaincus, et tous ceux qui ne croient pas seront rassemblés vers l'Enfer.

(V,14) mentionné p.92.

*(VII,167-8) Et lorsque ton Seigneur annonça qu'Il enverra certes contre eux quelqu'un qui leur imposera le pire châtiment jusqu'au Jour de la Resurréction * Et Nous les avons répartis en communautés sur la terre.. Il y a parmi eux des gens de bien, mais il y en a qui le sont moins. Nous les avons éprouvés par des biens et par des maux, peut-être reviendraient-ils [au droit chemin].*

(III,112) Où ils se trouvent , ils sont frappés d'avilissement, à moins d'un secours providentiel d'Allah ou d'un pacte conclu avec les hommes.Ils ont encouru la colère d'Allah, et les voilà frappés de malheur, pour n'avoir pas cru aux signes d'Allah et assassiné injustement les prophètes, et aussi avoir désobéi et transgressé.

(III,55) ... et mettre jusqu'au Jour de la Résurrection, ceux qui te suivent au-dessus de ceux qui ne croient pas.

(XVII,85) mentionné p.115.

P.131
(XLI,42) Le faux ne l'atteint [d'aucune part], ni par devant ni par derrière: c'est une révélation émanant d'un Sage, Digne de Louange.

(XXV,I) Qu'on exalte la Bénédiction de Celui qui a fait descendre le Livre de Discernement sur Son serviteur, afin qu'il soit un avertisseur à l'univers.

(XXXVIII,fin) Et certainement vous en aurez des nouvelles bientôt!".

(LXVIII,fin) Et ce n'est qu'un Rappel adressé aux mondes !

FIN



Dr. Mohamed Abdullah Draz

* Naquit en 1894, obtint le certificat Al-ALAMIA d'Al-Azhar en 1916 et apprit la langue française ainsi que d'autres langues européénnes par ses efforts personnels.

* A partir de 1928, il fut choisit pour donner des conférences aux Etudes Supérieures à Al-Azhar.

* En 1936 (de Mai 1936 à Mars 1948), il partit pour la France en tant que membre de la mission d'Al-Azhar à Paris, pour préparer son Doctorat où il rédigea deux thèses:

"La Morale du Koran" et " Initiation au Koran"

* Aprés son retour, il reprit ses conférences à l'Université du Caire, à Dar-El-Oloum, à la Faculté Ousoul-Eddine et la Faculté de la Langue Arabe.

* Il devint membre au Corps des Grands Savants de l'Islam (en 1949), au Haut Comité de l'Instruction (en 1953), au Conseil Suprême de la Radiodiffusion et au Comité Consultatif de la Culture d'Al-Azhar.

* Il fut délégué à plusieurs Congrès Internationaux représentant l'Egypte et Al-Azhar.

* En Janvier 1958, il est décédé à Lahore, Pakistan, durant sa participation à la Conférence de la Ligue Islamique.

INITIATION AU KORAN

C'est une étude sérieuse et fructueuse sur le Koran, indispensable à tout croyant pour connaitre la nature de sa doctrine (l'ensemble des solutions qu'il propose pour résoudre les deux problémes éternels du savoir et de l'agir), les moyens de persuation dont il se sert pour établir la vérité de cette doctrine et enfin la manière dont il démontre le caractére sacré et divin qu'il attribue à son message. En sus de certaines notions historiques importantes sur la vie du Prophéte Mohammad, sur la composition, la diffusion, et l'origine du Koran, nous trouvons l'exposé des aspects principaux du Koran: le VRAI, ou élément religieux; le BIEN, ou élément moral et le BEAU ou aspect littéraire.

I.S.B.N: 977-5813-23-9

رقم الإيداع: ٩٧/١٤٩٨٠

EL-FALAH

for Translation, Publishing & Distribution